



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPEPS - CAFEP

Section : EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Session 2014

Rapport de jury présenté par :
Madame **Valérie DEBUCHY**
Inspectrice Générale de L'Éducation Nationale

Sommaire

Commentaire général de la présidente du jury	5
Rappel concernant la maquette générique :	5
6 principes généraux à respecter :	5
6 compétences à évaluer à travers les 4 épreuves du CAPEPS rénové :	5
Compétences évaluées par épreuve.....	6
Des spécificités en fonction des disciplines et /ou spécialités :	6
Une culture commune de jury	6
Un fil rouge : garantir l'équité de traitement des candidats.....	6
Harmonisation et cohérence entre les épreuves.....	6
Statistiques générales	8
1. Epreuves d'admissibilité	10
1.1. Méthodologie adoptée pour la correction des écrits 1 et 2 : mise en œuvre d'un « pré-bandeau commun » de correction.....	10
1.2. Compréhension et traitement du sujet.....	10
1.3. Problématisation	10
1.4. L'argumentation	10
2. Première épreuve d'admissibilité (Ecrit 1)	12
1. PROGRAMME DU CAPEPS. BULLETIN OFFICIEL 19 AVRIL 2013.....	12
2. SITUATION DE L'ÉPREUVE ET DU SUJET DANS LE CONTEXTE DU CONCOURS....	12
3. ANALYSE ET TRAITEMENT DU SUJET	12
a. Analyse du sujet	12
b. Problématisation du sujet.....	14
c. Connaissances et Contextualisation	15
4. NIVEAUX DE PRODUCTION À TRAVERS LES CRITERES DU BANDEAU DE CORRECTION.....	17
5. CONSEILS AUX CANDIDATS:	19
3. Deuxième épreuve d'admissibilité (Ecrit 2)	20
1. PROGRAMME DU CAPEPS. BULLETIN OFFICIEL 19 AVRIL 2013.....	20
2. SITUATION DE L'ÉPREUVE ET DU SUJET DANS LE CONTEXTE DU CONCOURS....	20
3. ANALYSE ET TRAITEMENT DU SUJET	20
4. NIVEAUX DE PRODUCTION À TRAVERS LES CRITERES DU BANDEAU DE CORRECTION.....	26
5. CONSEILS AUX CANDIDATS	27
4. Epreuves d'admission	29

1^{ère} épreuve : épreuve de mise en situation professionnelle (Oral 1)	29
1. Définition, organisation de l'épreuve	29
Le sujet de l'épreuve	29
1.1. Le contexte	29
1.2. La question	29
2. Explicitation de la question	30
3. Enjeux de l'épreuve	31
4. Niveau de prestation des candidats	31
5. Conseils aux candidats	33
Deuxième épreuve : projet d'intervention professionnelle (oral 2)	35
1. ENTRETIEN DE SPECIALITÉ	35
1.1. Organisation de l'épreuve	35
1.2. Répartition des notes dans l'épreuve d'entretien de spécialité	36
1.3. Le choix des candidats par activité se répartit de la manière suivante :	37
1.4. Les Moyennes par APSA	38
1.5. Niveau de prestation des candidats	38
1.6. Exemples de questions	40
1.7. Conseils de préparation	41
1.8. Conclusion	41
2. LES PRESTATIONS PHYSIQUES	42
2.1. Activités de la compétence propre n°1	45
2.1.1. Athlétisme	45
2.1.2. Natation	47
2.2. Activités de la compétence propre n°2	49
2.2.1. Canoë-kayak	50
2.2.2. Course d'orientation	53
2.2.3. Escalade	57
2.3. Activités de la compétence propre n°3	59
2.3.1. Gymnastique sportive	59
2.3.2. Danse	62
2.3.3. Gymnastique rythmique	65
2.4. Activités de la compétence propre n°4	66
2.4.1. Tennis de table	67
2.4.2. Badminton	70
2.4.3. Handball	73

2.4.4. Football.....	76
2.4.5. Judo.....	78
2.4.6. Savate Boxe Française	80
Annexe 1 (BO du 25 juillet 2013).....	82
Annexe 2 (Arrêté du 19 avril 2013).....	83
Annexe 3 (Le jury)	85

Commentaire général de la présidente du jury

La session 2014 est la 1^{ère} session des concours renouvelés : **les travaux du jury se sont donc pleinement inscrits dans le cadre des principes posés par la maquette générique**, conçue pour l'ensemble des concours renouvelés.

Rappel concernant la maquette générique :

Remarque liminaire : le recrutement a lieu en cours de formation initiale ; les aptitudes et connaissances professionnelles sont donc appréciées, alors qu'elles sont en cours d'acquisition. En conséquence, le modèle est construit afin qu'aucune des aptitudes et connaissances évaluées ne nécessite une expérience professionnelle approfondie.

6 principes généraux à respecter :

- **Le concours constitue un jalon déterminant du parcours intégré de formation, et s'inscrit dans le cursus de professionnalisation progressive des candidats.**
- **Le concours est un acte de recrutement et non de certification universitaire.** Il repose sur l'appréciation de compétences scientifiques et professionnelles en cours d'acquisition.
- Situés en fin de S2 de Master, le concours repose sur des épreuves **tenant compte d'un parcours progressif de professionnalisation, qui n'est pas encore arrivé à son terme.**
- Les épreuves doivent permettre d'apprécier la capacité des candidats à mobiliser des savoirs académiques dans une perspective professionnelle, et d'évaluer leur capacité à développer cette compétence. Elles sont articulées et complémentaires avec la certification amont et aval du contrôle des connaissances du Master.
- L'évaluation de ces compétences sera déclinée dans chaque concours, chaque discipline, chaque spécialité ou section, **selon des formes éventuellement spécifiques.**
- **A travers différents types d'évaluations, les deux épreuves d'admissibilité évalueront la capacité du candidat à mobiliser des savoirs et des techniques, y compris celles utilisant des supports numériques, dans une perspective professionnelle. Les deux épreuves d'admission évalueront la capacité à élaborer une activité pédagogique à destination des élèves, à investir une posture d'enseignant, et à maîtriser des gestes techniques et professionnels indispensables.**

6 compétences à évaluer à travers les 4 épreuves du CAPEPS renouvelé :

- Compétence « a » – Maîtriser un corpus de savoirs, adapté à l'exercice professionnel futur. La nature de ce corpus dépend de la spécialité, de la discipline ou des disciplines de recrutement. L'évaluation au concours porte éventuellement sur un programme limitatif qui peut être modifié partiellement chaque année.
- Compétence « b » – Mettre ses savoirs en perspective dans le cadre d'un exercice professionnel, manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs. Ce recul critique comprend, selon les cas et en proportions variables, des considérations historiques et/ou épistémologiques, une réflexion sur la signification culturelle, éducative ou sociétale des savoirs, une approche de la didactique, de la pédagogie, une sensibilité aux convergences transdisciplinaires.
- Compétence « c » – Connaître, à un premier niveau de maîtrise, les procédés didactiques courants mis en œuvre dans un contexte professionnel réel (selon la spécialité ou la/les discipline(s)), procédés susceptibles notamment de favoriser l'intérêt et l'activité propres des élèves, au service des apprentissages.
- Compétence « d » – Envisager son exercice professionnel dans les contextes prévisibles (établissement, institution éducative, société) ; situer son métier futur dans le cadre des fonctions de l'école.

- Compétence « e » – Conduire une réflexion sur le métier, construire un enseignement, le discuter, interagir, se situer et agir au sein d’une équipe pédagogique.
- Compétence « f » - Utiliser les modes d’expression écrite et orale propres à la spécialité ou la discipline, tout particulièrement sous des formes mises en œuvre à l’occasion de l’exercice professionnel ; présenter une maîtrise avérée de la langue française dans le cadre d’une expression écrite ou orale.

Compétences évaluées par épreuve

Admissibilité : Écrit 1 et Écrit 2 : a, b, f	Admission : Oral 1: a, c, e Oral 2: a, d, e
a = maîtriser un corpus de savoirs, adapté à l’exercice professionnel futur. La nature de ce corpus dépend de la spécialité, de la discipline ou des disciplines de recrutement.	e = Conduire une réflexion sur le métier, construire un enseignement, le discuter, interagir, se situer et agir au sein d’une équipe pédagogique.

Des spécificités en fonction des disciplines et /ou spécialités :

- Certains besoins spécifiques, **dans certaines disciplines qui utilisent un langage propre, impliqueront d’en vérifier la maîtrise** : traduction en langues vivantes, grammaire en lettres, résolution de problèmes en mathématiques, écriture musicale, pratique plastique, **niveau de maîtrise des pratiques physiques en éducation physique et sportive**, etc.
- L’épreuve permettant la vérification de cette maîtrise sera basée sur des exercices impliquant systématiquement une réflexion à visée pédagogique.

Une culture commune de jury

Un fil rouge : garantir l’équité de traitement des candidats

Tout au long du concours, le jury a été d’une extrême vigilance pour que soit garantie l’équité de traitement des candidats.

A cet égard, les journées de travaux de jury ont été d’une importance capitale pour créer, dès le début du concours, une nouvelle culture commune de jury, basée sur 2 principes essentiels : bienveillance et exigence.

Ces journées de travaux de jurys ont été consacrées :

- à l’intégration par le jury des principes de la nouvelle maquette du CAPEPS rénové
- à la mise en cohérence des procédures d’évaluation entre les épreuves
- à l’élaboration des protocoles et des outils d’évaluation, avec une volonté d’harmonisation des « bandeaux » d’évaluation

Harmonisation et cohérence entre les épreuves

Le CAPEPS rénové, c’est un ensemble de 4 épreuves qui se complètent, qui se cumulent, chacune jouant son rôle dans la validation des compétences attendues.

La présidente du jury tient à souligner **la forte cohérence des procédures d’évaluation qui ont été mises en œuvre dans toutes les épreuves du concours.**

Tous les « bandeaux » d'évaluation ont été conçus sur un même modèle, organisé en 4 niveaux et structuré pour répondre à la question suivante : quels **pré - requis nécessaires et/ou quelles compétences attendues**, a minima, **pour être professeur stagiaire en alternance à la rentrée 2014 ?**

Au terme du concours il convient de signaler que les **candidats qui ont été admis au CAPEPS rénové** public ont obtenu une **moyenne supérieure ou égale à 09,27** ; c'est une grande satisfaction, qui traduit bien la prise en compte par le jury d'un recrutement qui intervient en fin de Master 1, pour des candidats dont les aptitudes et connaissances professionnelles sont en cours d'acquisition.

Il s'agissait donc pour le jury de **délivrer un « passeport pour l'alternance »**, afin que ce concours rénové constitue, pour chaque candidat admis, un jalon déterminant de son parcours intégré de formation, inscrit dans un cursus progressif de professionnalisation.

La présidente, au nom du directoire du concours, remercie chaque membre du jury pour s'être pleinement investi dans la mise en œuvre de cette première session du CAPEPS rénové. Que chacune et chacun soit salué pour son engagement professionnel et personnel, tout autant que pour la rigueur et la qualité de son travail.

Ce rapport traduit cet engagement sans faille du jury et sa volonté de permettre aux futurs candidats, ainsi qu'à leurs formateurs, de se préparer certes aux épreuves de la session 2015, mais aussi de s'inscrire dans une dynamique plus large de formation permettant d'appréhender les exigences du métier d'enseignant, au regard des réformes engagées et des défis majeurs que doit relever notre école.

Statistiques générales

INFORMATIONS GENERALES

SESSION 2014

CAPEPS EXTERNE

	INSCRITS		PRESENTS		ADMISSIBLES	
FEMMES	1056	31.20 %	762	72.16 %	477	33.78 %
HOMMES	2329	68.80 %	1684	72.31 %	935	66.22 %
TOTAUX	3385		2446		1412	

CAFEP

	INSCRITS		PRESENTS		ADMISSIBLES	
FEMMES	185	34.91 %	98	52.97 %	57	37.01 %
HOMMES	345	65.09 %	178	51.59 %	97	62.99 %
TOTAUX	530		276		154	

CANDIDATS AYANT COMPOSE AUX 2 ECRITS :	CAPEXT	1446
	CAFEP	275

CANDIDATS ADMISSIBLES AUX DEUX CONCOURS :	1566
---	------

	CAPEPS EXT	CAFEP
TOTAL DU DERNIER ADMISSIBLE	27.50	27.50
MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES	9.89	10.16
MOYENNE DU DERNIER ADMISSIBLE	6.88	6.88
NOMBRE DE POSTES	710	95

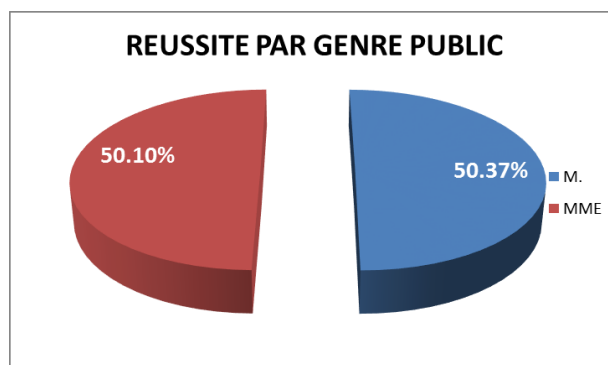
CANDIDATS ADMIS AUX DEUX CONCOURS :	805
-------------------------------------	-----

	CAPEPS EXT	CAFEP
TOTAL DU DERNIER ADMIS	111.24	93.76
MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS	11.61	10.89
MOYENNE DU DERNIER ADMIS	9.27	7.81

Réussite par genre :

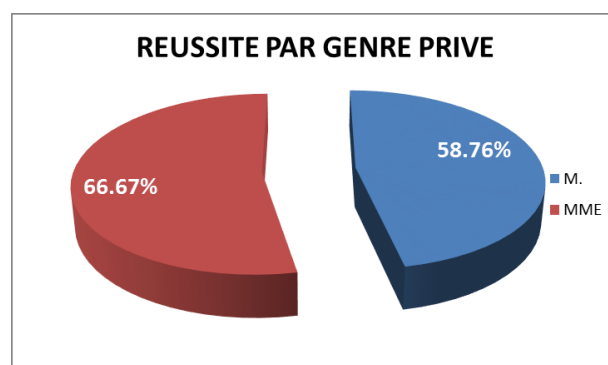
Concours public

GENRE	ADMISSIBLES	ADMIS	GENRE
M.	935	471	50.37%
MME	477	239	50.10%
Total général	1412	710	

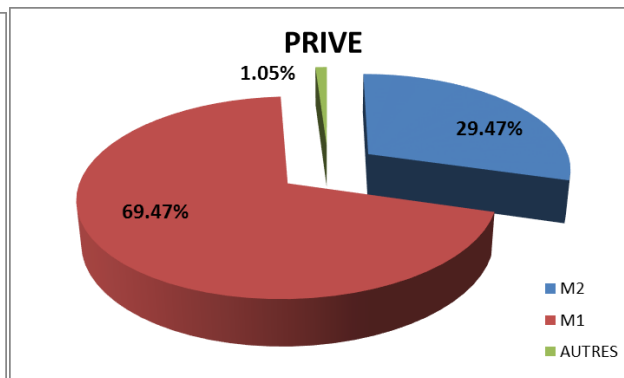
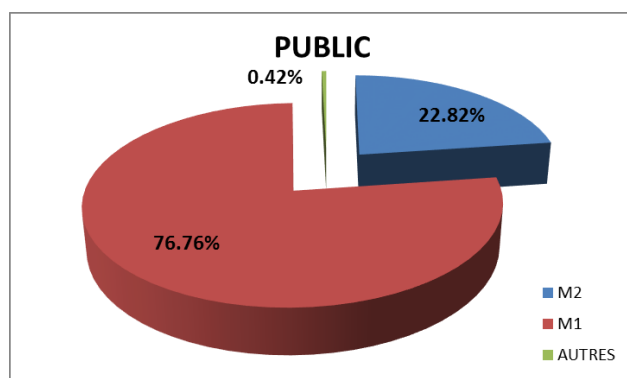


Concours privé

GENRE	ADMISSIBLES	ADMIS	GENRE
M.	97	57	58.76%
MME	57	38	66.67%
Total général	154	95	



Réussite par titre ou diplôme :



Epreuves d'admissibilité

1.1. Méthodologie adoptée pour la correction des écrits 1 et 2 : mise en œuvre d'un « pré-bandeau commun » de correction

Dans un souci d'harmonisation et de mise en cohérence des outils d'évaluation des épreuves du CAPEPS rénové, le jury s'est appuyé sur le « pré-bandeau » de correction commun aux deux écrits élaboré lors de la session exceptionnelle. Nous en rappelons la philosophie générale dans les paragraphes qui suivent.

Outre l'harmonisation dans les procédures de correction, cet outil met en évidence certains éléments communs aux deux écrits servant d'entrée et de support au positionnement des copies, à leur classement et à leur notation. Nous ne saurions que trop recommander aux candidats et aux formateurs de prendre connaissance de ces éléments génériques et transversaux qui ont ensuite été repris – pour chaque écrit – au regard de la spécificité du programme des écrits 1 et 2 et du libellé de la session 2014 rénovée.

Deux critères communs ont été travaillés à quatre niveaux de production : la compréhension du sujet et son traitement (1) ; la problématisation (2). Un troisième critère permet l'ajustement d'un curseur à l'intérieur d'un niveau : l'argumentation (3).

1.2. Compréhension et traitement du sujet.

L'entrée dans le bandeau se fait par ce premier critère qui permet de repérer un niveau de réponse à la question posée dans le libellé.

- Niveau 1 : pas de réponse, hors sujet, dérive systématique vers des thématiques connexes, discours incohérent.
- Niveau 2 : réponse lacunaire qui comporte quelques éléments implicitement reliés au sujet.
- Niveau 3 : plusieurs éléments de réponse sont apportés de manière pas toujours organisée. Ils sont la plupart du temps explicitement reliés au sujet.
- Niveau 4 : réponse élaborée et structurée. Les éléments de réponse sont explicitement reliés au sujet.

1.3. Problématisation

En lien avec le premier critère, ce deuxième élément générique est repérable au travers de la définition et de la mise en tension des termes clés du sujet. Cette mise en tension permet de montrer en quoi le sujet pose problème.

- Niveau 1 : les notions ne sont généralement pas définies et par conséquent le problème ne peut être posé.
- Niveau 2 : les notions sont plus ou moins définies, plus ou moins référencées mais elles ne sont pas mises en tension. Le problème posé par le sujet n'est pas énoncé et reste implicite.
- Niveau 3 : les notions sont évoquées, plus ou moins définies, plus ou moins référencées et mises en tension. Le problème posé par le sujet est énoncé de manière explicite.
- Niveau 4 : Les notions sont définies, référencées et mises en tension. Le problème posé par le sujet est issu d'un raisonnement et clairement énoncé.

1.4. L'argumentation

Une fois positionné dans un niveau, ce troisième critère permet d'ajuster la note à l'aide d'un curseur intra niveau. Il renvoie à la pertinence, la maîtrise et la variété des connaissances théoriques, institutionnelles et professionnelles utiles pour traiter le sujet.

Sont donc ici pris en compte pour ajuster le curseur les aspects quantitatifs (nombre et variété des connaissances théoriques et pratiques) et qualitatifs (précision, degré de maîtrise des connaissances

théoriques et pratiques). Les indicateurs d'ajustement oscillent de l'absence à la présence de références ; de la référence plaquée à la référence maîtrisée ; de la référence utile à la référence inutile ; de la mono référence à la pluri référence.

Une fois la copie positionnée dans un des quatre niveaux au regard des deux premiers critères puis ajustée dans le niveau compte tenu du troisième critère, un dernier critère peut encore faire évoluer la note : celui lié à la forme et à la maîtrise de la langue à travers la présentation, l'orthographe et la syntaxe. Lors de cette session, le jury a décidé de pénaliser jusqu'à 3 points ce dernier registre qui renvoie à l'une des compétences professionnelles communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves.

Enfin, ont été fortement sanctionnées les copies qui présentaient les caractéristiques suivantes : pas de conclusion ou conclusion bâclée ; absence d'une partie annoncée ; copie non achevée.

Ce pré-bandeau, commun, aux deux écrits a été retravaillé par les responsables d'écrit 1 et d'écrit 2 au regard des problématiques spécifiques liées à la nature de l'écrit et notamment la nécessité d'une périodisation construite diachroniquement et synchroniquement pour l'écrit 1 et pour l'écrit 2 le lien théorie – pratique à travers l'opérationnalisation des connaissances théoriques dans la pratique et/ou la théorisation des pratiques.

2. Première épreuve d'admissibilité (Ecrit 1)

Sujet : " L'éducation physique s'est toujours préoccupé de l'éducation des corps et de la formation du citoyen.

Vous explicitez en quoi et comment l'éducation physique et sportive, au cours du XXe siècle, l'EPS a su dépasser cette dualité pour s'intéresser à l'éducation de la personne".

1. PROGRAMME DU CAPEPS. BULLETIN OFFICIEL 19 AVRIL 2013

Programme publié le 19 juillet 2013 : L'évolution de l'EP dans le système éducatif en France de la fin du 19ème siècle à nos jours:

- Les enseignants et la diversité sociale et culturelle des élèves
- L'éducation des corps, de la personne et la formation du citoyen
- Les enjeux sanitaires et sécuritaires de l'activité corporelle
- La place, le statut et le rôle des activités physiques, sportives et artistiques au regard notamment de la question des identités sexuées

2. SITUATION DE L'ÉPREUVE ET DU SUJET DANS LE CONTEXTE DU CONCOURS

Dans la première épreuve d'admissibilité, les candidats doivent répondre à une question précise formulée au regard de l'exercice du métier pour lequel le concours est ouvert. Pour atteindre le niveau d'exigence requis, soit la moyenne arithmétique de 10/20, les candidats doivent mobiliser d'une manière pertinente des connaissances scientifiques, disciplinaires, pluridisciplinaires et institutionnelles nécessaires à la pratique professionnelle et les articuler avec l'évolution de l'éducation physique dans le système éducatif depuis la fin du XIXe siècle. Dans le cadre de cette dissertation « portant sur les fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'éducation physique », ils doivent ainsi mobiliser des outils conceptuels issus pour la très grande majorité d'entre eux de travaux scientifiques. Cette épreuve d'écrit 1 a donc pour but d'évaluer la capacité du futur enseignant d'éducation physique et sportive à situer son action professionnelle au regard des permanences et des transformations de l'éducation physique, sous l'influence de déterminants endogènes et exogènes au système éducatif. Cette première épreuve permet donc de discriminer les candidats au regard de la compétence « a » du cahier des charges des concours renouvelés de la fonction publique, selon laquelle tout lauréat doit « maîtriser un corpus de savoirs, adapté à l'exercice professionnel futur ; La nature de ce corpus dépend de la spécialité, de la discipline ou des disciplines de recrutement ». Cette première épreuve a aussi pour ambition de mettre en exergue chez les candidats la compétence « b » visant à « (...) manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs. Ce recul critique comprend, selon les cas et en proportions variables, des considérations historiques et/ou épistémologiques, une réflexion sur la signification culturelle, éducative ou sociétale des savoirs, une approche de la didactique, de la pédagogie, une sensibilité aux convergences transdisciplinaires ».

Le présent sujet s'inscrit donc dans une logique définie par des textes délimitant les modalités de l'épreuve d'écrit 1 et par le programme publié chaque année au Journal officiel. De façon plus particulière, le sujet du CAPEPS renouvelé 2014 renvoie explicitement au deuxième item du programme de l'écrit 1 : « L'éducation des corps, de la personne et la formation du citoyen ».

3. ANALYSE ET TRAITEMENT DU SUJET

a. Analyse du sujet

Composé de deux parties, le sujet d'écrit 1 du CAPEPS-CAFEP renouvelé 2014 associe au postulat de sa première phrase une double commande que peu de candidats ont été en mesure d'honorer. A cette première difficulté s'en ajoute une seconde par l'intermédiaire de l'emploi de l'adverbe « toujours » dans la première partie du sujet. La présence de cet adverbe génère en effet une ambiguïté en raison de

l'affirmation gratuite qu'il sous-entend et dont les meilleurs candidats ont tenté de discuter la pertinence, conformément à la compétence « b » attendue des concours de recrutement de la fonction publique.

Car affirmer que « L'éducation physique s'est toujours préoccupé de l'éducation des corps et de la formation du citoyen » ne va pas de soi. Sur le plan historique, ce postulat est même discutable si l'on en juge l'enseignement de l'éducation générale et sportive entre 1940 et 1944, période durant laquelle la formation du citoyen n'existe pas en raison des caractéristiques politiques et idéologiques du régime de Vichy. De la même manière, cette affirmation apparaît ambiguë tout au long du XX^e siècle en fonction de la définition retenue par les candidats de la notion de citoyen dans la mesure où l'école de la République et ses représentants, les enseignants de la fonction publique, ont pour mission principale d'instruire et d'éduquer des apprentis-citoyens dont la très grande majorité d'entre eux ne disposent pas du droit de vote. Si ces derniers sont généralement dans l'impossibilité d'exercer leur souveraineté politique, les enseignants qui en sont responsables tentent néanmoins de leur transmettre les rudiments nécessaires pour qu'ils puissent toutes proportions gardées apprendre l'exercice d'une citoyenneté sociale.

Difficile donc pour les candidats de répondre à la double commande de la seconde partie du sujet leur demandant « d'explicitier » « *en quoi et comment, au cours du XX^e siècle, l'EPS a su dépasser cette dualité* » puisque les deux dimensions – l'éducation des corps d'une part et la formation du citoyen d'autre part – n'existent pas toujours ensemble. Enfin, si les acteurs de l'EPS peuvent « *s'intéresser à l'éducation de la personne* », il s'agissait d'aller chercher ailleurs les explications dans la dualité très hypothétique de ces deux notions. La prudence était donc de mise car d'une part la dualité suggérée par la première partie du sujet n'existe pas toujours d'une manière récurrente tout au long du XX^e siècle et d'autre part, selon les époques, la volonté de « *s'intéresser à l'éducation de la personne* » peut résulter d'autres facteurs.

Si cette affirmation sonne comme un postulat, il s'agissait donc d'en discuter la pertinence. Les membres du jury étaient donc en droit d'attendre de la part des candidats qu'ils soient en mesure de nuancer, voire de déconstruire cette affirmation. Une des façons de le faire consistait notamment à travailler sur les mots « valise » de « citoyen » et/ou de « citoyenneté » en mobilisant des définitions multiples. De la même manière, il était nécessaire de se demander si cette préoccupation « de dépasser cette dualité » est spécifique à l'EPS (tout en sachant qu'il fallait ici dépasser l'anthropomorphisme en identifiant d'une manière précise les acteurs collectifs ou individuels de cette discipline scolaire). En outre, les enseignants d'EPS sont-ils les seuls personnels du système éducatif à se préoccuper de ces questions ?

En fin de compte, sur le plan de l'analyse du sujet – et plus particulièrement de ce premier sous-ensemble du sujet –, les membres du jury regrettent que les candidats réalisent une analyse par défaut "parce qu'il faut la faire", réduisant la plupart du temps leur analyse à la seule étude de la formation du citoyen et à la possible, sinon probable participation de l'EPS.

Quant à la seconde partie du sujet, qui exprime d'une manière explicite une double commande à laquelle devaient répondre tous les candidats, force est de constater une hétérogénéité des niveaux d'interrogation et d'engagement des candidats. La présence explicite du « Vous explicitez » dans le sujet ordonne en effet à tous les candidats de s'inscrire dans une démarche explicative et non de se contenter d'un récit et/ou d'une narration. La lecture des copies montre finalement une compréhension très incomplète du sujet et une propension à négliger la notion pourtant essentielle de « dualité » (et celle de son dépassement) qui est ici très peu perçue et donc très peu problématisée.

Le sujet porte donc sur la faculté à rendre opératoire une démarche conçue et voulue par les acteurs de l'EPS pour promouvoir leurs missions mais aussi les enjeux de leur métier (de leur intervention en matière d'éducation de la personne). C'est bien ici la dimension du EN QUOI qu'il convient d'interroger. Mais le sujet comporte aussi mais aussi l'adverbe interrogatif COMMENT ? C'est-à-dire de quelles manières, de quelles façons s'organise cette volonté de dépasser une dualité suggérée afin de faire mieux comprendre ce que les acteurs de l'EPS font notamment dans leurs pratiques quotidiennes en matière d'éducation de la personne. Sur le plan des exigences minimales, la réponse apportée au sujet doit donc distinguer non seulement les opérationnalisations proposées depuis la fin du XIX^e siècle mais elle doit aussi distinguer les différents niveaux d'investigations qu'il était possible ici de réunir en trois sous-ensembles :

- Discours, c'est-à-dire, les textes officiels qui ne se réduisent pas seulement aux seules IO mais aussi aux textes réglementaires spécifiques (il était par exemple pertinent ici d'interroger les textes officiels relatifs aux épreuves certificatives du Baccalauréat et du DNB) et aux textes réglementaires communs (textes généraux, lois d'orientation, socle commun de connaissances, de compétences et de culture, CESC depuis 1998, etc.).

- Discours officiels, c'est-à-dire les conceptions d'EP et les nombreux différends ayant marqué l'évolution de l'EP depuis la fin du XIXe siècle en matière d'éducation de la personne
- Pratiques proprement dites, et en particulier la leçon d'EPS, l'AS, les pratiques optionnelles, etc.

En définitive, ce sujet ordonnait de privilégier les approches dialectiques en demandant aux candidats de faire (davantage) preuve de nuance et de prendre du recul par rapport à des prêts à penser transmis en amont, lors des formations initiales. Dès les premières lignes des copies, il était en effet assez aisé de repérer les candidats qui récitent des connaissances relatives à la formation du citoyen ou de l'éducation du corps alors que le sujet envisage de réfléchir à une dualité et à son dépassement réel et/ou fantasmé entre l'éducation des corps et la formation du citoyen. Bon nombre de candidats se sont malheureusement contentés de faire l'éloge de la citoyenneté en et par l'EPS. Pourtant, une notion, présente à trois reprises dans le libellé du sujet, nécessitait une attention particulière.

Définie par E. Durkheim, dès 1911, comme « l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale », l'éducation a pour objet, depuis la fin du XIXe siècle, « de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné ». L'action d'éduquer nécessite donc de situer les enjeux de l'acte éducatif sur un axe dont les deux pôles seraient la réalisation de la personne et l'adaptation à la société. De plus, selon sa racine étymologique (latin *ex-ducere*, guider, conduire hors), l'éducation désigne l'action de développer un ensemble de connaissances et de valeurs morales, physiques, intellectuelles, scientifiques qui sont, selon les époques, considérées comme incontournables pour atteindre les niveaux d'autonomie et de culture souhaités. Eduquer nécessite donc d'instruire, de transmettre d'une génération à une autre la culture nécessaire au développement de la personnalité et à l'intégration sociale de l'individu. Dans le champ de l'enseignement des APSA, l'éducation par le sport ne se décrète donc pas. En aucune manière elle ne doit être admise comme un postulat et il convenait ici de faire preuve d'esprit critique, notamment au sujet des discours présentant comme une évidence les vertus de l'éducation par le sport, voire du sport éducatif.

Déjà en 1905, Pierre de Coubertin, lorsqu'il écrit *L'éducation des adolescents*, s'interrogeait sur les arguments supposés pour discuter si effectivement le sport peut être un moyen de formation sociale. Dans la lignée de la pensée de P. de Coubertin, il s'agit donc de savoir si le sport est bien un « agent moral et social » (P. de Coubertin, *Pédagogie sportive*, Paris, Vrin, 3^{ème} Ed., 1972, pp. 7-8) et si l'audace, l'énergie et la volonté, qui constituaient les valeurs positives du sport telles qu'il l'évoquait déjà au cours des années 1920, apportent une réelle plus-value à l'éducation des masses. Dans quelle mesure leur transmission participe-t-elle de modifier des modèles culturels initiaux ?

Quel que soit le mode d'approche, ces pratiques d'acculturation s'exercent toujours dans un cadre politique et idéologique préexistant dans lequel agissent des acteurs selon des intérêts personnels et collectifs. Au demeurant, si l'institution scolaire est interpellée par ces enjeux, elle n'est pas la seule comme en témoignent les problématiques éducatives mises en œuvre, avec plus ou moins de succès, par des institutions extrascolaires, telles que par exemple les institutions scouts, les colonies de vacances, voire l'armée.

En interrogeant explicitement et d'une manière réfléchie la notion d'éducation de la personne, entendue ici au sens d'individu, les candidats pouvaient alors interroger le caractère récurrent des enjeux éducatifs sous tendus par l'éducation des corps et la formation du citoyen. Ils pouvaient ainsi se livrer à des interprétations ambitieuses en ayant soin d'interroger les continuités et les ruptures pouvant exister entre des adages populaires qu'ils devaient déconstruire, à l'instar de l'adage hébertiste « être fort pour être utile », ou celui défendu par J. Le Boulch appelant de ses vœux l'élaboration d'une personne adaptable, saine de corps et d'esprit ; voire la finalité actuelle de l'EPS d'un « citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué ».

Parmi les axes de questionnement possible, les candidats pouvaient se demander en quoi et comment les projets d'EPS, d'AS, les expérimentations multiples tentées dans le cadre péri-scolaires trouvent un écho, une audience auprès des collectivités territoriales (communauté de communes, conseil général, conseil régional).

b. Problématisation du sujet

Les membres du jury remarquent que l'effort de problématisation est généralement présent et issu très souvent d'une série de questions qui ne sont pas toujours en lien. Le jury attendait des

problématiques des candidats qu'elles dépassent des constats pour identifier les problèmes posés par les différents contextes. Par exemple, la question de la massification de l'enseignement pouvait conduire les candidats à mettre en évidence l'enjeu d'égalité de toute la population scolaire vis-à-vis du développement de la personne, ce qui pouvait induire des formes et des niveaux de contribution différents dans l'enseignement de l'EPS. De la même manière, l'émergence de nouvelles formes de pratiques tout au long du XX^e siècle posait la question de l'éducation des élèves dans leur implantation durable ; un enjeu socio-culturel qui ne pouvait pas laisser insensible l'ensemble des acteurs de l'EPS. A défaut de trouver de telles problématiques, les candidats se sont généralement contentés de proposer une reformulation du sujet. Or, une problématique vise à expliciter les liens logiques entre les termes du sujet pour mettre en évidence le sens caché de la question et des phrases du sujet. Trop peu de candidats ont réalisé cet effort de mettre en tension les deux sous-ensembles du sujet pour organiser une hypothèse de réponse permettant de réfléchir sur les permanences et les transformations de l'éducation physique, sous l'influence de déterminants endogènes et exogènes au système éducatif.

Si, sur le plan des problématiques proposées, le jury constate une diversité intéressante, il remarque néanmoins la tendance à privilégier un des 3 sous-ensembles du sujet. Par exemple, sur l'éducation de la personne, on pourrait reprendre certains axes de traitement qui sont fréquemment apparus dans les copies, et qui se sont révélés plus ou moins pertinents et associés à des niveaux différents¹ :

- une éducation de la personne appréhendée à travers le dualisme de Descartes : le passage d'une EP centrée uniquement sur le corps, à une EP intégrant l'éducation de l'esprit (vision réductrice et erronée, tant du sujet que de l'histoire de l'EPS)
- l'EPS intègre à partir des années 1960 un intérêt pour le développement de la personnalité de l'élève
- L'EPS intègre une volonté d'éduquer l'individu, appréhendé en tant qu'individu singulier, à travers différentes dimensions de la conduite.

Enfin, au regard du programme de l'écrit 1, trop peu de candidats ont donc été capables de situer leur réflexion et l'analyse du sujet par rapport aux déterminants endogènes et exogènes au système éducatif dont la démocratisation contribue inévitablement à la reproblématisation permanente de l'enjeu de l'apprentissage de l'exercice de la citoyenneté tout en tenant compte de la diversité de la population scolaire aux différentes périodes. Cette compétence attendue était d'autant plus importante qu'elle permettait d'évaluer la capacité des candidats à situer leur action professionnelle dans le milieu scolaire.

c. Connaissances et Contextualisation

Passages obligés et repères sur les connaissances :

La place centrale du terme éducation dans le sujet invitait les candidats à le définir et le problématiser, étant entendu qu'il revêt plusieurs acceptions possibles. Si l'éducation peut être définie sommairement comme l'action d'une culture sur une nature (Ulmann, 1966), la définition d'E. Durkheim, déjà citée, s'avère pertinente pour amener la question de la formation du citoyen par l'école, elle est aussi l'occasion de faire le lien avec l'éducation physique, toute éducation impliquant une éducation du corps.

Plus largement, les liens entre l'éducation, la culture et le corps permettent d'introduire l'éducation physique. Dans cette perspective, et même si d'autres définitions auraient pu être utilisées, celle proposée par Jacques Ulmann (1992) se prête bien à une analyse et à une problématisation du sujet : *« l'Education Physique est un phénomène de culture, l'éducation physique consiste en une action exercée sur le corps humain de façon à favoriser certains comportements, à permettre des transformations, en un mot à atteindre un résultat que des valeurs admises conduisent à considérer comme souhaitable ».*

¹ Il s'agit ici des meilleures productions car le jury déplore plus particulièrement la vision caricaturale proposée par bon nombre de candidats, selon laquelle « l'éducation de la personne » est considérée comme un « aboutissement », un « accomplissement » et donc cantonnée à la 3^{ème} période, c'est-à-dire à partir des années 1980. Pour les membres du jury, une réponse envisageant que l'éducation de la personne soit absente avant les années 1980 témoigne d'un niveau très insuffisant en matière d'analyse, de culture générale et de connaissances.

L'éducation des corps

La thématique des corps peut être définie en première instance de façon générique, au singulier, même s'il faudra intégrer le caractère pluriel des corps.

Le corps peut être appréhendé de façon plus ou moins extensive. Il peut renvoyer en premier lieu à l'enveloppe corporelle (donc visible) de l'individu, et plus largement aux dimensions morphologique, physiologique ou encore motrice de l'individu.

Le corps a été représenté différemment et de façon évolutive au fil du temps, en lien avec diverses références philosophiques et scientifiques, et des modèles du corps eux-mêmes pluriels (cf. notamment les modèles biomécaniques, bioénergétiques, bio informationnels mis en évidence par Vigarello en 1988...).

Le corps a longtemps été marqué en Occident par le dualisme de Descartes (attention toutefois, car le dualisme questionné dans le sujet ne renvoie pas au dualisme de Descartes ; le terme dualisme pouvait donc conduire ici à un contre sens, et à des erreurs au niveau des axes de traitement retenus). De nouvelles références philosophiques et scientifiques ont permis de faire évoluer cette représentation du corps pour aboutir à une approche moniste de l'individu, considérant l'individu dans sa totalité et à travers les liens existants entre ses différentes dimensions.

Mais le corps est décliné dans ce sujet au pluriel, notamment en lien avec les caractéristiques des individus concernés. Il était alors possible de distinguer le corps des filles de celui des garçons, le corps des enfants et celui des adolescents, le corps des élèves présentant ou non un handicap...

Si les corps renvoient à des paramètres physiologiques et biologiques objectifs, il est également un produit social et culturel, en étant le fruit d'une socialisation et d'une éducation, et le siège d'intériorisations plus ou moins inconscientes. Comme l'a montré en particulier Marcel Mauss, le corps est le premier outil dont dispose l'être humain.

Appréhendé à l'échelle de l'école, le corps renvoie à la spécificité de l'EPS, objet et support éducatif de la discipline scolaire, même s'il faut rappeler que l'EPS s'est également toujours attachée aux dimensions morales et intellectuelles de l'éducation.

En articulant les définitions précédentes, l'éducation des corps peut être appréhendée à travers les effets et les transformations visés chez les individus à éduquer, en lien à la culture/les références culturelles que l'on souhaite transmettre (valeurs, représentations, pratiques, techniques, qualités physiques etc.), les normes de références en jeu (qu'elles soient sociales, morales, corporelles, physiques...), et les caractéristiques des élèves (sur l'éducation des élèves filles et garçons en EPS, voir par exemple Ottogalli-Mazzacavallo & Liotard, 2012). Cette éducation corporelle est par ailleurs influencée par la façon d'appréhender la personne à éduquer, et la façon dont celle-ci a été définie.

L'éducation de la personne

Au-delà d'une pluralité de significations, la notion de personne² peut être définie à travers deux grandes acceptions :

- ✓ en tant qu'individu de l'espèce humaine, la personne, entendue ici dans un sens générique, possède des droits et une dignité
- ✓ en tant qu'être humain considéré dans son individualité, l'individu est appréhendé ici à travers sa spécificité.

La notion de personne peut être appréhendée en lien avec des significations évolutives et une pluralité de références (historiques, philosophiques, scientifiques...).

La notion de personne peut aussi être déclinée au pluriel : elle interpelle alors les différentes catégories d'individus scolarisés, en lien avec l'âge, le genre, certaines catégories marquées par une vulnérabilité (handicap par ex).

² Pour plus de détails, voir par exemple Morfaux (1980) : a) Sens historique : en droit romain, le terme s'applique à un individu ayant une existence civile et des droits (par opposition aux esclaves). Le terme de personne peut alors être associé à celui de citoyen (au sens d'individu ayant des droits et des devoirs).

Historiquement, la personne désigne aussi tout individu doué de raison.

b) En Droit : la personne désigne l'individu ou le groupe auquel est reconnu la capacité d'être sujet de droit.

c) Sens philosophique : la personne peut aussi désigner une valeur absolue, elle présente une dignité (car elle est autonome et n'obéit à d'autre loi que celle qu'elle institue). La notion de personne peut alors être associée à la notion de **respect**. Au sens moral, dans la lignée de Kant et de la Déclaration des droits de l'homme 1789, la notion de personne, entendue comme **respect et dignité de la personne humaine** en chaque homme et comme **valeur absolue**. Elle est centrale aujourd'hui dans la philosophie de la morale de l'Occident et tend à devenir universelle.

d) En psychologie, la notion de personne renvoie à la conscience individuelle. Cette acception fonde une philosophie du sujet.

L'éducation de la personne peut alors être problématisée de différentes manières et à différents niveaux, par exemple :

- à travers la transmission d'une culture commune, propre à une société, à un groupe social donné (Cf. la définition de l'éducation proposée par Durkheim), la volonté de la soumettre à des valeurs communes et à des normes collectives (cf. la définition de l'EP d'Ulmann).
- à travers le développement de potentialités individuelles, la volonté d'assurer son épanouissement individuel, voire le développement de sa personnalité (en lien avec une définition de l'éducation : consistant à élever l'individu, à la conduire vers l'autonomie)

L'éducation de la personne est par ailleurs influencée par les modèles pédagogiques et les moyens éducatifs retenus, ce qui pose la question du « comment » elle a été assurée.

La formation du citoyen

Le terme de citoyen présente un sens évolutif lié à une pluralité d'enjeux (politiques, moraux, sociaux) (Arnaud, 2000).

Le terme de citoyen est un terme dérivé de celui de « cité » (habitant d'une cité, d'une ville).

Au sens politique (XVIII^e siècle), il renvoie à un régime démocratique, à un lien social, à la volonté d'intégrer les individus dans une collectivité.

Différentes citoyennetés peuvent être distinguées : politique, civique, sociale.

Le terme de citoyen peut être associé à un terme proche, celui de citoyenneté. Celle-ci renvoie à 4 caractéristiques : civisme, civilité, jugement, responsabilité (Canivez, 1995).

Le citoyen est aussi un individu possédant des droits et des devoirs.

Le terme de citoyen peut par ailleurs être interrogé et décliné au masculin et au féminin (droit de vote en 1944). Il est aussi à questionner en lien avec les caractéristiques des publics scolarisés (notamment selon leur âge et leur sexe).

La formation du citoyen renvoie historiquement à une mission de l'école républicaine, même si le type de citoyen à former a évolué (par exemple de la formation d'un citoyen prêt à défendre sa nation, à un citoyen cultivé, lucide et autonome, physiquement et socialement éduqué). Il s'agit aussi d'une finalité de l'EPS.

4. NIVEAUX DE PRODUCTION À TRAVERS LES CRITERES DU BANDEAU DE CORRECTION

Niveau 1 :

Les copies relevant du premier niveau attestent d'une lecture incomplète du sujet qui éloigne le candidat de la compréhension des enjeux de la question.

Le traitement du devoir aborde rarement le sujet et ses mots clés, qui, en général, ne sont pas définis ou le sont de façon personnelle. Le traitement du sujet est plaqué et relève d'une vision naïve de l'histoire et de la discipline. Certaines copies témoignent d'une maîtrise de connaissances génériques qui ne permettent pas de répondre au sujet. Les connaissances sont pour l'essentiel des références institutionnelles.

Par ailleurs, les qualités rédactionnelles à ce niveau de production présentent généralement des insuffisances dans la maîtrise de la syntaxe grammaticale.

Nous avons pu observer deux copies types à ce niveau de prestation :

- les devoirs inachevés qui se limitent à une introduction et une partie ;
- les copies qui décrivent l'histoire de la discipline au sein de l'institution scolaire. La réponse au sujet s'apparente à un traitement chronologique de l'histoire de l'éducation physique juxtaposant des éléments de contexte et les mutations de la discipline sans aucun lien explicite avec le sujet.

Niveau 2 :

Les copies placées à ce niveau de production apportent une réponse partielle au sujet. Les devoirs traitent seulement une partie du sujet. La plupart des candidats ne répond qu'à la première phrase du sujet en proposant une entrée prioritaire par la formation du citoyen. La deuxième partie du sujet : relative au « dépassement de la dualité entre l'éducation des corps et la formation du citoyen pour s'intéresser à l'éducation de la personne » n'est pas traitée. La dualité questionnée dans le sujet est souvent confondue avec la dualité corps-esprit.

La problématique paraphrase généralement une partie du sujet. A ce niveau de production, les candidats choisissent de définir plus ou moins certaines notions du sujet. « L'éducation de la personne » souvent implicite, est réduite à la somme d'une éducation des corps et de la formation du citoyen ; cette dernière pouvant se résumer à une éducation du corps et de l'esprit. Le choix des analyseurs s'appuie le plus souvent sur les textes officiels et sur quelques éléments du contexte, sans

les articuler de façon explicite au sujet. Le traitement est de l'ordre du déclaratif, les connaissances semblent plaquées et la périodicité est rarement justifiée au regard du sujet posé.

Nous avons situé à ce niveau de prestation, les copies qui se caractérisaient de la façon suivante :

- un traitement exclusif de la relation éducation des corps et formation du citoyen ;
- l'éducation de la personne est abordée superficiellement et souvent uniquement dans la troisième partie du devoir ;
- un traitement prioritaire de la formation du citoyen associé à des mises en perspective partielles avec les autres éléments du sujet.

Niveau 3 :

Les copies situées à ce niveau de bandeau témoignent d'une compréhension du sujet dans sa globalité. Les deux parties du sujet sont abordées. La définition de l'éducation de la personne permet la mise en perspective du sujet dans tout son ensemble.

Le dépassement de la dualité se fait de façon implicite. Les termes clefs sont généralement définis mais plus ou moins bien référencés. Le propos s'appuie sur une ébauche de mise en relation entre l'éducation des corps et la formation du citoyen, d'une part, et l'éducation de la personne, d'autre part. A ce niveau de prestation, les candidats proposent une réponse incomplète qui juxtapose les éléments clés du sujet tout en privilégiant la dimension du « comment ».

L'argumentation s'appuie au moins sur deux analyseurs, le plus souvent les textes officiels et les conceptions et courants pédagogiques qui traversent l'histoire de l'EPS. L'approche se veut contextualisée en utilisant des indicateurs précis, pour argumenter de façon plus ciblée le dépassement de la dualité entre l'éducation des corps et la formation du citoyen.

La périodicité choisie est au service de la démonstration et prend en compte notamment les évolutions des représentations des élèves, du contexte économique et social, de la place de la discipline à l'école...

A ce niveau de production, nous avons identifié deux copies types :

- les trois éléments du sujet sont présents dans deux des trois parties du développement. Généralement, la première partie ne traite que de la première phrase du sujet. Le dépassement de la dualité de l'éducation des corps et de la formation du citoyen pour s'intéresser à l'éducation de la personne est abordé dans les deux dernières parties du devoir ;
- le traitement des deux phrases du sujet est réalisé dans les trois parties de la dissertation, mais l'argumentation s'organise autour d'une juxtaposition des trois éléments du sujet. Les liens entre l'éducation des corps, la formation du citoyen, l'éducation de la personne et les éléments de contexte restent implicites.

Niveau 4 :

Les copies placées au niveau 4 traitent le sujet dans toute sa complexité. Le problème posé par le sujet est explicité et discuté.

Les candidats apportent une réponse complète à la question soulevée par le sujet.

L'argumentation qui définit, discute, explicite et contextualise la façon dont les acteurs-rices de la discipline ont su dépasser la dualité pour s'intéresser à l'éducation de la personne. Les éléments de contexte sont articulés avec les mots clés du sujet. Le choix varié des analyseurs permet une réponse précise et nuancée. Les références sont issues de différents champs scientifiques, en particulier ceux de l'histoire et de la sociologie de l'EPS, du sport, et plus rarement de l'école.

A ce niveau de production, la problématique et l'argumentation sont organisées d'une manière méthodique. La mise en perspective du « comment » et du « en quoi » révèle alors un degré élevé à la fois d'analyse explicite (comment) et d'explication (en quoi) de l'éducation de la personne qui dépasse la dualité suggérée dans le sujet posé. Les meilleurs candidats discutent cette dialectique et sont capables de mobiliser des références variées (institutionnelles, scientifiques, pédagogiques, professionnelles...) au sein d'une argumentation personnelle et nuancée. Chaque période est problématisée à partir de définitions singulières des termes liées aux contextes socioculturels. Le traitement du sujet exprime une lecture lucide et éclairée du contexte contemporain.

A ce niveau de production, nous avons identifié deux copies types :

- un traitement explicite et explicatif du « en quoi » et « comment » qui s'appuie sur les manuels, règlements, instructions officielles, programmes, conceptions de la discipline et l'évaluation en replaçant l'élève et l'enseignant dans un contexte singulier. Le choix des analyseurs est varié, bien référencé et au service d'une argumentation riche et précise ;

- approche qui nuance le propos à travers une mise en tension entre les affichages institutionnels, les prescriptions théoriques et la réalité des mises en œuvre professionnelles.

5. CONSEILS AUX CANDIDATS:

*Les recommandations suggérées dans le rapport d'écrit 1 de la session exceptionnelle restent valables pour l'écrit 1 du CAPEPS rénové 2014. Une fois encore, les membres du jury souhaitent rappeler que l'épreuve d'écrit 1 du CAPEPS externe et du CAFEP nécessite des candidats un entraînement à une réflexion et à une rédaction en temps limité à partir des items du programme. Ils estiment qu'une analyse des termes du sujet doit être menée dès l'introduction, le traitement implicite des notions nuisant à la compréhension des choix du candidat. Les membres du jury déplorent la lecture de devoirs formatés et où ils remarquent, parfois d'une manière grossière, des blocs argumentaires « préétablis », replacés quel que soit le sujet avec très peu d'adaptation. Ils dénoncent une telle stratégie qui s'avère finalement toujours préjudiciable à la qualité de la réponse produite.

*De plus, les notions doivent être contextualisées, et la discussion de ces dernières gagne à être nuancée ou questionnée selon les époques.

Pour autant, l'équilibre du devoir doit refléter la globalité de la réflexion. Trop de devoirs présentent une structure déséquilibrée. Si l'on note un effort louable au niveau de l'introduction, l'équilibre du devoir laisse cependant apparaître des lacunes sur les connaissances et références. De fait, celles-ci ne permettent pas un traitement homogène des différentes périodes.

* La conclusion du devoir est un espace qui gagnerait à être mieux exploité. Si elle présente souvent un rappel des réponses développées dans chacune des parties, le jury déplore le manque d'engagement critique et d'ouverture.

*Par ailleurs, les copies attestent d'un volume intéressant de connaissances. Les membres du jury invitent toutefois les candidats à faire preuve d'une maîtrise plus fine de ces dernières qui doivent être référencées précisément et explicitement reliées aux items du programme du concours. Par ailleurs, ils invitent les candidats à mieux les intégrer dans leur démonstration et ainsi faire preuve d'une utilisation à bon escient de leurs connaissances.

* Concernant la maîtrise des compétences rédactionnelles, le jury souhaite encourager les candidats à effectuer une relecture orthographique. De même, le jury souhaite rappeler qu'une calligraphie soignée et une encre foncée permettent une meilleure lecture des copies.

Bibliographie non exhaustive...

- Arnaud, P., « L'apprentissage de la citoyenneté : une finalité retrouvée pour l'EP », in T. Terret (dir.), *Education Physique, Sport et Loisirs, 1970-2000*, AFRAPS, 2003, pp. 159-170.
- Canivez, P., *Éduquer le citoyen*, Hatier, 1995.
- Corbin, A., Courtine, J-J., Vigarello, G. (dir.), *Histoire du corps, Les mutations du regard. Le XXe siècle*, Tome 3, Seuil, 2006
- Crémieux, C., *La citoyenneté à l'école*, Syros, 1998.
- Durkheim, E., « Education », in Ferdinand Buisson, *Nouveau Dictionnaire de pédagogie*, Paris, Hachette, 1911, p. 532.
- Métoudi, M. et Volant, C., *L'Education physique et sportive éduque-t-elle à la citoyenneté ?*, Actio, 2003.
- Morfaux, L.-M. *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Paris, Armand Colin, 1980.
- Ottogalli-Mazzacavallo, C. & Liotard, P. (Dir.), *L'éducation du corps à l'école. Mouvements, normes et pédagogies 1881-2011*, 2012, Paris, Ed. Afraps, pp. 93-113.
- Terret, T., *École, sport et démocratie*, in Assemblée Nationale, Sport et démocratie, 1998.
- Royal, S., A propos des "initiatives citoyennes", BO n°15 du 9 avril 1998.
- Ulmann, J. « Sur quelques problèmes concernant l'éducation physique », *Revue Education Physique et Sport*, n° 81, 1966, pp. 7-11.
- Ulmann J., « Les rapports historiques entre l'Education Physique et le sport, *Revue Education Physique et Sport*, n° 238, 1992.
- Vigarello, G., *Le corps redressé*, J-P. Delarge, 1978.

3. Deuxième épreuve d'admissibilité (Ecrit 2)

Sujet : L'éducation physique et sportive, discipline d'enseignement, doit offrir à chaque élève un parcours de formation qui lui garantisse l'acquisition des compétences attendues fixées par les programmes.

À partir d'exemples concrets, vous explicitez comment et à quelles conditions l'enseignant d'EPS contribue à l'atteinte de cet objectif.

1. PROGRAMME DU CAPEPS. BULLETIN OFFICIEL 19 AVRIL 2013

Dissertation ou étude de cas à partir de documents portant sur l'enseignement de l'EPS dans le second degré.

Programme publié le 19 juillet 2013: concevoir et mettre en œuvre un enseignement favorable aux apprentissages en éducation physique et sportive et à la réussite scolaire des élèves :

- l'acquisition de compétences et le parcours de formation pour la diversité des élèves dans un EPLE.
- le développement des différents types de ressources d'ordre physiologique, moteur, neuro-informationnel, psychologique, psychosociologique chez les élèves en EPS.
- les savoirs académiques et professionnels (planifier, agir, interagir, réguler, évaluer) nécessaires à l'organisation du travail de l'enseignant et du travail de l'élève.
- la prise de risque, l'émotion et l'engagement dans l'effort comme leviers d'accès aux compétences propres à l'EPS CP2 et CP5.

2. SITUATION DE L'ÉPREUVE ET DU SUJET DANS LE CONTEXTE DU CONCOURS

Dans la seconde épreuve d'admissibilité, il s'agit de répondre à une question précise formulée au regard de l'exercice du métier pour lequel le concours est ouvert. Le niveau d'exigence suppose la capacité à formuler des choix éclairés et pertinents pour intervenir efficacement dans le milieu scolaire de l'EPS au second degré. Le candidat doit faire la preuve de l'acquisition de connaissances scientifiques, disciplinaires, pluridisciplinaires, et institutionnelles nécessaires à la pratique professionnelle et articulées avec les situations rencontrées sur le terrain, analysées à l'aide d'outils conceptuels et éclairées des apports de la recherche universitaire. À ce titre, la mise en synergie de l'expérience professionnelle et des connaissances disciplinaires et pluridisciplinaires est requise. Cela suppose de dépasser le simple fait de réciter un cours ou de faire montre d'érudition pour aller vers une prise de décision distanciée en milieu éducatif complexe.

Le sujet à traiter s'inscrit dans une logique définie par des textes délimitant les modalités de l'épreuve et par un programme. De façon plus particulière, le sujet du CAPEPS rénové 2014 renvoie explicitement au premier item du programme : « l'acquisition de compétences et le parcours de formation pour la diversité des élèves dans un EPLE ».

3. ANALYSE ET TRAITEMENT DU SUJET

Le sujet de cette session interroge le parcours de formation de chaque élève en tant que garant de l'acquisition des compétences attendues fixées par les programmes.

Dans les paragraphes qui suivent, nous allons aborder la forme du libellé, le fond du libellé, les problèmes posés par le sujet, le registre argumentaire, la structuration des devoirs et les qualités rédactionnelles.

La forme du libellé

Le libellé se présente en deux parties.

La première partie fixe le cadre de la réponse par une affirmation énoncée sous la forme d'une prescription repérable à travers l'emploi du verbe « devoir ». Cette affirmation porte sur la définition d'une offre de formation en EPS repérable à travers un parcours susceptible de garantir à chaque élève l'acquisition des compétences attendues fixées par les programmes. Rarement discuté par les candidats, cet objectif n'est pourtant pas un allant de soi. Il renvoie à une problématique professionnelle qu'il convenait de repérer, d'analyser et de nuancer.

La deuxième partie est une injonction qui oriente la nature et les éléments attendus de la réponse à travers des propositions d'exemples concrets permettant de répondre à deux questions ouvertes : comment et à quelles conditions l'enseignant d'EPS contribue à l'atteinte de l'objectif prescrit présenté dans la première partie du libellé. Une fois encore, le jury fait le constat que certains éléments du sujet ont été évacués de l'analyse par un très grand nombre de candidat-e-s et rappelle l'intérêt d'une analyse méthodique de l'ensemble des termes du sujet qui ne se limite pas aux seules thématiques qu'il renferme.

Le fond du libellé à travers le repérage et l'analyse des termes du sujet

Ainsi formulé, le sujet amène à définir et à mettre en relation et en tension deux notions centrales : celle de parcours de formation et celle de compétences attendues – la première étant garante de l'acquisition de la seconde. Ces deux notions, au cœur du premier axe thématique du programme de l'écrit 2, figurent dans de nombreux textes régissant l'EPS. De manière générale le jury constate que si les compétences attendues sont des connaissances institutionnelles plus ou moins maîtrisées, le parcours de formation n'a pour sa part été que rarement défini de manière explicite. Le jury rappelle l'importance de définir explicitement les termes clés du sujet.

Les compétences attendues

La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école met en avant les compétences à développer chez les élèves aux différents niveaux de la scolarité à travers la maîtrise d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture à la fin de la scolarité obligatoire.

En même temps, les programmes d'EPS de collège et de lycées déclinent trois registres de compétences : les compétences propres à l'EPS (CP), les compétences méthodologiques et sociales (CMS) et les compétences attendues (CA). Chaque CA s'inscrit dans l'une des cinq CP de dimension motrice et culturelle qui circonscrivent l'ensemble des activités physiques sportives et artistiques (APSA). Elle mobilise plusieurs CMS relatives à l'acquisition de méthodes, d'attitudes et de démarches réflexives. Celles-ci constituent des outils qui permettent à l'élève d'acquérir des savoir apprendre et des savoir être indispensables tant aux acquisitions en EPS que celles partagées avec d'autres disciplines pour devenir au terme du parcours de formation un citoyen lucide, cultivé, autonome et responsable.

Cette référence institutionnelle était un prérequis incontournable pour aborder le sujet. Le jury a fait le constat d'une importante hétérogénéité dans la définition de cette notion clé du libellé. Deux logiques de définition plus ou moins combinées se sont dégagées des copies. Une définition compréhensive et structurelle met en avant l'articulation CP/CMS au sein des CA, listant, combinant et/ou mobilisant dans une situation donnée un ensemble de ressources (cognitives, affectives, informationnelles, etc.) ou d'éléments constitutifs (des connaissances, des capacités, des attitudes). De ce point de vue, les CA constituent une traduction concrète, appréhendable par les élèves, dans le contexte particulier d'une APSA, à un niveau particulier, de cette articulation entre les CMS et les CP.

L'autre logique définitoire, extensive et descriptive, consiste à énoncer et à spécifier la CA telle qu'elle apparaît dans les programmes (niveau de CA, nature). Les bonnes copies arrivent à articuler ces deux logiques de définition.

Quelques copies introduisent une définition générique de la notion de compétence de manière plus ou moins référencée. En tant que mobilisation en situation de ressources pour agir à bon escient, cette définition générique et aujourd'hui consensuelle et partagée en recherche comme en formation est rarement mise en débat et réinvestie dans le raisonnement ou la démonstration.

Le parcours de formation

Le jury fait le constat qu'un grand nombre de candidat-e-s s'est abstenu de définir de manière explicite cette notion au cœur des enjeux scolaires actuels de l'EPS ainsi que du premier axe thématique du programme de l'écrit 2.

Cet évitement est d'autant plus problématique qu'aujourd'hui la discipline s'appuie sur un curriculum rénové de l'enseignement de l'EPS qui s'insère parmi un ensemble d'orientations du système éducatif renouvelées qui balisent les parcours individuels de formation des élèves.

Par définition, un parcours est un itinéraire emprunté pour aller d'un endroit à un autre. De manière non exhaustive le registre lexical convoqué par cette notion intègre les termes suivants : chemin, cheminement, curriculum, trajet, trajectoire, balisage, etc. Deux caractéristiques du parcours de formation sont à prendre en compte : sa **singularité** rappelée par l'apparition de « chaque élève » dans le libellé et son inscription dans une **temporalité** : à court terme sur la durée d'un cycle (et donc en lien avec un niveau de CA) ; à moyen terme sur une année et à long terme tout au long d'un cursus en collège (niveau 2 de CA) et/ou en lycée (niveau 4 de CA). Au-delà de cet axe diachronique qui renseigne sur les apports spécifiques de l'EPS dans l'offre de formation, cette temporalité pouvait être envisagée de manière synchronique en lien avec les autres disciplines ce qui permettait d'éclairer, à moments donnés, la part contributive de l'EPS à des perspectives éducatives plus larges. Ainsi ces parcours de formation sont étroitement dépendants des contextes dans lesquels ils s'inscrivent. Ils se conçoivent et s'organisent à l'échelle d'un cursus qui prend en compte un ensemble de contraintes et de ressources institutionnelles, contextuelles et humaines qui témoigne des acquisitions d'un élève singulier au cours de sa scolarité et des dispositifs mis en place pour y parvenir.

Les meilleures copies se sont appuyées sur les notions d'étapes et de repères permettant de baliser les parcours de formation et ont différencié la nature du parcours (formel, réel ou caché) et sa temporalité (diachronique et/ou synchronique).

Les autres termes du libellé : des oublis récurrents

Si ces deux notions clés ciblent la thématique centrale du sujet et nécessitent d'être explicitement définis, il est attendu des candidat-e-s qu'ils prennent en compte l'ensemble des termes du libellé pour poser un ensemble de questions soulevées par le sujet et y répondre. Le jury a fait une fois encore le constat d'analyses superficielles, partielles ou lacunaires occultant un certain nombre de termes présents dans le libellé et ne permettant pas aux candidat-e-s de faire la preuve de leur compréhension de la spécificité du sujet qui – rappelons-le ne se limite pas aux thématiques centrales qu'il recèle. S'il ne s'agit pas ici de définir l'ensemble des termes du libellé – ce qui se traduit la plupart du temps par la juxtaposition maladroite de définitions plus ou moins pertinentes et conduit souvent à une lourdeur dans l'expression écrite –, l'exercice consiste à intégrer dans la discussion et la mise en relation des termes centraux des éléments d'éclairage afin de pointer des limites et des nuances sur les façons et les conditions de nature à favoriser l'acquisition des CA au moyen d'un parcours de formation planifié. Un des termes les plus fréquemment occultés est celui de discipline d'enseignement dont l'intégration dans l'analyse et/ou le questionnement permet de questionner d'interroger à la fois la part spécifique de l'EPS à travers par exemple l'idée de matrice disciplinaire (CA et axe diachronique du parcours) et sa part contributive (axe synchronique du parcours). Les autres termes les plus souvent oubliés sont « offrir », « garantir », « acquisition » et « contribue ». Dans quelques copies, certains termes apparaissent dans l'introduction mais ne sont qu'exceptionnellement mobilisés pour nourrir et/ou enrichir la réflexion. L'intégration de ces termes dans l'analyse et le traitement du sujet a constitué incontestablement une plus-value dans les productions des candidat-e-s. Quatre niveaux de compréhension et de traitement du sujet ont été dégagés par le jury et sont présentés à la fin de ce rapport.

La deuxième partie du libellé oblige les candidat-e-s à proposer des exemples concrets destinés à expliciter « comment et à quelles conditions l'enseignant d'EPS contribue à l'atteinte de cet objectif ». Ceci recouvre plusieurs attendus au cœur de l'épreuve écrite n°2 d'admissibilité. Tout d'abord des éléments de réponse à deux questions ouvertes. La première (comment ?) porte sur les différentes façons, procédures, modalités et mises en œuvre souhaitables/possibles/faisables en lien avec des choix didactiques et pédagogiques. La seconde (à quelles conditions), renvoie pour l'essentiel aux capacités d'adaptation de l'enseignant à un contexte donné, et amène à préciser les points d'appui et les limites d'une telle entreprise. Elle appelle donc à la nuance et à une certaine prise de distance absente dans la grande majorité des copies. Un autre attendu est relatif à la visibilité et la lisibilité de l'activité et de l'intervention de l'enseignant qui restent encore insuffisantes dans la plupart des productions. Enfin, à travers le développement d'illustrations, il est également attendu du candidat qu'il s'inscrive dans une perspective professionnelle mobilisant et articulant plusieurs registres de connaissances : scientifiques, institutionnelles et praxéologiques.

Le jury relève une grande hétérogénéité dans la faisabilité et la pertinence des exemples, leur qualité au regard de la dialectique théorie – pratique, la précision dans l'énonciation des CA, la diversité des publics scolaires concernés, et la variété des contextes. Ces éléments ont servi de repères pour classer les copies à l'intérieur d'un même niveau de compréhension du sujet.

De manière récurrente, le jury constate que la faiblesse des illustrations a desservi de nombreux candidats : les dispositifs d'enseignement-apprentissage évoqués étant anecdotiques, décontextualisés, insuffisamment précisés et/ou non pertinents. La plupart des candidats n'évoquent jamais la programmation des APSA et ne proposent que des illustrations censées garantir l'acquisition d'une compétence sans référence aucune au parcours de formation. Pour de nombreux candidats, l'écueil se situe dans la difficulté à mobiliser des arguments au service d'un point de vue professionnel. Les bonnes copies ont montré des compétences dans la présentation des exemples concrets répondant à la problématique énoncée en mobilisant à bon escient des connaissances académiques et institutionnelles utiles dans des situations professionnelles précises, contextualisées et développées.

Problèmes posés par le sujet

Ainsi, et de manière très synthétique, le problème central soulevé par le sujet peut être reformulé de la façon suivante : le parcours de formation de chaque élève au service de l'acquisition des CA : moyens et conditions.

L'analyse méthodique des deux parties constitutives du libellé facilite l'approche de l'ensemble des problèmes posés autour de la problématique professionnelle suivante :

- d'une part, le libellé invite le candidat à envisager les parcours de formation comme différents espaces d'enseignement possibles en EPS, qui comprennent un ensemble de procédures et de moyens à concevoir et mettre en œuvre afin de permettre à chaque élève de construire les différentes compétences attendues fixées par les programmes ;
- D'autre part et en même temps le libellé invite le candidat à questionner les conditions contextuelles de ces espaces d'enseignement.

Rares sont les candidats qui ont exploré et exploité les différentes ouvertures que la mise en tension des mots clés éclairée et nuancée par les autres termes du libellé permettaient d'investiguer. Quatre niveaux de problématisation ont été dégagés par le jury et sont présentés à la fin de ce rapport.

Le registre argumentaire : pertinence et maîtrise des connaissances et des références mobilisées et mise en perspective critique dans le cadre de l'exercice professionnel

Les paragraphes qui suivent rappellent le statut et la fonction des connaissances dans l'écrit n°2, proposent un registre **non exhaustif** de connaissances et références utiles et renouvellent quelques recommandations relatives à leur usage raisonné au service d'une démonstration.

Statut des connaissances : mode d'emploi

Si la dissertation a pour enjeu la mobilisation des connaissances du candidat, il convient de lui rappeler ici que celles-ci ne sont pas premières et qu'elles doivent être mobilisées afin de référencer et de justifier une analyse précédemment explicitée. Une surcharge de références inappropriées nuit à la compréhension de la logique de traitement du sujet par le candidat. Il convient d'armer le raisonnement de connaissances judicieusement choisies, éclairant le traitement et ne cherchant pas à s'y substituer, ou à le brouiller (succession de citations mal exploitées, voire approximatives, et/ou raccrochées de façon inélégante). Le jury constate à nouveau que les références scientifiques et institutionnelles sont relativement fréquentes dans les copies et plus ou moins exactes. Toutefois, elles ne sont pas toujours mises au service d'une démonstration cohérente et pertinente au regard de la spécificité du libellé.

Nature des connaissances et références utiles

L'arrêté du 19 avril 2013 publié au B.O. du 27 avril 2013 (annexe 1) stipule que l'épreuve écrite n°2 « a pour but d'évaluer la capacité du candidat à mobiliser des connaissances scientifiques issues des champs de la didactique, de la pédagogie, des sciences humaines et sociales, des sciences du vivant, des connaissances techniques et professionnelles nécessaires à la compréhension des conditions d'enseignement et d'apprentissage favorisant les acquisitions des élèves dans les établissements du second degré. »

La spécificité du sujet nécessite que soient prioritairement mobilisées des connaissances et références en lien avec les termes clés du libellé : la notion de compétence et celle de parcours de formation.

Concernant la notion de compétence, certains travaux en STAPS, en Sciences de l'Intervention ou en Sciences de l'Éducation pouvaient être convoqués. Par exemple, les travaux de Roegiers (2000), Perrenoud (2000, 2001), Leplat et De Montmollin (2001), Le Boterf (1994, 1997, 2004), Scallon, (2004), Delignières (2009) – entre autres – apparaissent féconds notamment par les définitions dynamiques et ouvertes qu'ils proposent et qui convergent autour d'une mobilisation ou combinaison de ressources internes et externes pour agir à bon escient. Certains d'entre eux précisent que construire des compétences nécessite pour les élèves, de savoir mobiliser, dans des situations complexes, porteuses d'expériences culturelles authentiques, au moment opportun, une combinaison de ressources afin de résoudre les problèmes posés dans une situation donnée. Pour l'enseignant d'EPS, il ne s'agit pas de placer les apprenants devant des difficultés insurmontables mais de leur proposer de savoir gérer des niveaux de complexité correspondant aux niveaux de compétences dans les différentes APSA. Ceci permet de faire le lien avec les CA telles qu'elles sont déclinées dans les programmes d'EPS. Toutefois, importée massivement depuis une vingtaine d'années dans le champ de l'éducation et de la formation, cette notion polémique et polysémique n'est pas sans poser question. « L'irrésistible ascension de la compétence en éducation » (Romainville, 1996) ou « l'énigme de la compétence en éducation » (Dolz & Ollagnier, 2000) est de nature à engager nécessairement le praticien dans une posture critique et distanciée quasiment absente des productions des candidats. Enfin, en EPS, l'instabilité du concept dans les programmes à travers quatre niveaux de définition (socle commun, CP, CMS et CA) est considérée par certains auteurs comme « un flou conceptuel alarmant » en partie responsable de la grande hétérogénéité des dispositifs d'acquisition des CA allant de la situation complexe à la tâche fermée où se juxtaposent plutôt que s'articulent les composantes méthodologiques et techniques des compétences (Delignières, 2009). Par ailleurs, entre des visées éducatives à long terme (les CMS) et des constructions à plus court terme liées à des habiletés motrices spécifiques, émergent certaines difficultés – et notamment l'évaluation – qui pèsent sur les pratiques (Patinet, 2012). En résumé, si la notion de compétence est aujourd'hui incontournable dans le champ scolaire, elle ne constitue en aucun cas un allant de soi et mérite d'être discutée.

Concernant le parcours de formation, le rapport ECOEPS réalisé en 2007 dans l'Académie d'Aix-Marseille l'envisage comme « la rencontre organisée par les enseignants d'EPS entre les élèves et les différentes APSA tout au long de leur scolarité au collège et au lycée dans le but de les rendre

compétents et éduqués ». Selon ce rapport, la définition des parcours de formation est avant tout collective et conduit les équipes pédagogiques d'EPS à lire, interpréter et exploiter le contexte dans lequel se déroule l'enseignement afin de proposer une adaptation écologique en traitant simultanément trois éléments : « les conditions de pratique effectives des élèves en EPS spécifiques à chaque établissement ; les programmes disciplinaires nationaux ainsi que les ambitions didactiques et pédagogiques des enseignants pour leurs élèves ». En définitive, « la définition du parcours de formation permet d'organiser rationnellement le parcours des élèves en EPS pendant leur cursus scolaire dans un établissement, afin de leur donner la possibilité de suivre un enseignement de l'EPS polyvalent, équilibré, permettant de faciliter l'accès aux compétences et connaissances définies par les programmes disciplinaires et de s'inscrire dans la politique de l'établissement, le tout dans une volonté de plus-value éducative ».

En fonction des exemples développés, le candidat pouvait alors mobiliser des connaissances et références diverses : sur les élèves (en lien avec des ressources physiologiques, motrices, psychologiques) ; sur les contextes des EPLE, sur les procédures didactiques et pédagogiques ou encore sur des thématiques spécifiques comme le handicap ou la thématique fille – garçon.

Le jury constate à nouveau que certaines connaissances et références plus ou moins pertinentes au regard du libellé, sont toujours très présentes dans les copies : par exemple les théories de l'apprentissage et le contrôle moteur, les T.O. (programmes EPS), Perrenoud, pour l'individualisation des parcours (1997, 2001, 2002) ; Allal et le décalage optimal (1979) ; De La Garanderie et les profils pédagogiques (1980) ; Meirieu et la différenciation pédagogique (1980) ; Delignières et Garsault (1993, 1999) ou Ubaldi (2007) sur les compétences ; Famose (1990) ; Durand (2001). Le jury note encore de très fréquentes approximations en ce qui concerne les auteurs, les années, les ouvrages et parfois même les idées ou les résultats de travaux. Les références restent dans l'ensemble peu actualisées. Les textes institutionnels souvent mentionnés sont plus ou moins bien utilisés. Le jury rappelle que la précision, le nombre des sources citées ainsi que la référence à des travaux scientifiques relativement récents représentent des éléments de valorisation de la copie pour peu qu'ils soient véritablement utilisés pour l'argumentaire et non seulement plaqués dans le texte. Sur ce point, le jury rappelle aux candidats et aux formateurs la nécessité de se rapprocher des exigences de l'épreuve en étayant les connaissances par des références actualisées et de première main, pertinentes et variées. L'actualisation, la diversification et l'approfondissement des sources issues de la recherche notamment (en STAPS bien sûr mais également en Sciences de l'intervention et en Sciences de l'Éducation) est nécessaire pour une préparation efficiente et pertinente de l'épreuve.

Structuration des devoirs et qualités rédactionnelles

D'une façon générale, les candidats ont fait l'effort de rédiger des devoirs complets pour défendre leurs chances d'admissibilité.

La gestion du temps est plutôt bonne, avec des parties plus ou moins équilibrées qui correspondent à l'annonce du plan. Les introductions sont plutôt soignées. Elles font apparaître une contextualisation, une définition plus ou moins étayée des termes ou d'une partie des termes du sujet, un questionnement le plus souvent large, une tentative de problématique et une annonce de plan. Les développements sont plus ou moins organisés autour de deux ou trois parties pas toujours explicitement reliées. Parfois, la conclusion est bâclée, faute de temps, et aucune ouverture n'apparaît en fin de devoir.

Dans les bonnes copies, les candidats s'appuient sur une méthodologie de dissertation maîtrisée et une expression claire. La structuration des parties (avec par exemple des mini-conclusions de parties qui recentrent le lecteur) et l'utilisation de connecteurs logiques (« donc, alors, toutefois, c'est ainsi, nous pouvons ajouter... ») en facilitent la lecture et permettent d'identifier les étapes de leur réflexion. Ils se servent de leurs illustrations pour étayer leur propos.

Les moins bonnes copies apparaissent quant à elles souvent formatées. Les candidats ne répondent pas à la question posée de manière explicite. L'introduction est minimaliste. Il manque dans le développement une logique argumentaire en lien avec une problématique souvent oubliée en chemin. L'expression écrite est peu rigoureuse, parfois confuse. Les idées et les connaissances

mobilisées manquent de clarté. Des contre-sens majeurs résultent parfois de formulations non maîtrisées.

Quelques rares copies encore ne présentent pas un niveau minimal de maîtrise de la langue française (syntaxe, vocabulaire, grammaire et orthographe). Le jury relève aussi certains aspects nuisibles à la lecture (tournures de phrases trop lourdes, trop familières, répétitions, registre de langue peu soutenu, ratures, tableaux, tirets, utilisation massive de correcteur blanc, calligraphie problématique, absence de ponctuation).

4. NIVEAUX DE PRODUCTION À TRAVERS LES CRITERES DU BANDEAU DE CORRECTION

Le jury formule ici des repères de nature à comprendre la logique de positionnement des copies dans un bandeau de correction. Nous renvoyons également le lecteur à la partie commune aux deux écrits (pré-bandeau de correction).

NIVEAU 1.

Les notions clés de parcours de formation et de compétence attendue sont majoritairement repérées dans l'introduction, même si elles sont rarement définies. Certaines copies confondent la CA avec le concept plus général de compétence. Elles ne remobilisent et ne questionnent par la suite que l'une des notions clefs en occultant totalement l'autre. Ces copies révèlent clairement une non compréhension du sujet.

La plupart ont réduit le sujet à « faire acquérir des compétences attendues à un public varié ». Ainsi l'hétérogénéité a-t-elle constitué le point central de ces devoirs. Les illustrations sont centrées sur « une acquisition » dont on ignore la nature et relèvent le plus souvent de la magie pédagogique. On trouve également à ce niveau les copies non rédigées non achevées ou présentées sous un format non conforme aux exigences d'une dissertation (présence de schémas, catalogue, tirets, syntaxe et orthographe non acceptables dans un concours de la fonction publique de catégorie A)

NIVEAU 2.

Les copies qui ont été positionnées dans ce niveau présentent une réponse lacunaire à la question posée. Les définitions du parcours de formation et de la compétence attendue sur lesquelles elles s'appuient sont trop génériques pour engager un questionnement complexe. La compétence attendue est définie en rapport avec la matrice disciplinaire.

La définition du parcours de formation est souvent repérée comme recouvrant le cursus scolaire de l'élève qui le mènera sur un chemin unique du début à la fin de sa scolarité. Elles ont parfois donné l'impression, dans l'introduction, de mettre en lien les termes clefs mais le corps du devoir fait apparaître que ce lien est purement formel et relève de la simple juxtaposition. Le problème posé par le sujet reste implicite et le doute subsiste quant à la compréhension par le candidat du sujet. Cela se traduit par l'apparition çà et là de quelques éléments de réponse non explicitement reliés au sujet.

Les problématiques relèvent pour ces copies de l'affirmation du lien qui existe entre le parcours de formation et l'atteinte de la compétence attendue ce qui ne nécessite donc pas de questionner ce lien ; lien dont la fragilité et l'inconstance transpirent tout au long du devoir. Ce type de problématique n'engage au mieux qu'une explication sur le mode descriptif et lacunaire du lien entre PF et CA. Ces copies présentent des illustrations là encore plaquées et /ou centrées sur des relations implicites entre PF et programmation par exemple ou CA et différenciation.

NIVEAU 3.

À ce niveau, plusieurs éléments de réponse apparaissent dans les copies et sont explicitement reliés au sujet bien que la réponse soit encore incomplète et n'envisage qu'une partie des moyens par lesquels le parcours de formation peut contribuer à l'atteinte des compétences attendues. Les moyens sont souvent la programmation, la différenciation pédagogique, les traitements didactiques liés aux représentations ou encore le choix de la CP5 qui, par essence, serait l'aboutissement de l'EPS pour certains candidats.

Les termes clés sont définis de manière plus ou moins référencée. Ils sont plus ou moins mis en tension, ce qui permet aux candidats d'énoncer le problème de manière explicite. Le candidat fait la preuve qu'il a compris le sujet en étant dans la capacité d'explicitier les moyens et conditions qui font que le parcours de formation est un élément permettant l'atteinte de la compétence attendue dans ces différentes dimensions. Les notions secondaires de « garantie », d' « offrir », de « contribue » ne sont pas prises en compte pour nuancer la réponse. Ces copies restent sur un discours à dominante explicative voire démonstrative sans entrer dans une argumentation qui envisagerait un système de conditions à prendre en compte pour rendre efficient le parcours de formation envisagé.

NIVEAU 4.

À ce dernier niveau, la réponse à la question posée est élaborée et structurée. Elle s'appuie sur des références adaptées au sujet et engageant le candidat dans un questionnement riche et complexe. La réponse élaborée à partir d'une analyse systémique du problème posé démontre la compréhension par le candidat du sujet dans toute sa complexité. La mise en tension soulevée dans la problématique est questionnée tout au long du devoir sans n'être jamais perdue de vue. Les références maîtrisées sont remobilisées dans le cœur du devoir.

La prise en compte du PF dans sa complexité, d'un point de vue institutionnel, pédagogique (trajet de formation de l'élève) avec prise en compte ou non de sa temporalité (cheminement, étapes) mais aussi dans la variété de sa nature (caché, réel, formel), a sans conteste permis à ces copies une entrée riche dans l'analyse du sujet. Il a été dès lors possible pour ces candidats d'envisager les conditions qui permettent, facilitent ou limitent l'atteinte des CA par la construction réfléchie et lucide du PF de chaque élève.

Les illustrations proposées ont décliné la CA en termes de connaissances, capacités et attitudes à acquérir. Elles ont proposé des mises en œuvre et des conditions pour des publics variés dans des contextes différents.

Curseur intra niveau

Les éléments retenus par le jury pour faire évoluer le curseur à l'intérieur de chaque niveau sont les suivants :

Richesse, pertinence, maîtrise et précision des références.

Qualité des illustrations (dialectique théorie – pratique, faisabilité, diversité des publics et des contextes).

Prise en compte de termes « secondaires » du sujet la plupart du temps occultés par les candidats : discipline d'enseignement, offrir, garantie, acquisition, contribue.

Prise en compte de la temporalité.

Qualité d'énonciation des compétences attendues.

5. CONSEILS AUX CANDIDATS

Les recommandations suggérées dans le rapport 2013 et 2014 exceptionnel restent valables. Au terme du rapport de cette deuxième épreuve d'admissibilité du concours 2014 rénové, le jury affirme ou réaffirme l'importance pour les candidats :

- de travailler tous les items du programme ;
- d'éviter les devoirs trop formatés : la mobilisation de blocs argumentaires « préétablis », replacés quel que soit le sujet avec très peu d'adaptation, est toujours préjudiciable à la qualité de la copie ;
- de repérer et définir les termes les plus importants du sujet, puis de les mettre en tension ;

- de proposer des mises en œuvre professionnelles variées (différentes APSA, différents niveaux, différents types de problèmes posés aux élèves, de ressources sollicitées...), justifiées d'un point de vue institutionnel (pouvoir citer les compétences propres et attendues dans le programme apparaît une exigence basique) et contextualisées (collège, lycée, type de public ; par exemple réflexion sur la problématique des élèves en situation de handicap). Sur ce dernier point, la connaissance des élèves à travers la prise en compte de leurs caractéristiques doit être une préoccupation centrale et incontournable. Elle porte sur leur diversité, les degrés d'enseignement, les parcours de formation, le processus d'orientation, les acteurs et partenaires de l'acte éducatif, l'éthique du métier, l'innovation et l'expérimentation pédagogiques, les méthodes de conduite de la classe ;
- de profiter des périodes de stage pour faire des ponts entre les connaissances académiques issues de leur cursus de formation et la situation d'enseignement. Il serait ainsi judicieux d'utiliser ces moments pour interroger les données théoriques afin de constituer une « banque » d'exemples ou illustrations, notamment en rapport avec les items du programme ;
- d'attester de la connaissance du système éducatif (fonctionnement, missions, contraintes, dispositions et autres textes en vigueur dans le champ disciplinaire). Si la maîtrise parfaite des textes relève d'une compétence de fonctionnaire titulaire, il reste qu'une véritable culture des données institutionnelles est requise dans toutes ses dimensions (scolaire et périscolaire, adaptée, optionnelle, certificative...). Les instructions officielles étant des ressources utiles et nécessaires pour l'exercice du métier, il est du devoir du candidat de s'y référer précisément et de façon actualisée. A ce propos nous invitons les candidats à s'approprier le référentiel de compétences paru au B.O. du 25 juillet 2013 qui précise les compétences professionnelles attendues qui s'acquièrent et s'approfondissent dès la formation initiale et se poursuivent tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle et l'apport de la formation continue ;
- de s'approprier des définitions référencées, actualisées et de première main, pertinentes et variées ;
- de s'engager dans ses propositions, d'être capables de formuler des choix et de les justifier ;
- de ne pas s'éloigner de la réponse à la question (ce n'est pas au correcteur de faire les mises en lien) ;
- de relire régulièrement le sujet durant le temps de composition de façon à garder le fil de leur pensée : l'articulation entre ce qui est annoncé et ce qui est réalisé est un élément d'appréciation de la copie ;
- de veiller à l'équilibre des différentes parties, de gérer son temps de manière à ne pas bâcler la fin du devoir et pouvoir le relire ;
- de faire un effort dans la qualité de l'écriture, de la présentation, d'aérer la copie (il s'agit d'une épreuve de communication).

4. Epreuves d'admission

1^{ère} épreuve : épreuve de mise en situation professionnelle (Oral 1)

1. Définition, organisation de l'épreuve

Durée de la préparation : trois heures ; durée de l'épreuve une heure ; coefficient 4

Organisation l'épreuve

La durée totale de l'épreuve est d'une heure. Elle commence par l'exposé du candidat de 20 minutes maximum suivi d'un entretien avec les membres du jury. Le temps non exploité par le candidat est reporté dans l'entretien.

Lors de la préparation, le candidat reçoit un dossier synthétique d'établissement constituant le cadre d'analyse support du projet de formation et contenant des indicateurs sur son fonctionnement actuel : contexte de l'établissement comprenant des fiches APAE, axes du projet d'établissement, projet d'EPS, projet de classe, projet de cycle. Toute APSA inscrite au programme est susceptible d'être interrogée, indépendamment des choix faits par le candidat pour la deuxième épreuve d'admission. Le document d'établissement comporte des informations sur la leçon visionnée ainsi que celles qui la précèdent.

Est associé à ce dossier un enregistrement vidéo d'élèves de la classe concernée, dans l'APSA. Cet enregistrement d'une durée d'environ six minutes est visionné trois fois au cours de la phase de préparation : à 20 minutes, 50 minutes, 80 minutes.

Le candidat est invité par la question fournie par le jury à concevoir la leçon d'EPS, qui suit la leçon présentée dans l'enregistrement vidéo, en lien avec un projet de formation disciplinaire.

Le sujet de l'épreuve

Le sujet de l'épreuve est défini à l'intérieur d'un cadre de présentation qui englobe le contexte de l'épreuve et la question.

Cadre de présentation :

1.1. Le contexte

Les informations sur le contexte sont très synthétiques. Sont indiqués : le type d'établissement, la classe, la place de la leçon que le candidat doit présenter dans le cycle, la durée effective de la leçon est de 1H30 (excepté natation 1H), l'APSA. La compétence attendue, correspondant au programme en vigueur pour ce niveau de classe est rappelée dans le sujet.

Tous les types d'établissement scolaire du second degré sont représentés ainsi que les niveaux de compétence attendue de l'enseignement obligatoire de l'EPS.

1.2. La question

Pour la session 2014, la question était la suivante :

« Enseignant dans cet établissement, vous concevrez la leçon d'EPS numéro « N° de la leçon » en lien avec un projet explicite de formation disciplinaire. Vous détaillerez au moins une situation d'apprentissage et justifierez vos choix didactiques et pédagogiques.

Vous prendrez nécessairement compte les deux éléments suivants :

«... » (un élément prélevé au niveau du projet d'établissement, du projet d'EPS)

«..... » (un élément issu du projet de classe ou des caractéristiques de la classe)

Ainsi que ceux que vous aurez retenus au regard du contexte. »

Lors de l'entretien, le candidat est invité à approfondir l'ensemble des propositions didactiques et pédagogiques dans la construction de son enseignement, à les discuter, à interagir avec le jury.

2. Explicitation de la question

« Enseignant dans cet établissement »...

En référence à l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, l'épreuve invite le candidat à se positionner comme un futur enseignant qui partage les valeurs de la république et inscrit son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.

Le jury attend du candidat qu'il démontre sa capacité à intégrer dans son analyse les caractéristiques particulières de l'établissement. Le jury évalue la capacité du candidat à sélectionner des informations pertinentes de l'ensemble du dossier (documents papier et vidéo). Ainsi, le candidat doit montrer qu'il sait interpréter des indicateurs issus du fichier national APAE caractérisant le fonctionnement de l'établissement, qu'il maîtrise l'articulation entre les différents projets (projet d'établissement, projet d'EPS, de classe, de cycle), et qu'il est capable d'exploiter et d'utiliser ces données dans ses propositions.

Le candidat montrera, que ses choix et son positionnement s'inscrivent à tout moment, dans une posture éthique et responsable, et qu'il conçoit ses actions au sein de l'établissement en cohérence et en convergence avec les autres acteurs de la communauté éducative.

« Vous concevrez »...

Le candidat dispose de trois heures de préparation, qui doivent être utilisées pour adapter ses propositions au contexte et au projet de formation disciplinaire. Le candidat doit montrer au jury comment il exploite ses connaissances acquises en formation initiale mises au service de propositions originales, contextualisées à partir des données qu'il a retenues.

Le jury évalue les compétences du candidat à concevoir des dispositifs d'apprentissage qui s'inscrivent dans les choix stratégiques qu'il a lui-même définis. Ces dispositifs d'apprentissage interrogés par le jury se situeront sur deux dimensions : la dimension diachronique (la leçon, le cycle, l'année, le cursus, les continuums inter-cycles) et la dimension synchronique (les démarches, et stratégies pédagogiques interdisciplinaires) dans le cadre de dispositifs transversaux d'aide à la réussite scolaire.

« La leçon en lien avec le projet de formation disciplinaire »...

Pour construire le projet de formation disciplinaire qu'il doit présenter, le candidat prend en compte les deux éléments de la question qu'il doit nécessairement intégrer ainsi que d'autres éléments du dossier d'établissement et de la vidéo. À partir de leur analyse, il caractérise les problèmes professionnels, liés à ces éléments et propose, pour les résoudre, des stratégies didactiques et pédagogiques qui pourront s'opérationnaliser à différents niveaux :

- dans la leçon qu'il présente
- au sein du cycle
- au sein d'une année et ou d'un cursus scolaire
- dans la liaison inter-cycles et /ou sur l'ensemble de la scolarité
- dans le cadre de l'interdisciplinarité
- dans le cadre de dispositifs d'aide et d'accompagnement à la réussite scolaire

Ainsi le champ de l'épreuve ne se limite pas à la leçon, mais se situe également « au-delà de la leçon » afin d'apprécier la capacité du candidat à investir une posture d'enseignant au sein d'une équipe pédagogique disciplinaire et plus largement d'une communauté éducative, en interaction avec tous les acteurs du monde éducatif et dans un contexte institutionnel précis.

« Vous justifierez vos choix didactiques et pédagogiques »

Le jury apprécie la capacité du candidat à expliciter, justifier, argumenter ses choix ainsi que son aptitude à analyser, et discuter les alternatives qui lui ont été proposées. Il évalue la pertinence des contenus proposés par le candidat au regard du projet de formation disciplinaire et des éventuels éléments complémentaires que celui-ci a choisis. Le jury apprécie les connaissances du candidat, mais également son éthique professionnelle, sa réactivité et sa capacité à interagir avec le jury.

3. Enjeux de l'épreuve

L'épreuve de mise en situation professionnelle permet d'évaluer la capacité du candidat à investir une posture d'enseignant, en interaction avec tous les acteurs du monde éducatif et dans un contexte institutionnel réel au sein d'une communauté éducative.

L'épreuve évalue :

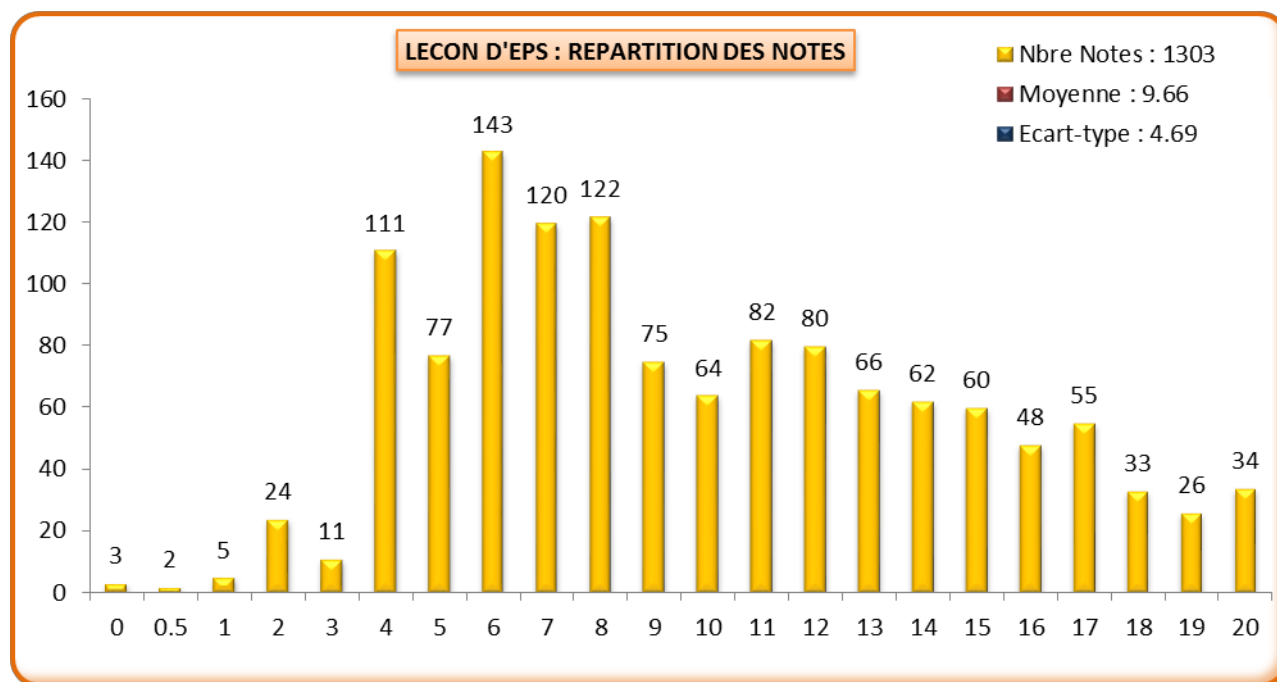
- des compétences didactiques : elle vise à apprécier la maîtrise d'un corpus de savoirs, adapté à l'exercice professionnel futur, elle permet d'évaluer la connaissance du candidat à un premier niveau de maîtrise, des procédés didactiques courants mis en œuvre dans un contexte professionnel réel, susceptibles de favoriser l'intérêt et l'activité des élèves au service des apprentissages.
- des compétences du candidat à se situer dans une posture d'enseignant : elle permet d'apprécier sa capacité à construire un enseignement, à le discuter, à interagir, à se situer et agir au sein d'une équipe pédagogique.

Le jury mesure le niveau de prestation des candidats qui se présentent à cette session 2014 du concours, tant dans l'exposé que dans l'entretien, en ne perdant pas de vue que leurs compétences professionnelles sont en construction et s'inscrivent dans le parcours de formation du master.

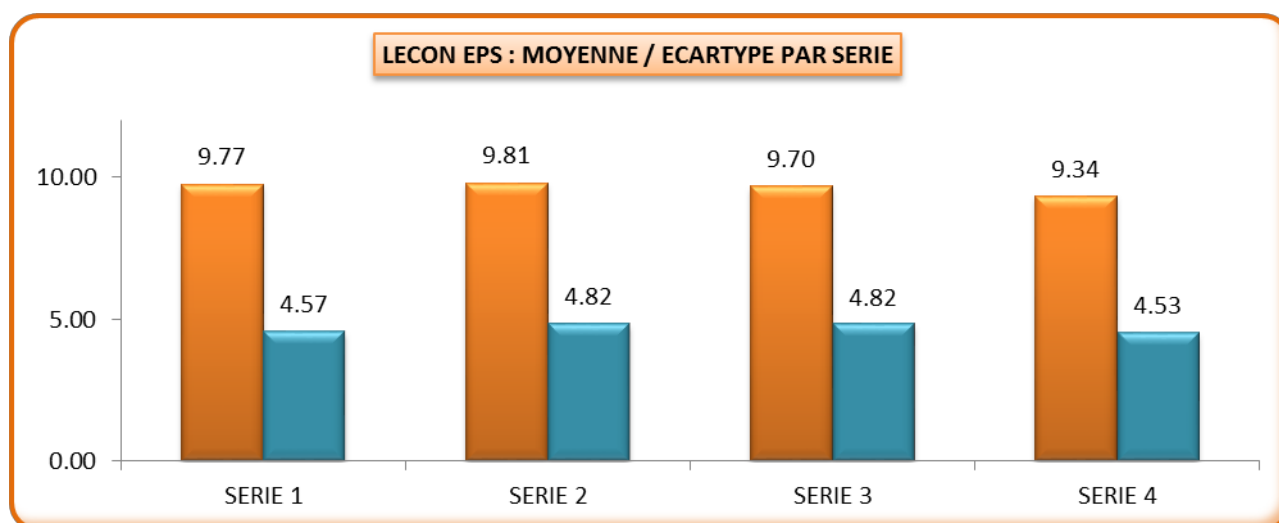
4. Niveau de prestation des candidats

1303 candidats ont été notés

La moyenne des candidats classés à cette épreuve est de 9,66, avec un écart type de 4,69



Par série :



Prestations de niveau 1

Les candidats de ce niveau présentent des prestations décontextualisées. Leurs propositions didactiques souvent formelles sont génériques et de fait peu en adéquation avec le niveau de compétence attendue. La leçon d'EPS présentée comporte une structure recevable: (échauffement, situation d'apprentissage, bilan), mais son opérationnalisation ne se traduit pas par des propositions concrètes et n'entraîne pas de réelles transformations des élèves.

Les propositions du candidat s'inscrivent uniquement dans le court terme, celui de la leçon. Le projet de formation disciplinaire est très peu évoqué, voire absent, et l'entretien avec le jury ne permet pas au candidat d'en élaborer un.

Ces candidats montrent une connaissance très lacunaire du système éducatif, et ne mobilisent pas leurs connaissances scientifiques acquises lors de leur formation universitaire.

Ils ne parviennent pas à dialoguer avec le jury, restant enfermés dans leur logique ; leurs réponses sont souvent en décalage avec les questions posées.

Des prestations ont pu être jugées irrecevables quand de manière réitérée elles présentent un défaut de sécurité ou d'éthique.

Prestations de niveau 2

La compétence attendue est l'élément structurant des propositions du candidat. Pour ces candidats le projet de formation disciplinaire annoncé reste dans une intentionnalité et ils ne parviennent pas à la traduire dans des propositions didactiques précises.

Les éléments de la question sont évoqués et juxtaposés, dans un projet de formation disciplinaire restreint. L'articulation entre ces éléments et les contenus proposés n'est pas étayée et n'induit pas de stratégies pédagogiques explicites. Les dispositifs d'apprentissage existent, mais ils permettent occasionnellement les acquisitions motrices ou méthodologiques annoncées. Ils proposent majoritairement des contenus centrés sur l'activité motrice d'un élève débutant ou moyen. Les propositions pour les niveaux de compétence attendue de niveau 3 et 4 témoignent d'une maîtrise insuffisante du candidat.

Le candidat inscrit la leçon dans un projet de formation, centré sur la discipline EPS, envisagé sur du court terme.

Les connaissances sur le système éducatif permettent au candidat de se situer comme un professeur d'EPS, au sein d'une équipe éducative disciplinaire. Les enjeux plus transversaux sont difficiles à appréhender en dépit de la sollicitation du jury. La plus-value que peut apporter la discipline EPS au sein d'un EPLE au service de la réussite globale des élèves n'est pas perçue.

La plupart des candidats adoptent une posture d'écoute, mais montrent peu de réactivité face aux questions du jury, leurs réponses ne se situent pas en dehors de la question posée, mais manquent de lucidité ou d'ouverture.

Sur sollicitation du jury, certains candidats se montrent en capacité de développer ou réajuster leurs propositions. Les meilleurs parviennent dans le cadre de ces échanges à envisager leurs actions dans un contexte plus élargi.

Prestations de niveau 3

Le projet de formation est perceptible dans la leçon exposée, l'entretien permet de l'étoffer de l'explicitier, de l'enrichir, d'échanger sur les pistes didactiques et pédagogiques nouvelles qu'il peut induire.

Le candidat inscrit la leçon dans un projet de formation envisagé selon des temporalités différentes. La transversalité dans son projet de formation est également envisagée, généralement de façon ponctuelle. Il mobilise des démarches et des situations d'apprentissage en faisant des choix pertinents au regard du contexte donné. Les deux éléments de la question choisis par le jury sont analysés par le candidat, ils sont mis en relation avec des données de la vidéo et exploités dans les propositions de contenus pour la leçon, pour le cycle et/ou au-delà. Les dispositifs d'apprentissages découlent de son projet de formation. Le candidat est capable de justifier certaines stratégies didactiques ou pédagogiques qu'il a retenues pour ce projet.

Le candidat démontre qu'il connaît le fonctionnement global des EPLE, et les missions de ses principaux acteurs. Il est capable de mobiliser à bon escient des connaissances scientifiques acquises dans le cadre de sa formation initiale.

La prestation du candidat démontre une capacité à réfléchir et à approfondir ses propositions, voire à les réajuster. Il se saisit des opportunités offertes par le jury, même s'il peut avoir encore du mal à les exploiter.

Prestations de niveau 4

Le candidat construit son exposé et ses réponses en prenant appui sur des éléments clés du dossier et de la vidéo mis en relation. Le projet de formation élaboré et justifié au regard du contexte, permet la présentation d'une leçon qui apporte une plus-value à la formation complète et globale des élèves. Le projet de formation qui pilote le traitement de la question est perçu selon deux dimensions synchronique et diachronique, le long terme est systématiquement envisagé.

Le candidat a une posture éthique et responsable et ses actions rayonnent au niveau de l'établissement. Il se perçoit comme un acteur engagé du service public qui peut être force de propositions pour construire des liens entre les différents niveaux de l'enseignement de l'EPS (liens entre les leçons, entre les cycles, entre les niveaux de classe), mais aussi des liens avec les autres disciplines. Le candidat connaît les priorités du système éducatif national et est capable de montrer dans quelle mesure ses propositions s'y inscrivent et sa discipline y contribue.

Un dialogue professionnel s'instaure avec le jury, le discours est engagé et cohérent. Le candidat est attentif et ouvert aux propositions alternatives du jury. À partir de contenus justifiés et adaptés, il sait faire évoluer ses propositions au fil de l'entretien.

5. Conseils aux candidats

Le jury attend que le candidat montre des valeurs éthiques et sache les questionner et les mettre en œuvre dans ses propositions.

Le jury invite les candidats à articuler leur projet de formation disciplinaire avec les dispositifs d'apprentissage proposés.

Le jury invite le candidat à situer son projet de formation non seulement dans une temporalité courte, la leçon, le cycle, mais aussi plus longue sur l'année, voire de l'ensemble de la scolarité. Il l'incite également à le concevoir à différents niveaux de transversalité.

Le jury invite les candidats à exploiter les périodes de stages prévues durant leur formation initiale pour se familiariser avec le fonctionnement d'un EPLE et vivre une démarche d'enseignement dans un contexte institutionnel réel, au sein d'une communauté éducative.

Le candidat est invité par le jury à mobiliser ses connaissances scientifiques acquises tout au long de son cursus universitaire pour relier les théories de l'apprentissage à leur opérationnalisation, notamment lors de la justification de ses choix didactiques et pédagogiques.

Le jury invite le candidat à problématiser le sujet comme à l'écrit, en définissant les termes et à construire une méthode qui permet d'explicitier dans l'exposé et dans l'entretien les liens qu'il a choisis.

Le jury invite les candidats à vivre des simulations en vue de proposer une prestation orale audible, présentant un niveau de maîtrise de la langue suffisant et en adoptant une posture favorable aux échanges.

Deuxième épreuve : projet d'intervention professionnelle (oral 2)

1. ENTRETIEN DE SPECIALITÉ

1.1. Organisation de l'épreuve

Au moment de l'inscription au concours, le candidat choisit une activité dans chacune des quatre premières compétences propres à l'éducation physique et sportive (CP1 à CP4), présentes dans la liste des prestations physiques de la première épreuve d'admission.

Parmi ces quatre APSA, il en retient une pour être le support de la prestation physique et de l'entretien de spécialité.

Après une heure de préparation, l'oral dure une heure dont 15 minutes au maximum sont réservées à l'exposé.

Pour l'heure de préparation le candidat dispose de la question "générique", du sujet qui se trouve sur la tablette et des programmes de la discipline.

La Question "générique" est la suivante, pour cette année:

A partir de la lecture de la vidéo, vous analyserez la prestation physique du ou des élève(s) mentionné(e)(s) dans la "fiche contexte".

Vous proposerez un projet d'intervention qui reposera sur une ou des situation(s) d'apprentissage destinée(s) à faire progresser la motricité du ou des élève(s).

Vous justifierez vos choix.

Le sujet se présente sous la forme d'une fiche qui précise quelques éléments relatifs à la prise de vue (établissement, classe, niveau de compétence attendue, description de l'élève ou du groupe d'élèves à observer, description très rapide du dispositif, but ou dispositif, indications sur le montage lui-même comme par exemple une seule séquence en continu). La séquence vidéo elle-même. Cet ensemble a une durée qui dépend de l'APSA.

La vidéo présente un ou des élèves lors d'un moment de pratique physique en EPS.

Aucun logiciel particulier n'est accessible sur la tablette. Le son est disponible pour la danse et la GR (écouteurs en salle de préparation ; HP de la tablette en salle d'interrogation).

Le candidat peut visualiser le sujet autant de fois qu'il le souhaite

Une tablette est également disponible sur la table du jury et devient alors un outil de communication utilisable dès l'exposé par le candidat puis par le candidat et le jury pendant l'ensemble de l'entretien

Enjeux de l'épreuve

Les savoirs pré-professionnels attendus reposent :

Sur la capacité à observer des comportements d'élèves en activité physique, à les analyser et à en déduire les axes essentiels de progrès. L'appui sur des comportements réellement observés dans la séquence vidéo est évidemment une attente forte de l'épreuve.

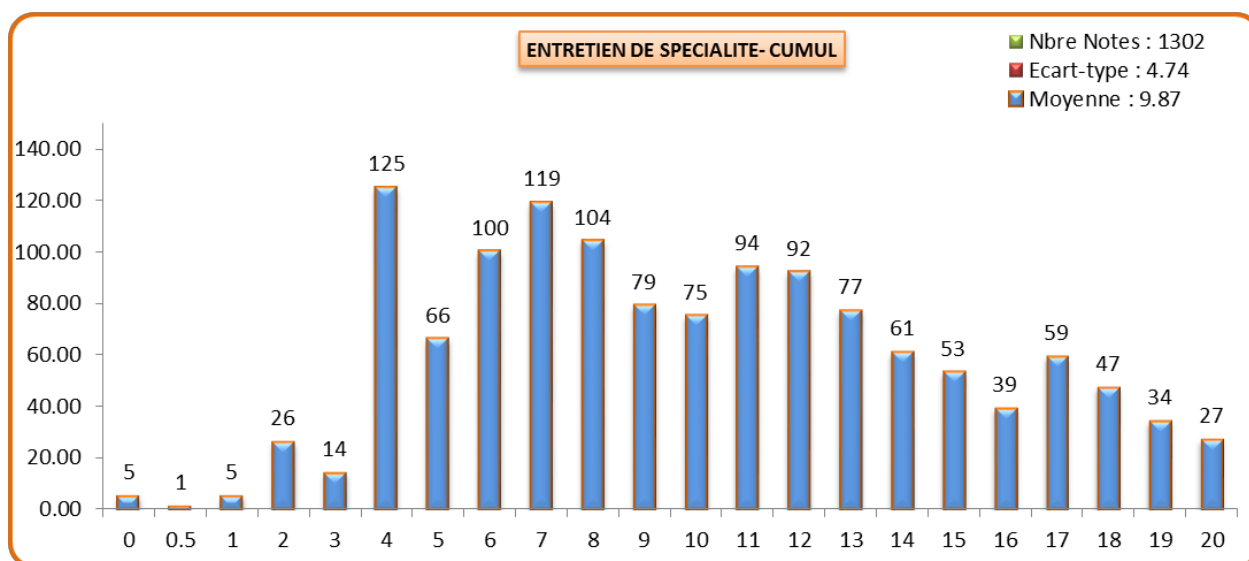
Sur la capacité à proposer un projet d'intervention qui visera des acquisitions explicites, à travers des situations d'apprentissage. La question générique renvoie à la proposition de situations d'apprentissage (une ou plusieurs) mais la notion de projet d'intervention permet aussi de situer ces situations dans un cursus plus large (avant /après)

Sur la capacité à envisager son exercice professionnel dans des contextes prévisibles. A travers le sujet et au-delà durant tout l'entretien, l'ensemble de ses savoirs est questionné à travers l'activité physique de spécialité mise au service des acquisitions en EPS mais aussi à l'AS ainsi que pour des élèves pratiquant en Section Sportive Scolaire, c'est à dire dans les différents contextes d'exercice du métier. Les séquences vidéo portent sur des élèves de la 6ème à la terminale, du niveau 1 au niveau 5 de compétence attendue. Ces séquences sont filmées pendant des cours d'EPS et des élèves au comportement moteur "atypique" au regard de la compétence attendue peuvent être présents.

Sur la capacité à conduire une réflexion sur le métier, dans le cadre des fonctions de l'école à construire un enseignement, le discuter, interagir, et se situer au sein d'une équipe. Durant l'ensemble de l'épreuve sont appréciés ici l'esprit "réflexif", l'ouverture, l'écoute, la possibilité d'une remise en cause de certaines propositions en réponse à des remarques du jury dont le rôle n'est pas de déstabiliser le candidat mais d'en obtenir le meilleur quel que soit le niveau initial de son exposé. Les grandes thématiques qui traversent l'école peuvent être abordées en restant le plus souvent proches des possibilités ouvertes par l'activité de spécialité.

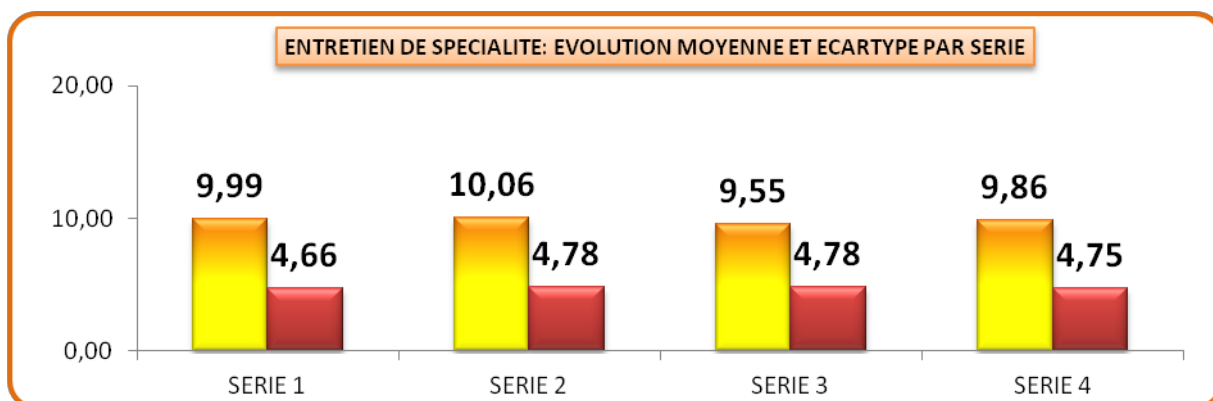
Sur la capacité à rendre compte des éléments précédents avec une maîtrise sans équivoque de la langue française, dans une posture éthique irréprochable et au sein de mises en œuvre qui intègrent la sécurité des élèves.

1.2.Répartition des notes dans l'épreuve d'entretien de spécialité

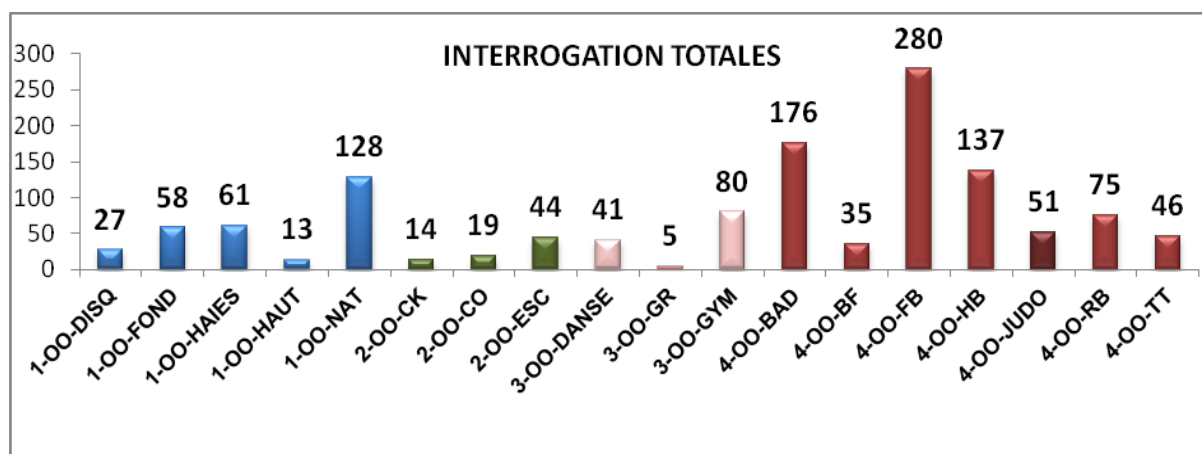


On peut constater une moyenne plus élevée que les années précédentes. Cette hausse est à considérer au regard de la rénovation du concours qui, pour cette épreuve, a mis un accent plus important sur la capacité à analyser une réalité observable et à s'éloigner de la référence à un élève générique. L'écart type élevé est le reflet du travail de classement du jury.

Les quatre séries de candidats ont obtenu les moyennes et écarts types suivants :



On peut constater un écart -type important pour chaque série et un écart de moyenne faible entre chaque série.

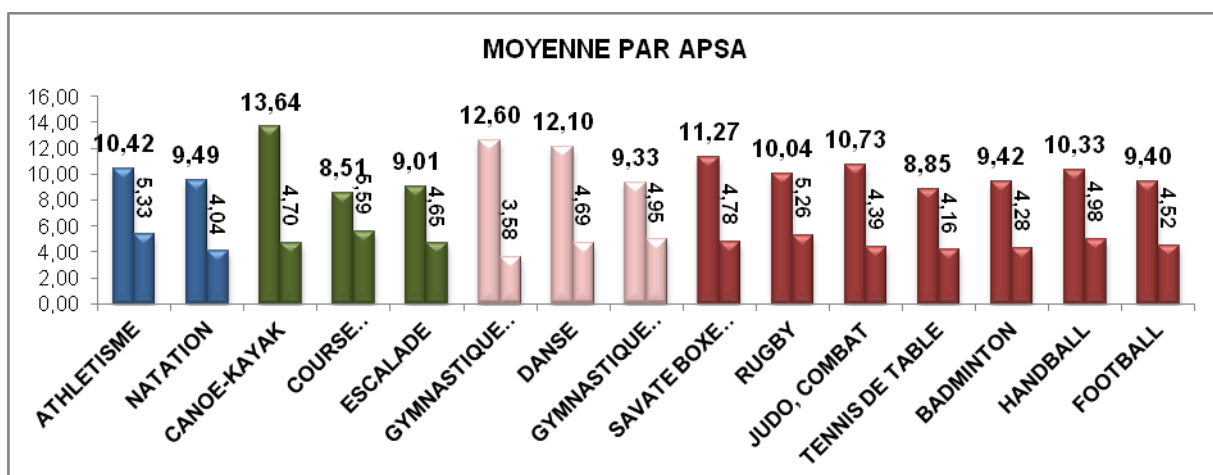


1.3. Le choix des candidats par activité se répartit de la manière suivante :

La CP4 a été très largement choisie (62% des candidats) devant la CP1 (22%) puis la CP3 (10%) et la CP2 (6%).

L'ensemble des résultats est donc, comme chaque année à relativiser au regard du poids statistique de chaque activité de spécialité. Les fréquentations sont en effet très variables et vont de 5 oraux pour l'activité la moins choisie à 280 pour celle la plus choisie.

1.4. Les Moyennes par APSA



Ce tableau est le reflet d'écarts de qualité des prestations qu'il faut relativiser comme indiqué plus haut au regard des effectifs. Par ailleurs l'écart-type important montre que chaque jury de spécialité a rencontré des candidats dont la prestation a été jugée très satisfaisante et, à l'opposé, des candidats dont la prestation a été jugée faible. Cette appréciation a évidemment été portée au regard des critères retenus par le jury pour cette session.

1.5. Niveau de prestation des candidats

En réponse aux attendus de l'épreuve le jury peut présenter une répartition des candidats dans quatre niveaux. Au-delà de la linéarité de chaque niveau (ensemble exposé/entretien du même niveau) présentée ici, d'autres cas sont possibles comme par exemple un exposé qui débute très bien avec une observation pertinente mais qui se dégrade ensuite à propos du projet d'intervention et des situations d'apprentissage, ou à l'inverse un candidat qui n'identifie pas les problèmes à résoudre mais qui réussit à améliorer sa prestation initiale en cours d'entretien grâce au questionnement du jury, lors de l'entretien. Les exemples sont donnés à titre indicatif afin d'illustrer le propos.

• Niveau 1

Exposé : Le sujet n'est pas traité ou le candidat propose une réponse jugée hors sujet en n'identifiant pas l'élève observé, ni le problème à résoudre. Le propos reste sur une lecture erronée de la motricité de l'élève. La situation d'apprentissage reste sans conséquence sur la motricité de l'élève. On constate des lacunes sur les pré-requis et les contenus d'enseignement relatifs à la sécurité des élèves. En handball par exemple on pourrait se trouver face à un candidat qui aurait tendance à « plaquer » des conduites typiques alors même que celles-ci ne sont pas présentes à la vidéo (le candidat explique que les élèves de N1 sont « censés » jouer en grappe et essaye coûte que coûte de montrer sur la vidéo qu'ils jouent de cette façon alors que ce n'est pas le cas). De ce fait, la prestation pourrait devenir « irrecevable » dans le cas d'une incapacité à faire évoluer ses propositions pendant l'entretien.

Entretien : le candidat propose un projet d'intervention inadapté voire dangereux, il ne propose aucun axe d'apprentissage. Il confirme ou maintient ses propos et reste sur l'implicite en proposant des réponses souvent succinctes et inappropriées.

• Niveau 2

Exposé : le candidat parle d'un élève qui reste générique et donc souvent sans relation avec l'élève identifié sur la vidéo. Il évoque des problèmes peu pertinents. Il exploite peu voire très peu les informations à prélever dans la vidéo. Il propose néanmoins une forme de cohérence entre un constat peu pertinent et des situations d'apprentissage plaquées mais cette cohérence est très limitée et ne permet pas de résoudre spécifiquement le problème identifié. Il livre souvent des hypothèses sans lien

entre elles. Les connaissances et donc le cadre d'analyse de la vidéo restent insuffisants et approximatifs. Par exemple en tennis de table, le candidat affirme que « La trajectoire de la balle compte trois paramètres qui sont vitesse, tension, rotation ».

Entretien : L'analyse réalisée pendant l'exposé n'évolue pas et se réfère à des données biomécaniques partielles, descriptives relevant, par exemple pour les activités de la CP4, d'une conception formelle de la technique sans prise en compte des contextes technico-tactique et de la gestion des rapports de force. Le candidat n'arrive pas à montrer les transformations attendues sur la motricité des élèves, il reste sur des principes d'actions globaux. La démarche d'enseignement n'induit pas de réponse chez l'élève. Certains candidats, hors sujet lors de l'exposé bénéficient du temps d'entretien pour revenir sur leur proposition et la faire évoluer positivement, toutefois la mise en œuvre d'une attitude réflexive n'est pas spontanée et se révèle parfois difficile malgré l'aide du jury. Le candidat possède des connaissances sur les différents contextes d'enseignement de l'APSA en milieu scolaire. Il éprouve néanmoins des difficultés à mener une réflexion sur les problématiques et enjeux éducatifs sous-jacents, à partir de cas concrets évoqués par le jury. Les réponses données sont souvent convenues voire "formatées".

• Niveau 3

Exposé : le candidat parle de l'élève identifié. Il peut, à l'aide d'un cadre d'analyse adapté à l'observation vidéo, présenter un ensemble cohérent entre le constat et les situations d'apprentissage, même si le problème à résoudre n'est pas forcément le plus pertinent ou prioritaire. Il propose une prise en compte relative des éléments de la fiche contexte. Il manque parfois de précision dans l'énoncé de ses situations d'apprentissage mais utilise la vidéo souvent à bon escient.

Entretien : le candidat montre des connaissances dans l'APSA qui restent cependant limitées après une bonne analyse du sujet. Les réponses sont souvent provoquées par le questionnement du jury. Il peut montrer, à l'inverse, une bonne connaissance de l'APSA mais celle-ci est partiellement adaptée aux apprentissages des élèves. La situation est souvent adaptée au niveau des élèves mais elle reste limitée, en ce sens que le candidat ne parvient pas à expliciter ce qui fait la qualité de sa situation et ne parvient pas à identifier ses axes de progressivité. Par exemple, en course d'orientation, si le candidat propose un travail sur les points d'attaque, il ne parvient pas à proposer une progressivité du type d'éléments qui peuvent être proposés comme point d'attaque. Or un changement d'orientation ou une intersection de levée de terre sont plus facile à utiliser par l'élève qu'une cuvette (élément négatif c'est à dire sous la surface du sol) comme point d'attaque. Les régulations sont généralement satisfaisantes et devraient permettre d'accompagner l'élève dans ses apprentissages. Le candidat est capable d'exercer un regard critique sur ses propositions. Cette attitude réflexive s'appuie sur des connaissances "solides" sur l'APSA et son enseignement en milieu scolaire. Le candidat possède des connaissances sur l'enseignement de l'APSA aux différents niveaux du cursus et dans différents contextes. Il tente de les mobiliser pour répondre de manière argumentée aux questions du jury. Au-delà de la pertinence des réponses apportées, il témoigne d'une volonté de s'approprier les enjeux et problématiques de l'enseignement de son APSA de spécialité en milieu scolaire.

• Niveau 4

Exposé : le candidat montre un regard critique, propose à partir d'une grille d'analyse un regard fin de la vidéo. Il utilise la tablette à bon escient pour montrer les éléments signifiants de la motricité de l'élève. L'analyse se réfère à des connaissances maîtrisées. Par exemple dans la CP1, en natation, les connaissances biomécaniques sont approfondies. Elles permettent d'expliquer les forces exercées sur un nageur en position statique et dynamique en termes de résistances à l'avancement et de propulsion. Les hypothèses explicatives sont articulées et hiérarchisées. Les mises en œuvre pédagogiques sont référées aux observations et analyses effectuées à partir de la vidéo. Les choix d'axe de travail proposés à l'élève sont pertinents. Le projet d'intervention est bien en relation avec le niveau de la compétence attendue et le profil de l'élève ou des élèves identifiés.

Entretien : le candidat justifie son projet d'intervention à l'aide de connaissances issues de plusieurs champs, dont ses expériences de stage, au profit de la motricité de l'élève. Il répond de façon spontanée et s'appuie sur des sources de documentations référencées. Il maîtrise son APSA de spécialité dans et en dehors du contexte d'enseignement et semble être un acteur dynamique, réfléchi

et prometteur au sein de son futur établissement. Ce candidat montre de la conviction, voire une forme d'évidence dans ses propos et sa posture. Il est capable d'assumer un raisonnement critique lucide et éclairé sur ses propres propositions. Cette capacité avérée permet de mener des échanges nourris et argumentés avec le jury

1.6.Exemples de questions

Les questions posées par le jury au cours de l'ensemble de l'entretien sont nombreuses et variées. Elles dépendent du moment de l'interrogation ainsi que du niveau initial de prestation du candidat. Elles s'entendent dans une logique qui cherche en permanence à tirer le candidat vers le haut. Les exemples qui suivent permettent de situer quelques récurrences.

A propos de l'identification des comportements observés dans la vidéo :

Pouvez-vous illustrer votre constat en vous appuyant sur un moment saillant repéré dans la vidéo ?
Comment avez-vous procédé pour extraire une analyse pertinente des comportements présents sur la vidéo ?

Pouvez-vous nous décrire ce comportement de manière plus précise ?

Pourriez-vous revenir sur la vidéo pour illustrer les observables cités ?

Qu'est-ce que l'élève est capable de faire, à quoi voyez-vous cela ?

A ce moment très précis, que voyez-vous exactement ?

A propos du projet de formation et des situations d'apprentissage

Sur la faisabilité : pouvez-vous justifier le choix des dimensions du terrain et de l'effectif dans votre situation d'apprentissage ?

Quel guidage mettez-vous en œuvre pour vos élèves afin qu'ils comprennent ce que vous attendez d'eux ?

En quoi vos variables de simplification ou complexification ont-elles une incidence sur les transformations attendues ?

Comment pouvez-vous vérifier que vos élèves vont apprendre ? ... que vos élèves ont appris ?

Que dites-vous à l'élève pour l'aider, le conseiller ... ?

Sur quelles acquisitions antérieures essentielles vous appuyez-vous ?

A propos de l'enseignement de l'activité de spécialité dans différents contextes (que celui du sujet initial)

Nous avons abordé un niveau 3 de Compétence Attendue, vos perspectives de traitement de l'activité seraient-elles similaires à un niveau 2 ?

Vous accueillez un élève porteur de handicap dans votre cours, dans votre activité de spécialité : que devez-vous anticiper ?

Vous êtes nommé dans un établissement qui n'intègre pas votre APSA dans la programmation EPS, ni au sein de l'AS, convaincre vos collègues de son intérêt et de sa pertinence dans le parcours de formation de vos élèves ? ...comment mettre cela en œuvre ?

A propos de la curiosité professionnelle et la connaissance du système éducatif

En quoi le niveau auquel l'élève s'exprime dans la vidéo correspond-t-il au niveau de la compétence attendue à ce niveau de classe ?... en quoi la réponse de l'élève, pour ce niveau de classe, peut-elle différer des attentes de la compétence attendue ?

Nous ne voyons que des filles sur cette vidéo (ou que des garçons) ...pensez-vous qu'il soit possible de faire jouer ensemble des filles et des garçons à ce niveau de compétence attendue ?

Comment concevez-vous le choix des agrès en référence à la mixité de la classe ? (Gymnastique)

Pourquoi et comment utiliser l'outil vidéo dans votre "activité de spécialité" ?

1.7. Conseils de préparation

Outre les éléments nouveaux liés à l'apparition de la vidéo, les conseils de préparation énoncés dans le rapport 2013 restent valables. Il est donc conseillé aux candidats d'apprendre et de s'entraîner à :

Construire et éprouver un regard "outillé" sur l'activité d'enseignement-apprentissage de l'APSA de spécialité aux différents niveaux du cursus scolaire. Il s'agit donc de s'approprier par la pratique, une grille de lecture de la motricité des élèves dans l'APSA. Ce cadre doit être à la fois suffisamment « solide » pour permettre une analyse structurée des comportements observés, mais également suffisamment « souple » pour s'adapter au contexte écologique de la vidéo et ne pas enfermer le candidat dans des analyses préconçues. L'utilisation de la vidéo ajoute à cette épreuve une dimension "située" qui ne permet pas le plaquage de propositions formatées.

S'approprier la tablette numérique comme un outil au service de l'interaction avec le jury, notamment pendant l'exposé mais également pendant l'entretien dans un souci de contextualisation et de pertinence des propositions.

Donner du sens au libellé des compétences attendues au regard d'un contexte réel identifié et analysé dans la vidéo.

Prendre la mesure de la diversité des niveaux (toute CP) et profils de jeu (CP4) dans une même classe.

Mettre en relation les comportements individuels et collectifs (toutes les activités collectives) repérés dans la vidéo dans une logique systémique: en quoi les comportements individuels identifiés influencent-ils la dimension collective et inversement en quoi les aspects collectifs rejouent-ils au niveau individuel ?

Exercer un regard critique sur les paramètres de la situation proposée dans la vidéo (effectif, dimensions du terrain, densité, cibles, diversité des profils et des niveaux de jeu...), ces paramètres pouvant éclairer certains comportements repérés dans la vidéo. Tout en sachant que pour cette épreuve le candidat n'est pas contraint de se limiter au contexte matériel présent à l'image pour présenter son projet d'intervention. Il peut en effet s'appuyer sur un matériel normalement rencontré en EPS dans les EPLE.

Nous ne pouvons qu'engager les candidats à aller voir, en amont de cette épreuve, des élèves en classe, pour savoir observer et analyser leur pratique, pour mieux concevoir des situations d'apprentissage appropriées et ainsi mieux communiquer avec le jury.

1.8. Conclusion

L'appui sur la vidéo, dans cette épreuve "rénovée" a permis aux candidats de montrer leur capacité à dépasser des propositions relatives à un élève générique pour observer et analyser des comportements réels d'élèves. L'utilisation des tablettes, outil d'analyse en salle de préparation et moyen de communication en salle d'interrogation, n'a posé aucun problème. Nous engageons donc les futurs candidats à se préparer à partir des constats et des perspectives évoquées dans ce rapport. Il convient en effet de ne pas oublier qu'au-delà de l'observation et de l'analyse sont appréciés d'autres éléments importants tels que la cohérence des projets d'intervention, la connaissance de contextes plus larges que ceux de la question initiale et une capacité à s'interroger sur leur futur métier au sein d'une institution adaptée à son époque.

2. LES PRESTATIONS PHYSIQUES

L'épreuve, vise à vérifier, d'une part, que le candidat est capable d'envisager son exercice professionnel dans différents contextes et registres d'intervention, et d'autre part, qu'il dispose des compétences motrices requises pour exercer le métier de professeur d'EPS.

Ce concours à chercher à identifier et classer selon au regard du niveau de préparation des candidats pour réaliser une prestation physique tout en cherchant à révéler le plus haut niveau de performance.

Cette partie d'épreuve se compose d'une série de trois prestations physiques inscrites dans le programme du concours. L'une est issue d'une liste de spécialités et les deux autres de la liste des polyvalences. Les APSA tirées au sort pour la polyvalence sont notifiées au candidat ou à la candidate sur sa feuille de route au moment de leur accueil par le président du jury. Seules sont prises en compte dans la note finale la note de la prestation physique de spécialité et la moyenne des deux notes obtenues dans les APSA de polyvalence. La proposition de note finale des prestations physiques correspond à la moyenne établie entre la note de prestation physique de spécialité et la moyenne des deux polyvalences.

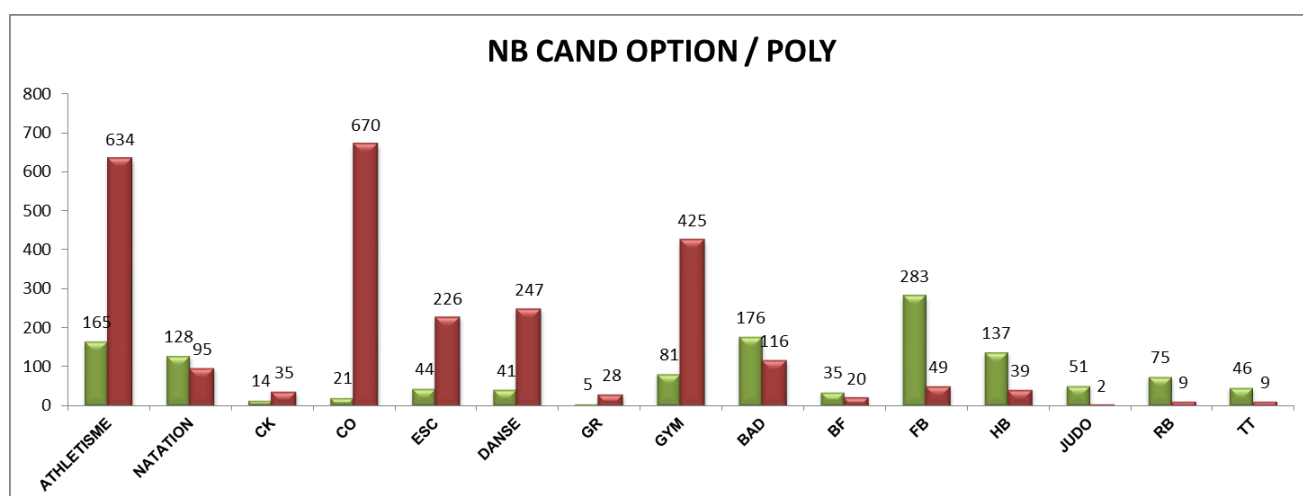
Ces trois prestations sont réalisées sur trois des quatre après-midi possibles. Il s'agit d'un enchaînement d'efforts qui mobilisent des ressources différentes et une adaptation rapide des candidats.

Les modalités pratiques d'évaluation sont précisées dans la note de service avec des propositions de barème qui ont été ajustés pendant cette session en fonction des nécessités de fonctionnement, de classement et de réponse à l'évaluation des compétences attendues dans la maquette générique des concours renouvelés.

1301 candidats ont été notés sur au moins une prestation physique. La moyenne générale dans les prestations physiques est de **10.74**. Ce résultat, marque une nette évolution principalement liée à la prise en compte des deux notes des APSA de polyvalence. Quelques zéro (68) viennent encore témoigner d'un niveau de pratique irrecevable voire dangereux. Nous constatons aussi que les filles spécialistes se positionnent à un point au-dessus des garçons. Elles témoignent d'une préparation plus approfondie car elles sont, en nombre, moins présentes dans ce concours. Dans le cas des APSA de polyvalence les garçons et les filles sont de niveau proche et légèrement sous la moyenne.

De manière générale les quatre compétences propres permettent à tous les candidats de réussir. Les candidats sont répartis sur toute l'échelle de note en marquant nettement les bonnes prestations des spécialistes comme les nettes insuffisances de certains sur des APSA mal préparées.

La distribution des candidats par activité se répartit de la manière suivante :



La moyenne dans les APSA de spécialité est de 12.59 pour les garçons et de 13.62 pour les filles.

La moyenne des deux notes des APSA de polyvalence est de 09.70 pour les garçons et de 09.55 pour les filles.

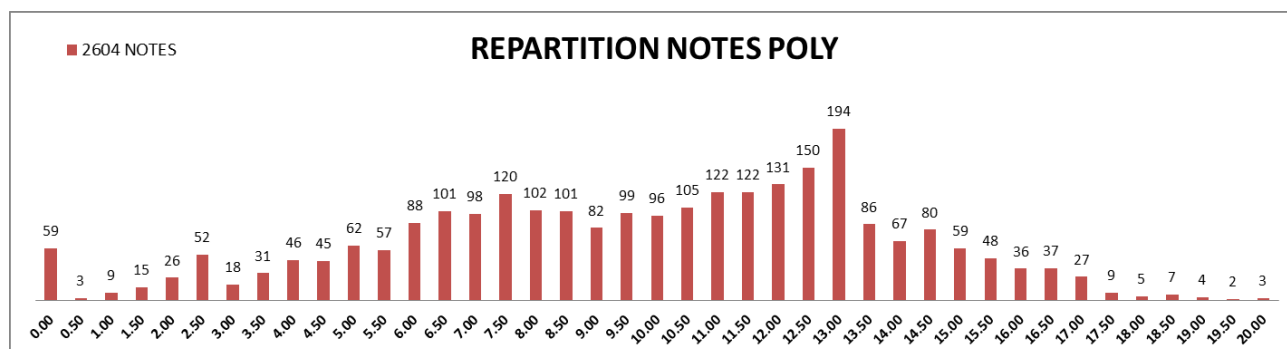
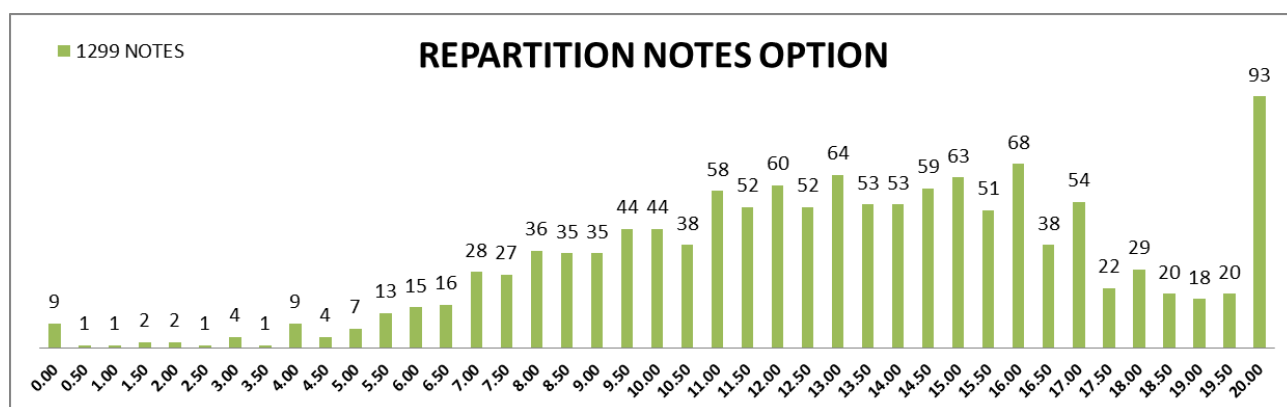
GENRE	POLY
M.	9.70
MME	9.55
Total général	9.65

GENRE	OPT °
M.	12.59
MME	13.62
Total général	12.93

En spécialité, les 1213 notes se situent principalement dans une fourchette allant de 6 à 20. Notons encore 9 notes à zéro qui témoignent, en dehors des quelques blessures, de stratégies peu productives et surtout de candidats très mal préparés.

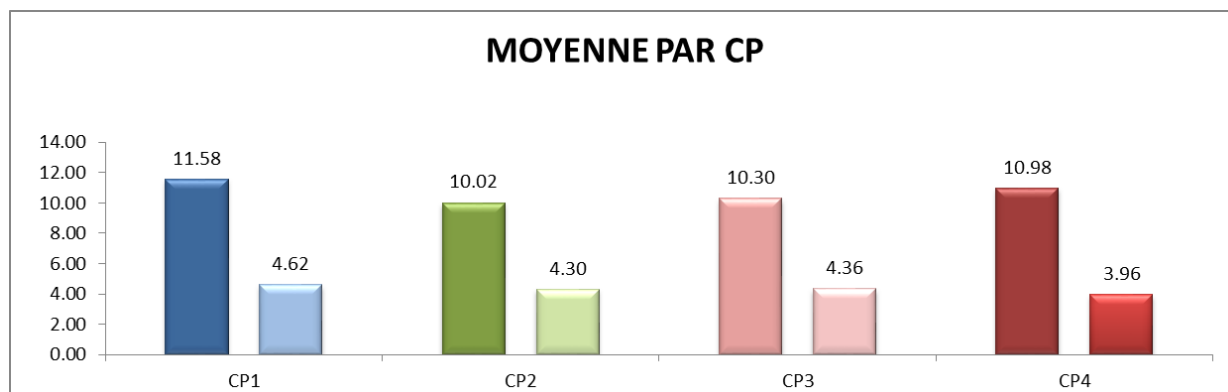
294 candidats, ont obtenu une note supérieure à 16/20, attestant d'une très bonne préparation, contre 54 qui ont une note inférieure à 6/20. Pour une large majorité des candidats concernés, ce dernier résultat témoigne d'un choix de spécialité par défaut ou d'une stratégie peu glorieuse et professionnellement inacceptable.

Dans les notes de polyvalence, 94 candidats, ont obtenu une note supérieure à 16/20. Ce résultat traduit une réelle plus-value pour les candidats bien préparés aux exigences du futur métier. 423 candidats ont une note comprise entre 0 et 6. Ce résultat traduit un clair déficit de préparation ou une préparation réduite aux quelques mois qui précèdent les épreuves d'admission. Il faut rappeler que les candidats doivent planifier leur préparation physique sur du moyen terme et qu'ils ne peuvent espérer atteindre une note décente en prestation physique sans une expérience suffisante en amont de l'inscription au concours. Que la pratique régulière reste le meilleur moyen qui permette d'enchaîner trois prestations physiques sur quatre jours dans des conditions de concours qui sont de fait très différentes de celles de l'entraînement et pouvant avoir des effets assez négatifs sur les performances habituelles.



L'évolution des attentes des maquettes des concours rénovés a permis de faire évoluer les critères de l'évaluation pour identifier le niveau des connaissances, des capacités et des attitudes qui témoignent d'une prédisposition à vivre l'expérience progressive du métier tout en complétant un parcours de formation inachevé. Le principe retenu de situer les bandeaux d'évaluation en s'appuyant sur les éléments des niveaux 3, 4 et 5 des programmes d'Education Physique et Sportive a sans nul doute permis de faire basculer des attentes d'expertise disciplinaire dans l'appréciation de pratiques approfondies et développées dans un parcours de formation mixte (universitaire et fédéral).

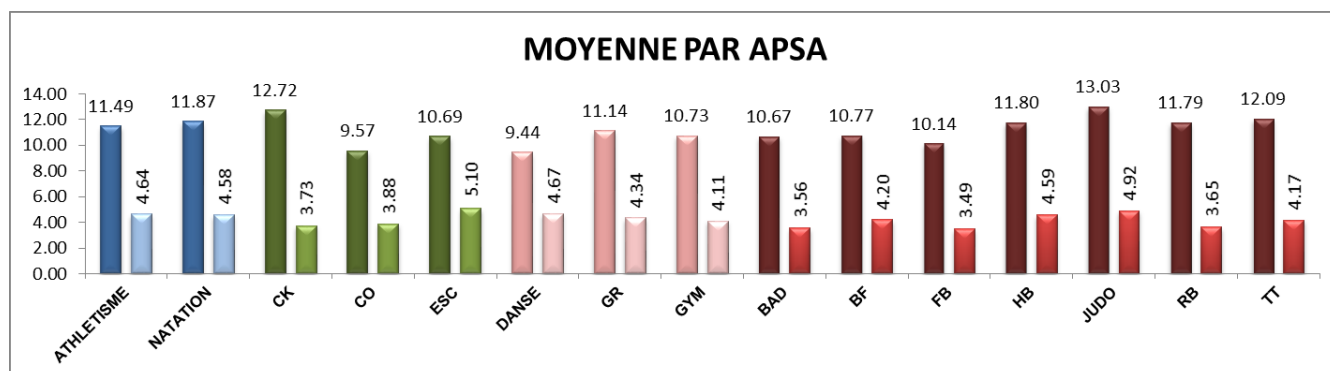
Les moyennes des compétences propres ne témoignent pas d'une homogénéité de résultats dans les APSA qui les composent, mais les valeurs restent de niveau proche.

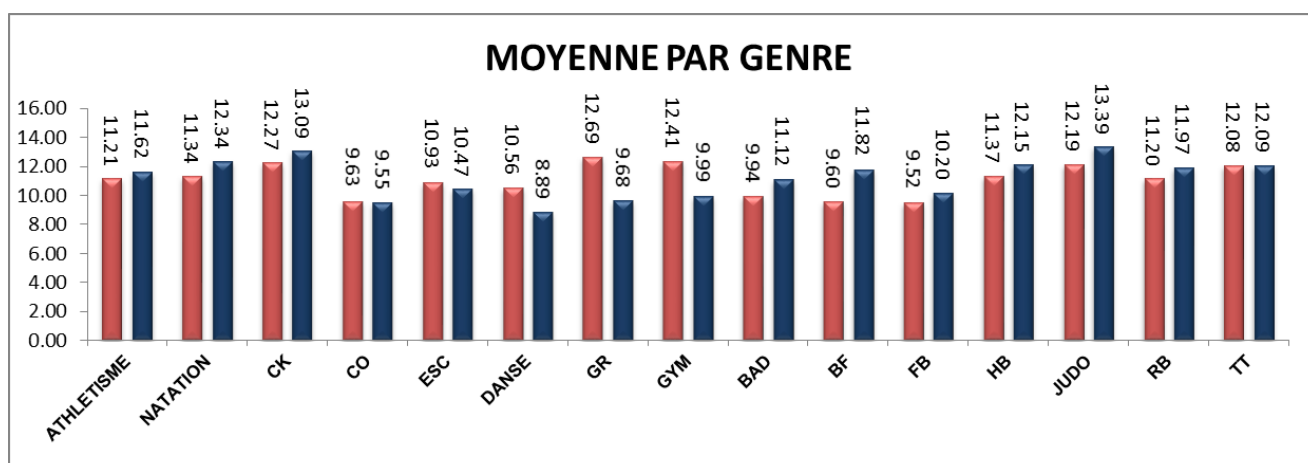
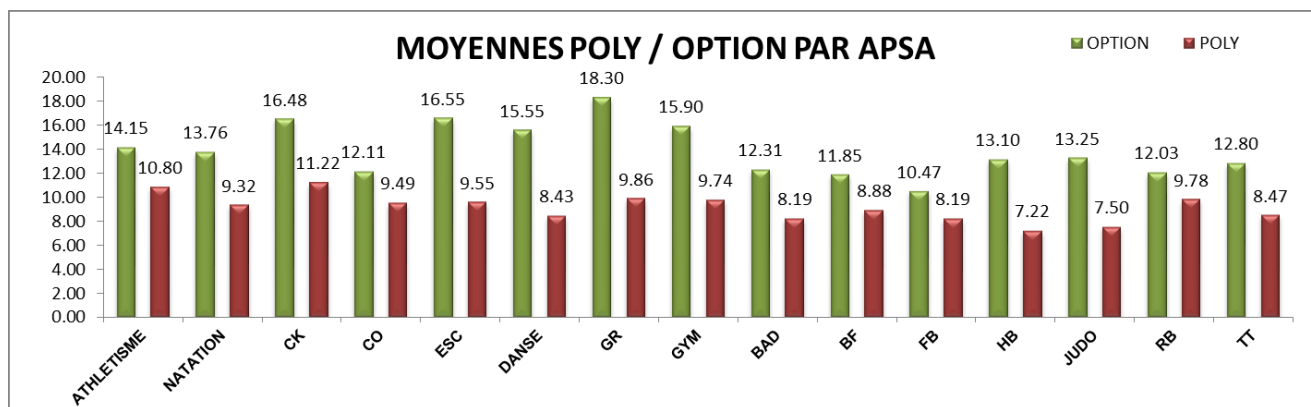


Les moyennes par APSA vont de 7.22 à 18.30. Les meilleures notes concernent des activités à faible effectif et où le nombre de candidats en spécialité est élevé par rapport au nombre de candidats en polyvalence. Si les moyennes des spécialités n'appellent pas de remarques particulières, on relève en revanche, dans quelques APSA, un niveau moyen de prestation de polyvalence extrêmement faible dont on ne peut se satisfaire.

Dans l'ensemble, les candidates obtiennent une moyenne de 11.60 contre 11.15 pour les candidats. Les moyennes sont inversées entre les spécialités et les polyvalences. Les APSA culturellement plus féminisées permettent aux filles d'être plus valorisées quand elles sont de vraies spécialistes (gymnastique artistique, gymnastique rythmique, danse et escalade).

Neuf des quinze APSA du concours restent plutôt favorables aux garçons contre cinq pour les filles. Notons cependant que le travail du jury sur l'évaluation a permis de limiter les écarts entre les moyennes des filles et celles des garçons. L'évolution du nombre des inscrites au concours devrait aussi dans un avenir participer d'un rééquilibre des moyennes pour toutes les APSA.





2.1. Activités de la compétence propre n°1

Les épreuves proposées dans la logique de la CP1 « réaliser une performance motrice maximale mesurable à échéance donnée » exigent des candidats une préparation technique et physique anticipée. La notion de préparation suppose de la part des candidats une anticipation sur au moins deux années des méthodes d'entraînement spécifiques à la CP1 (confère conseils de préparation pour chacune des APSA). Par ailleurs, la connaissance des différents règlements ne souffre aucune approximation, certaines négligences entraînant parfois des conséquences dramatiques. En conséquence, le jury conseille vivement aux candidats (spécialistes ou polyvalents) de s'approprier et d'assister au minimum à des compétitions de type scolaire et /ou fédérale et intégrer de ce fait le règlement spécifique de chaque APSA.

La réalisation de la meilleure performance motrice suppose de la part des candidats la construction de capacités liées à l'entraînement, l'appropriation de connaissances réglementaires précises et l'émergence d'attitudes spécifiques à ces formes de compétition (échauffement, tenue adaptée et réglementaire).

2.1.1. Athlétisme

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

L'échauffement : Les candidats disposent d'une durée de 35 minutes au minimum pour se préparer à leur épreuve.

Déroulement de l'épreuve : les candidats doivent connaître le règlement IAAF de leur épreuve. Le jury n'est pas autorisé à donner d'informations, ni sur la prestation, ni sur le règlement. Dès l'appel, toute communication avec l'extérieur est interdite, les conseils entre candidats sont eux aussi interdits.

Le jury constate quelques manques de connaissance du règlement (incompréhension des candidats lorsque des essais sont invalidés durant les concours ou disqualifiés pour non-respect du règlement en course). De même sur 800 m le jury a constaté que certains candidats ne connaissent pas la ligne de départ pour une course en couloir.

Il est également constaté que des candidats font le choix d'une épreuve inadaptée à leurs ressources, produisant des performances hors barème.

Certains candidats manifestent un manque d'ambition dans l'atteinte d'une performance et se contentent d'un résultat faible. Il semble impératif de se tester avant de faire le choix de l'épreuve.

Un projet de performance est demandé à l'appel.

Niveau des prestations

- les candidats d'un premier bandeau ont un niveau faible de prestation physique qui suppose un mauvais choix d'épreuve et, ou un entraînement personnel commencé trop tardivement. Nous constatons souvent pour ce niveau de pratique un écart important entre le projet et la performance réalisée.
- les candidats d'un second bandeau ont un niveau de prestation physique convenable (bons polyvalents, faibles spécialistes).
- les candidats d'un troisième bandeau ont un niveau de prestation physique recevable solide et stable (spécialistes majoritaires et polyvalents bien entraînés)
- Les candidats d'un quatrième bandeau ont un niveau de prestation physique de bon à très bon niveau (spécialistes à experts). Le projet est très proche des performances annoncées

Conseils aux candidats :

Se préparer :

Sur le long terme, nous recommandons une préparation régulière et une participation à des compétitions. La connaissance de soi engendrée par une pratique régulière permet d'affiner son projet de performance.

Le jour de l'épreuve, nous constatons que l'échauffement est trop souvent incomplet (exemple : pour le lancer de disque, pas ou peu d'échauffement général).

Pendant le concours peu de candidats maintiennent un niveau d'échauffement.

Réaliser, Performer

Par activité et ou par spécialité pour les APSA à choix

- 200m
 - Le départ se fait en starting block : connaître le règlement.
 - le jury constate que certains candidats terminent cette épreuve avec difficulté (les cinquante derniers mètres) il faut donc préparer celle-ci.
- 800m :
 - Le départ se fait en couloir, il faut connaître le règlement. : Par exemple l'immobilité est requise au commandement « à vos marques ».
 - les montres ne sont pas autorisées pendant la course.
 - les chaussures à pointes sont vivement conseillées.
- Saut en hauteur :
 - Faire un projet de montée de barre et le tester avant le concours.
 - - Un concours de hauteur bien géré se compose d'une dizaine de sauts.
- Lancer de disque :
 - Le jury constate un manque de maîtrise technique élémentaire récurrent. Une véritable préparation est indispensable afin de mobiliser et de développer les ressources propres à cette activité de performance.

- Le jury constate un manque de prise de risque en fin de concours. Tenter d'améliorer sa performance en fin de concours en cherchant à optimiser les paramètres de réalisation du lancer.

2.1.2. Natation

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

L'épreuve a consisté à réaliser un 200NL.

Les épreuves de natation se sont déroulées au stade aquatique Val d'Allier de Vichy, dans un bassin extérieur de 50 mètres, équipé de huit couloirs, avec chronométrage électronique. Les séries sont composées par sexe.

L'échauffement a une durée de 30 minutes.

Les épreuves se sont déroulées en référence au règlement FINA en vigueur au moment de l'inscription au concours (y compris pour ce qui concerne l'utilisation des maillots ou autres shortys). C'est aussi la raison pour laquelle un jury d'appel aurait pu être réuni en cas de nécessité.

Les candidats ont été informés des conditions de l'épreuve et de la demande de réaliser un projet de temps de passage sur 100m.

Le public devait rester dans les tribunes prévues à cet effet. Dans cet espace, les communications avec les candidats, les prises de vue, les prises de notes, ou l'utilisation d'un téléphone portable étaient interdites.

Niveau des prestations

	S1	S2	S3	S4	TOUTES
MOYENNE F	11,83	10,84	11,29	11,56	11,38
MEDIANE F	11,50	11,25	10,75	10,25	10,94
ECARTYPE F	4,06	4,30	4,75	4,13	4,31
PROJET	1,75	1,13	1,48	1,70	1,52
MOYENNE G	9,55	12,76	14,13	11,13	11,89
MEDIANE G	10,00	12,88	15,00	9,75	11,91
ECARTYPE G	4,29	4,16	4,33	5,62	4,60
PROJET	1,47	1,91	1,82	1,62	1,71
MOYENNE F ET G	10,69	11,86	13,14	11,35	11,76
MEDIANE	10,75	12,06	12,88	10,00	11,42
ECARTYPE	4,17	4,23	4,54	4,88	4,46
PROJET	1,61	1,52	1,65	1,66	1,61

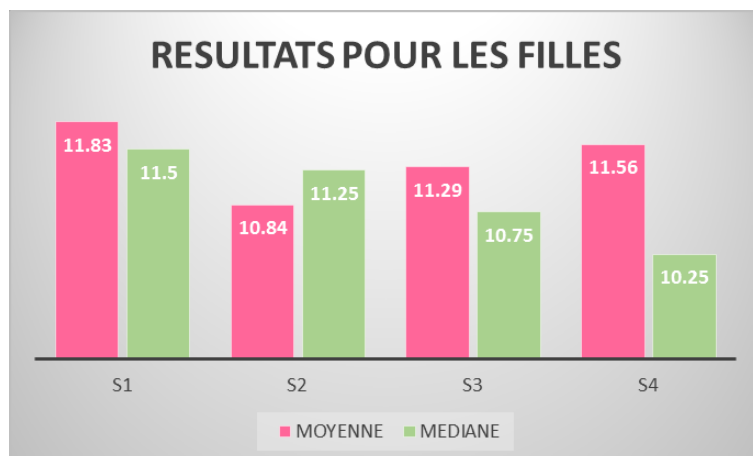


Figure 1: analyse résultats Femmes

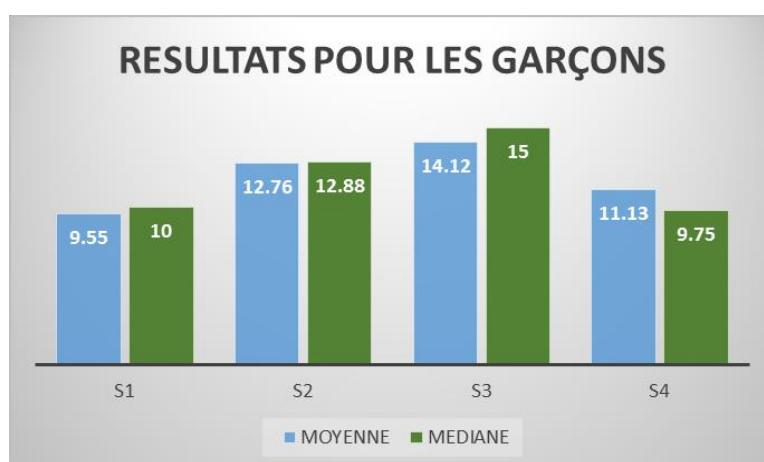


Figure 2; Analyse résultats Homme :

- les candidats d'un premier bandeau faible (faibles polyvalents, spécialiste qui passent à côté) ne disposaient pas des bases techniques et/ou de la condition physique nécessaires à l'évolution dans un milieu spécifique. Ne connaissent pas leur temps de passage.
- les candidats d'un second bandeau convenable potentiellement recevable (bons polyvalents, faibles spécialistes) :
 - ne disposaient pas des ressources énergétiques suffisantes pour produire et maintenir un effort maximal.
 - Plus rarement, n'ont pas su gérer leurs ressources afin de maintenir une allure de course adaptée à l'épreuve.
 - Connaissent leur zone de performance de façon globale.
- les candidats d'un troisième bandeau recevable solide et stable (spécialistes majoritaires) :
 - Ont réalisé une préparation spécifique adaptée à l'épreuve.
 - Ont organisé leur prestation dans un souci d'efficacité technique pour mieux se propulser, s'équilibrer et respirer tout en optimisant leurs ressources individuelles.
 - Ont manifesté d'un niveau de ressources énergétiques modeste.
 - Le projet de gestion de performance révèle une préparation et une connaissance de leur niveau de réalisation.
- Les candidats d'un quatrième bandeau de bon à très bon niveau (spécialistes à experts) :

- Se sont préparés spécifiquement à l'épreuve et à l'effort à produire.
- Ont fait preuve d'une technique adaptée à l'épreuve choisie, d'une allure correspondante à la distance de course et ont utilisé les aspects réglementaires de la nage pour améliorer leur performance.
- Le projet réalisé témoigne d'une bonne préparation et d'une bonne connaissance de soi.

Conseils aux candidats :

Se préparer

Le jury invite les candidats à :

- Connaître et respecter la réglementation FINA.
- Se préparer spécifiquement à l'effort à produire par un entraînement planifié sur une longue période précédant l'épreuve.
- Entreprendre un travail technique en corrélation avec leur niveau de pratique.
- Construire un projet de course cohérent et intériorisé (gestion d'allure et respiratoire)
- Optimiser leur temps d'échauffement.
- Assister, voire participer à une réunion UNSS, FFSU ou FFN afin de mieux appréhender les protocoles réglementaires (départ, faux départ), le déroulement d'une compétition et la gestion de l'épreuve.

Il est conseillé de mettre en place une stratégie globale de préparation l'année qui précède le concours en s'attachant à se préparer aux spécificités de l'épreuve.

Pour ce faire, il est préconisé d'avoir une préparation régulière de deux séances « semaine » minimum (pour les candidats moyens à faibles un minimum de 1500 à 2000m par séance, pour les candidats confirmés un minimum de 2000 à 2500m par séance).

Réaliser :

Les candidats doivent avoir une connaissance précise de leurs capacités.

La réalisation de l'épreuve nécessite une adaptation à l'effort. Le règlement FINA en vigueur stipule les modalités de la réalisation physique. La technique utilisée doit témoigner d'un choix efficient et de l'optimisation des compétences du candidat.

Performer

Les candidats sont invités à produire leur meilleure performance.

L'engagement dans l'effort est un élément attendu.

2.2. Activités de la compétence propre n°2

Les APSA issues du champ d'activité de la CP2 génèrent, de par leur spécificité, une prise de risque lors des prestations : risque de ne pas aboutir dans l'itinéraire choisi, même lorsque le candidat s'est engagé dans celui-ci. Ainsi, la chute, le dessalage, l'absence de balise trouvée ou encore l'impossibilité de terminer un parcours dans le temps imparti sont porteurs d'une forte dimension affective quant à l'échec potentiel, que les candidats doivent apprendre à gérer. Quelques hypothèses de travail semblent alors se dessiner :

- s'entraîner au minimum une séance par semaine dans l'année précédant le concours.
- pratiquer dans des conditions proches des conditions du concours (notamment du point de vue de la pression temporelle).
- connaître son niveau de pratique et ses limites dans les activités pour s'engager avec lucidité et de manière optimale dans les parcours proposés.

2.2.1. Canoë-kayak

La session du CAPEPS 2014 rénové sur la rivière artificielle de Vichy de classe 1-2 **conformément au B.O. numéro 29 du 22 juillet 2010.**

Chaque jour, les candidats ont été confrontés à des tracés différents selon des parcours de 3 niveaux de difficulté identifiés et hiérarchisés. Ainsi, le choix de la difficulté des parcours, associé au choix du type d'embarcation utilisée (de bateaux dépontés aux bateaux pontés, plus ou moins stables) devait pouvoir permettre aux candidats d'exprimer leur meilleur niveau de compétences, en termes de maîtrise et de performance.

Déroulement de l'épreuve :

Tout d'abord, il est procédé à l'accueil des candidats permettant de vérifier leur identité, le niveau de difficulté du parcours de la première manche (déjà choisi par les candidats lors de l'accueil des épreuves d'admission), ainsi que le type de bateau choisi.

Pour les candidats ne disposant pas de matériel personnel, un parc de matériel a été mis à leur disposition : kayaks dépontés (type Torrent), kayaks d'initiation polyéthylène (type strim et chopper) et kayaks perfectionnement polyéthylène (type fox). Par ailleurs, du matériel complémentaire (pagaies, jupes plastiques, gilets et casques) a également été mis à la disposition des candidats (matériel en conformité avec les normes de sécurité). La gestion et la bonne utilisation de ce matériel étant placées sous l'entière responsabilité des candidats.

Malgré la mise à disposition de ce parc matériel, nous continuons d'encourager les candidats à venir avec leur matériel personnel (bateau, pagaie, gilet, jupe et casque) de manière à en appréhender au mieux toutes ses caractéristiques. Nous rappelons cependant que l'utilisation de matériel de navigation personnel doit correspondre aux exigences des normes de sécurité et que ce dernier est systématiquement contrôlé avant l'embarcation des candidats (gilet et casque aux normes C.E., système de **gonfles** dans l'embarcation, **à l'avant et à l'arrière**, permettant d'assurer son insubmersibilité – bateau à plat rempli d'eau – cales pieds, anneaux de bosses et chaussures fermées, cf *Arrêté du 04 Mai 1995*). En cas de non-conformité de tout ou partie du matériel personnel, du matériel complémentaire, issu du parc à disposition sera attribué au candidat. De même, l'idée de pouvoir partager un bateau personnel entre candidats doit être abandonnée, dans la mesure où cela perturbe fortement l'organisation. Si un tel cas de figure devait se présenter, les candidats pourraient se voir attribuer un bateau émanant du parc à bateau mis à leur disposition.

Ensuite, un exposé par l'un des membres du jury précise aux candidats les consignes sur le déroulement de l'épreuve, à savoir :

- rappel du principe de l'épreuve : 2 manches avec possibilité de réguler le niveau de difficulté du parcours entre les 2 manches (conservation ou augmentation du niveau de difficulté initial), prise en compte de la meilleure des 2 manches.
- Sécurité et équipement des candidats : caractéristiques du bassin et mise en place du système de sécurité (plongeurs).
- zones de déroulement de l'épreuve et horaires : explication des différentes zones du concours (zone candidat excluant toute communication avec une personne extérieure, mais autorisant l'analyse du parcours, sans toutefois laisser la possibilité aux candidats de pouvoir communiquer entre eux ???, zone d'échauffement), déroulé de l'épreuve (temps d'échauffement, d'observation et de récupération) et présentation sur papier du parcours, précisant les 3 niveaux de difficultés des parcours (P1, P2 et P3),
- modalités de franchissement et précisions sur les pénalités : La touche des bouées ou des portes est autorisée sans pénalité. En revanche, une pénalité de 30 secondes est attribuée pour toute bouée ou porte non franchie de manière conforme (tête et une partie du bateau dans le plan de porte, porte franchie dans l'ordre et le bon sens. Il est possible de tenter le franchissement d'une porte plusieurs fois de suite, tant que la suivante n'a pas été franchie.

A l'issue de chacune des manches, à l'arrivée des candidats, il est procédé à l'affichage des temps et pénalités.

Enfin, en tenue et à bord de leur embarcation, les candidats, accompagnés par les ouvreurs se rendent sur le stade d'eau vive. Depuis le bord, ils assistent à une démonstration de chacun des 3 parcours, réalisés par des ouvreurs, dans un ou des bateaux mis à disposition pour les candidats. Le temps de référence de l'ouvreur qui a servi de base à l'établissement du barème sur chacun des 3 parcours, a été réalisé en bateau type fox. Ce temps est validé chaque jour et régulé en fonction du niveau d'eau, si nécessaire.

A compter de la fin de la démonstration, un temps minimal de 15 minutes est laissé aux candidats, afin de leur permettre d'analyser, de façon personnelle, les parcours. Puis, 10 minutes minimum sont consacrées à l'échauffement. Au cours de cette période, les candidats ont encore la possibilité de modifier le choix de leur embarcation et ce, jusqu'au départ du 1^{er} candidat.

Les candidats sont tous sur l'eau au moment où s'élance le 1^{er}, de manière à ce que aucun candidat n'ait la possibilité d'observer le passage des autres (passage dans l'ordre d'attribution des dossards : choix du parcours 1, 2 puis 3). Lors de chacune de ses prestations, le candidat est suivi tout au long de son trajet par 2 membres du jury, qui chronomètrent sa prestation (attribution de sa note de performance, corrélée à la difficulté du parcours) et relèvent les indicateurs significatifs de son niveau d'habileté (attribution de sa note de maîtrise partiellement corrélée au type d'embarcation choisie). A noter que les candidats utilisant un kayak déponté obtiennent des notes minorées.

A l'issue de la première manche, les temps et pénalités sont affichés sur un panneau prévu à cet effet, ce qui permet aux candidats de déterminer le choix du niveau de difficulté du parcours de la deuxième manche (manche obligatoirement d'un niveau égal ou supérieur à celui choisi en première manche). Le choix du parcours des candidats pour la 2^{ème} manche a été enregistré avant l'embarquement pour la 2^{ème} manche, soit après la prise de connaissance de leurs résultats, suivi d'un temps d'analyse du parcours lors de la remontée des bateaux. Là encore, entre ses 2 manches, en fonction de sa prestation, le candidat pouvait procéder à un changement éventuel d'embarcation. Une période 10 minutes minimum a permis aux candidats de s'échauffer, à nouveau, avant le départ de la 2^{ème} manche.

Enfin, dans tous les cas, un délai d'au moins quarante-cinq minutes a été laissé aux candidats, entre le départ de leur première manche et de leur seconde manche.

A l'issue des deux manches réalisées, seule la meilleure des prestations a été retenue, ceci en dissociant la note de performance (barèmes différenciés filles et garçons) et la note de maîtrise.

Niveau des prestations des candidats :

Sur l'ensemble des bandeaux décrits ci-après, nous constatons, a niveau d'expertise équivalent, que les candidats ayant choisi une stratégie ambitieuse de type niveau de pratique réaliste en 1^{ère} manche (et non sous-évalué), ont pu exploiter au mieux le choix de 2^{ème} manche plus ambitieux ou retenter leur 1^{er} choix pour le valider.

Un choix sous-évalué en 1^{ère} manche ne permettant plus de profiter de ces possibilités offertes par le protocole de l'épreuve.

- - Ont été classés dans le bandeau de niveau 1, les candidats qui :
 - se sont engagés sur le parcours 1 lors des 2 manches,
 - N'ont pas réussi à réaliser le parcours 1 sans arrêt subi (boussole) ou détour de trajectoires,
 - ont fait état d'un niveau de pratique insuffisant (manque de préparation) au regard des exigences de l'épreuve, utilisant des embarcations très stables (type sit on top) mais peu performantes,
 - ont eu des difficultés à maintenir leur trajectoire en eau calme,
 - ont éprouvé des difficultés dans la conception ou la mise en œuvre de leur projet de trajectoire : mauvaise analyse du parcours et des éléments du milieu, problème d'anticipation,
 - ont fait état d'habiletés très modestes, essentiellement centrées sur des problématiques d'équilibration et de rattrapage de la direction du bateau,
 - ont subi les effets du courant lorsqu'ils ont abordé la portion du parcours en eau vive, en classe 2.
- Ont été classés dans le bandeau de niveau 2, les candidats qui :
 - ont adapté le choix de leur embarcation à leur gabarit et à leur niveau d'habileté,

- ont utilisé une embarcation de type kayak ponté (jambes calées à l'intérieur),
 - ont montré une maîtrise de la propulsion et de la direction sur la partie du parcours en eau calme,
 - ont assuré l'équilibre de leur embarcation et contrôlé les dérapages dans les parties calmes du parcours, même s'ils ont manqué de précision ou d'anticipation dans le placement de leur embarcation lorsque le courant était plus rapide,
 - ont eu une lecture des mouvements d'eau leur permettant d'éviter les grosses erreurs de trajectoires sur au moins une des 2 manches dans le parcours 1 (80%),
 - ont validé le parcours 1 en réalisant des arrêts non volontaire dit « boussoles » (bas du bandeau),
 - ont validé le parcours 1 sans faire de boussole avec des kayaks stables (milieu du bandeau),
 - ont validé le parcours 2 en réalisant des boussoles (haut du bandeau).
- Ont été classés dans le bandeau de niveau 3, les candidats qui :
 - ont adapté le choix de leur embarcation à leur gabarit et à leur niveau d'habileté (kayak fermé exclusivement),
 - ont utilisé un kayak stable et moins rapide (bas du bandeau), kayak plus rapide de type Strim ou Fox (haut du bandeau),
 - ont validé le parcours 2 sur au moins une des 2 manches,
 - ont maîtrisé le parcours 2 par des actions anticipées sur les effets du courant. Ont réalisé une boussole (bas du bandeau),
 - après un parcours 1 sans pénalité en 1^{ère} manche, ont tenté le parcours 2 en 2^{ème} manche par stratégie prudente en 1^{ère} manche pour certains, ou stratégie engagée en 2^{ème} manche pour d'autres (près de 60% des candidats),
 - ont réalisé le parcours 2 dès la 1^{ère} manche et l'ont maintenu en 2^{ème} manche (60%), ou ont tenté le parcours 3 en 2^{ème} manche sans le réussir : portes manquée (10%). Les 30 % restant ayant réussi le parcours 3 ont basculé dans le bandeau supérieur. La stratégie d'engagement sur le parcours 3 a donc permis de valoriser la performance dans 3/4 des cas,
 - ont opté pour un bateau performant (type slalom de compétition ou Fox).
- Ont été classés dans le bandeau de niveau 4, les candidats qui :
 - ont opté pour un bateau performant (type slalom de compétition ou Fox) et ont pleinement exploité ses caractéristiques,
 - ont su exploiter la phase d'analyse du parcours à bon escient,
 - ont intégré la direction à la propulsion (navigation plus enchaînée et plus fluide) et ont su varier la cadence de coups de pagaie,
 - ont su anticiper et réaliser des trajectoires plus précises et plus courtes (choix d'options rapides),
 - ont choisi et réussi le parcours 3 sans pénalité, tantôt dès la 1^{ère} manche, tantôt dans un choix de deuxième manche après avoir validé un parcours 2 réussi lors de la 1^{ère} manche.

Au final :

- la moyenne des 23 candidates est de : 12,16/20
- la moyenne des 26 candidats est de : 13,26/20
- la moyenne générale des 49 candidats est de : 12,74/20

Conseils aux candidats :

Dans les mois qui précèdent l'épreuve :

- pouvoir consacrer un temps de pratique suffisant, de l'ordre d'une quarantaine d'heures, pour atteindre un niveau convenable (« Pagaie verte »).

- connaître et tester les différents types d'embarcations (notamment ceux mis à disposition pour l'épreuve) et ce, afin de choisir une embarcation adaptée à ses compétences et à sa morphologie. Et puis, si possible, préférer une embarcation personnelle, de manière à connaître les caractéristiques de son embarcation et ainsi être capable d'en maîtriser les réactions
- pouvoir enchaîner deux manches successives sur des efforts proches de deux minutes
- apprendre à gérer la vitesse de son bateau en fonction de sa technique (ne pas privilégier la vitesse au détriment des trajectoires)
- apprendre à identifier et à analyser un parcours : observer les mouvements d'eau, les obstacles, les reliefs, le placement des portes ou bouées par rapport au milieu
- apprendre à mémoriser des parcours (numérotation des portes, sens de franchissement, actions ou enchaînements d'actions à réaliser)
- pour le choix d'un parcours 3 : apprendre à réaliser des trajectoires intégrant les différents paramètres des portes suivantes (l'anticipation devient indispensable)

Le jour de l'épreuve :

- prévoir une tenue adaptée (à la pratique et aux conditions météorologiques), de quoi s'alimenter et s'hydrater pendant l'épreuve
- faire avant la première manche un choix d'embarcation adapté à son gabarit et à son niveau ou/et exploiter la possibilité entre les deux manches, de changer d'embarcation, si nécessaire
- après la démonstration et entre les 2 manches, prendre le temps d'analyser le parcours et ses caractéristiques afin de déterminer son projet de trajectoire (choix d'options éventuelles)
- ajuster après la première manche, le niveau de parcours en fonction de sa prestation.

2.2.2.Course d'orientation

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

L'épreuve s'est déroulée sur le site d'une forêt proche du CREPS de Vichy. Plusieurs départs différents ont été mis en place sur la zone de course. Chaque zone de départ propose des circuits de niveau 1, de niveau 2, et de niveau 3.

Les circuits, comprenant de six à dix postes selon le niveau de difficulté, sont à réaliser dans l'ordre imposé.

La note de course d'orientation :

Note CO = **note d'habileté + note de performance.**

La note de performance n'est prise en compte que lorsque toutes les balises du circuit ont été trouvées.

- La note d'habileté tient compte du niveau de circuit choisi préalablement par le candidat. Pour le niveau 1, la note d'habileté est comprise entre 0 et 3 points maximum. Pour le niveau 2, la note d'habileté est comprise entre 0 et 6 points. Pour le niveau 3, la note est comprise entre 0 et 10.
- Chacun des circuits proposés mesure entre 1400 et 2500m en fonction du niveau choisi. Des ouvriers ont étalonné les circuits (RK). Les temps ont servi à l'élaboration de la note de performance sur 10 points.

Déroulement de l'épreuve :

- Appel: Une à deux séries d'appel sont affectées aux candidats afin d'éviter des temps d'attente. Premier appel à 13h45, puis à 15h30 lorsque le nombre de candidats est supérieur à 50. Le lieu de la zone de parking est indiqué en début de session. Cette zone de parking est utilisée pour faire l'appel et donner les recommandations techniques inscrites dans le protocole d'accueil.

Elle sert de quarantaine pour le départ (zone d'échauffement), et de zone d'attente au retour des candidats suite à leur épreuve.

Les candidats sont appelés les uns après les autres toutes les 3 minutes pour qu'ils se rendent au départ. Au-delà de 50m, le parcours est jalonné.

Une balise sur le terrain matérialise le triangle de départ de couleur violette figurant sur la carte.

- Pointage des postes : Les candidats sont équipés d'un dispositif de poinçonnage électronique permettant un contrôle du temps effectué, et validant la réalisation correcte du circuit. En cas de défaillance du boîtier électronique, les candidats disposent également d'un système de pointage mécanique (pince).
- Arrivée : A leur arrivée les candidats remettent leur carte et leur puce électronique. Ils sont ensuite guidés vers le parking. Ils ne peuvent communiquer avec les candidats en attente de départ et les candidats de la 2^{ème} vague

Niveau des prestations

De meilleures prestations ont été constatées cette année. Les candidats semblent mieux préparés physiquement.

Ont témoigné d'un niveau faible (0 à 6) les candidats qui ont une préparation insuffisante, et dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- Sur le plan matériel :
 - La tenue, les chaussures et le matériel sont plus adaptés cette année. Il est toujours conseillé de porter à minima des chaussures de trail, collants longs ou pantacourt avec chaussettes montantes, vêtements légers.
- Sur le plan des ressources énergétiques :
 - Echauffement inadapté, pour la réalisation d'un parcours d'orientation.
 - Etat d'épuisement avancé à l'arrivée témoignant d'un niveau de préparation clairement insuffisant.
- Sur le plan des ressources cognitives et informationnelles :
 - Des difficultés d'orientation de la carte au départ sur une jonction de chemins (orientation sans boussole).
 - Des difficultés d'orientation de la carte avec boussole au départ.
 - Pas d'orientation du corps en direction de l'itinéraire à emprunter au départ.
 - Pas de prise d'information pertinente sur les postes à trouver, notamment peu ou pas d'utilisation des définitions de postes figurant sur la carte. Pas de contrôle des postes trouvés (pas d'utilisation de la grille de définition). Les candidats de ce niveau cherchent la balise plutôt que de chercher l'élément caractéristique du terrain.
 - Difficultés de reconnaissance des lignes ou points remarquables sur le terrain.
 - Difficultés d'association entre l'élément sur le terrain et le symbole cartographique conduisant à des confusions fatales. Méconnaissance de la légende et de l'utilisation de l'échelle de la carte.
 - Difficultés ou lenteurs pour utiliser la boussole afin de réorienter la carte si nécessaire.
 - Difficultés d'anticipation et mauvaise utilisation des lignes d'arrêt.
 - Encore trop de candidats ne connaissent pas le symbole « arrivée », ils reviennent au départ alors que l'arrivée est décalée de celui-ci.
 - Les définitions des postes sont données aux normes IOF, il est important de s'y référer ainsi qu'aux codes des balises.
- Sur le plan des ressources affectives :
 - Grosses difficultés à gérer le stress lié à la peur de se perdre en milieu boisé et à l'enjeu de l'épreuve.
 - La panique générée par ce stress entraîne des comportements irrationnels en cas d'erreur d'orientation menant à une perte de repère spatio-temporels.

Ces candidats n'ont pas trouvé toutes les balises, ont poinçonné des postes qui ne correspondent pas à leur circuit, reviennent sur leur pas après une erreur de 180° dès le départ, n'adaptent pas leur allure de course à leur compétence technique, s'arrêtent souvent pour identifier tous les éléments du terrain (surcharge d'informations).

Leur préparation physique reste succincte et insuffisante pour une épreuve d'environ 20 minutes.

La dimension affective prend le pas sur le raisonnement en cas d'erreur d'orientation.

Les candidats qui ont obtenu la note 0, sont ceux qui n'ont pas respecté la règle des 40 minutes maximum de course autorisée et/ou ceux qui n'ont pas trouvé de balises (zéro balise trouvée).

Ont témoigné d'un niveau convenable (6 à 12) les candidats qui présentaient les caractéristiques suivantes :

- Sur le plan matériel :
 - La tenue, les chaussures et le matériel sont adaptés.
- Sur le plan des ressources énergétiques :
 - Echauffement sécurisé.
 - Ont été capable de réaliser l'épreuve à une vitesse équivalente, si leur course avait été continue, à celle d'un footing léger.
 - Les candidats sont entre 8 et 12 minutes au kilomètre.
- Sur le plan des ressources cognitives et informationnelles :
 - Savent orienter la carte grâce à la boussole
 - Regardent la grille de définition des postes.
 - Utilisent à profit la minute de lecture de carte avant le départ.
 - Savent reconnaître des lignes directrices simples, se fixer des lignes d'arrêt et réorienter leur carte aux points de décision.
 - Maîtrisent les symboles les plus courants de la légende
 - Peu ou pas d'anticipation.
 - Sont capables de se resituer pour corriger une erreur d'itinéraire.
- Sur le plan des ressources affectives :
 - Malgré un état de stress apparent ils sont capables de mettre en œuvre des opérations cognitives simples liées à l'orientation de la carte.
 - Ils sont capables de prendre le temps nécessaire pour retrouver l'état de calme indispensable à une prise de décision sereine.
 - L'état de stress diminue en cours d'épreuve pour disparaître totalement à l'arrivée.

Ces candidats ont réalisé leur circuit dans l'intégralité (pas de balises manquantes) dans le temps imparti, mais perdent beaucoup de temps dans la lecture de carte et la prise de décision consécutive.

Leur déplacement est hésitant et irrégulier.

Leur niveau de performance reste faible par rapport au temps de l'ouvreur.

Ont témoigné d'un bon niveau (12 à 16) les candidats qui démontrent :

- Sur le plan matériel :
 - La tenue, les chaussures et le matériel sont adaptés.
- Sur le plan des ressources énergétiques :
 - S'échauffement de manière adaptée à la spécificité de l'épreuve.
 - - Font souvent preuve d'un très bon niveau physique et d'une bonne préparation
 - - Les candidats sont entre 6 et 8 minutes au kilomètre.
- Sur le plan des ressources cognitives et informationnelles :
 - Connaissent avant la prise de carte la position du nord et anticipe l'orientation de celle-ci.
 - Regardent et décodent la grille de définition des postes.
 - Utilisent la minute de lecture pour anticiper les choix d'itinéraires.
 - Savent reconnaître l'ensemble des éléments de la carte.
 - Sélectionnent les éléments pertinents nécessaires à leur planification d'itinéraire.
 - Se recalent rapidement à l'aide de points d'appui fiables.
- Sur le plan des ressources affectives :
 - Le candidat gère ses émotions.
 - Sont en capacité de gérer correctement leurs ressources énergétiques en fonction de leur capacité à la prise d'information.

- Leur motivation est importante et ils cherchent une performance maximale.

Ces candidats ont réalisé un parcours de niveau 1 dans un temps très proche du temps de l'ouvreur ou un niveau 2 dans de très bonnes conditions de réalisation voir proche du temps de l'ouvreur.

Conseils aux candidats :

Le jury conseille au candidat de se préparer le plus tôt possible en course d'orientation. La CO est une activité où une grande partie de la performance dépend de l'expérience. Cette expérience ne peut s'acquérir que sur un temps de formation long (3 à 4 ans de pratique). La pratique en club est vivement conseillée pour compléter la formation initiale.

Le prérequis pour une inscription à cette épreuve est de posséder une condition physique de type demi-fond. Cette condition physique ne s'acquiert pas lors de la dernière année de formation, il est donc indispensable d'envisager le développement de la condition physique du candidat sur l'ensemble de son cursus universitaire.

Une préparation minimale ne doit pas s'appuyer uniquement sur les aspects théoriques.

Il est indispensable de connaître les conduites simples pour assurer sa sécurité, en particulier être capable de revenir au dernier point sûr, voire au départ, être capable d'estimer une distance et le temps nécessaire pour la parcourir, être capable d'arrêter la recherche de poste et de rentrer à l'arrivée à l'approche du temps limite.

- Sur le plan des ressources énergétiques.
 - Il est indispensable d'avoir une préparation physique minimale et adaptée : au moins 3 entraînements par semaine pendant au moins la dernière année de concours, dont une séance d'intensité type VMA et/ou de seuil.
 - Il est important de comprendre que l'activité cognitive nécessaire à la lecture, à la planification, à la prise de décision est corrélée avec l'intensité de l'effort.
- Sur le plan des ressources cognitives et informationnelles :
 - Il est indispensable pour tous les candidats d'avoir une préparation qui leur permette de réaliser et de s'éprouver sur les 3 niveaux de tracés proposés par le concours.
 - Il est nécessaire de se constituer une banque de données qui associe des éléments de terrain et les symboles cartographiques correspondants : associer des images mentales avec un symbole permet de le reconnaître rapidement sur le terrain.
 - Maîtriser l'ensemble des éléments de légende.
 - Savoir orienter la carte au départ sur une ligne, à une jonction de chemin -sans et avec boussole.
 - Avoir des notions de distance en fonction de l'échelle de la carte.
 - Maîtriser la notion de déviation volontaire (erreur volontaire) et de saut de ligne.
 - Être capable de s'engager hors des lignes directrices quel que soit le niveau choisi.
 - Être capable d'identifier le problème posé par le traceur et mettre en place une réponse cohérente et adaptée à la résolution des différents types de problèmes qu'il est susceptible de rencontrer.

Toutes ces acquisitions gagneront à être construites sur des terrains variés.

- Sur le plan des ressources affectives :
 - Être capable de maîtriser ses émotions en particulier en terrain inconnu et boisé. La pratique régulière de l'activité permet de maîtriser cette dimension affective qui prend une place importante dans la réussite de l'épreuve.
 - Être capable d'être extrêmement concentré sur son épreuve et ne pas se laisser influencer par les autres candidats.

Il est aussi conseillé aux candidats de s'informer quant aux risques inhérents à la pratique d'une activité de pleine nature, notamment en ce qui concerne la présence de tiques dans les forêts (...).

Les niveaux de parcours auxquels le candidat doit se confronter sont tracés en fonction du règlement fédéral de la Fédération Française de Course d'Orientation.

Conclusion :

Compte tenu du niveau des prestations au cours de la session 2014, le jury envisage l'élévation du niveau technique des circuits proposés.

2.2.3. Escalade

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

L'épreuve d'escalade comporte un prérequis sécuritaire. Le candidat, dans une zone de transit, doit être capable, seul, de réaliser un encordement idoine. Il est attendu que le candidat sache s'encorder correctement sur un baudrier avec double pontet, réaliser un nœud de huit doublé additionné d'un nœud d'arrêt simple ou double, l'ensemble devant être compacté près du baudrier. L'impossibilité de satisfaire à ces exigences a entraîné une exclusion de l'épreuve quel que soit le moment où l'erreur s'est produite.

Les candidats ont disposé de trois minutes pour visualiser le mur afin d'affiner leur choix de voie eu égard la spécificité de la structure et des voies proposées.

Les candidats doivent valider l'une des deux voies choisies après visionnage d'une vidéo. Cette validation se fait en mousquetonnant une dégaine positionnée sur le relais ad hoc dans la limite de 7 minutes, en tête et en bon style, dans le respect de la couleur des prises qui composent la voie. Le départ suit une procédure très stricte qui consiste à utiliser la ou les prises de départ matérialisées pour les mains, à monter les pieds sur la structure ou les prises de la voie, à s'équilibrer un bref temps avant d'enclencher le premier mouvement. 20 minutes minimum séparent les deux prestations.

Une chute est admise. Dans ce cas le candidat repart de la dernière dégaine mousquetonnée.

Les problèmes de sécurité inhérents au mousquetonnage (yoyo ou dégaines mousquetonnées à l'envers...) ont engendré l'arrêt de la prestation du candidat dans la voie.

Niveau des prestations

- **Les candidats d'un premier bandeau faible (faibles polyvalents, spécialistes qui passent à côté)** se caractérisent par un choix de première voie minimale (4c pour les filles et 5a pour les garçons). Ils éprouvent des difficultés pour valider cette première prestation, une chute étant parfois nécessaire. La deuxième voie est bien fréquemment concomitante à la première en termes de difficulté. En cas de saut de voie, celle-ci est non validée. Les chutes sont nombreuses. Parfois, certains candidats refusent de s'engager dans la voie et demandent d'être pris sec pour redescendre. La faculté à grimper de manière aisée en tête est alors assez limitée. Des spécialistes se trouvent dans ce bandeau. Il s'agit de faux spécialistes qui ont un niveau comparable aux plus faibles des polyvalents.

Dans ce bandeau, des candidats ont été arrêtés dans leur voie en raison de dégaines mousquetonnées à l'envers ou de yoyo. Certains ont cumulé les erreurs au cours de leurs deux prestations. Le mousquetonnage; même en situation de confort n'est pas acquis, ce qui engendre un stress supplémentaire et une fatigue qui s'accumule rapidement. Le candidat se trouve encore plus en difficulté quand il faut mousquetonner des dégaines avec des sens d'ouvertures qui changent au cours de la voie. Les difficultés sont exacerbées lorsqu'il faut utiliser la main non préférentielle. Une maîtrise minimale des conditions sécuritaires en tête est incontournable.

D'un point de vue moteur, la motricité est minimaliste. La pose des pieds est très imprécise. Bien souvent, ils se posent de manière aléatoire, bruyamment et en plante ce qui ne permet pas une poussée efficace des membres inférieurs. Les membres supérieurs sont en conséquence, hyper sollicités malgré des ressources énergétiques limitées. Le répertoire gestuel disponible est insuffisant pour s'adapter économiquement aux problèmes posés par les voies. De ce fait, le rythme est saccadé. Des arrêts coûteux énergétiquement sont fréquents. Les ressources informationnelles sont déficitaires, la lecture de la voie se faisant à postériori. Le niveau de préparation de ces candidats représente bien souvent le point névralgique.

- **Les candidats d'un second bandeau convenable potentiellement recevable (bons polyvalents, faibles spécialistes)** se positionnent dans un niveau de pratique en cohérence avec le niveau 4 de compétence défini par les programmes de la discipline. Une préparation minimale leur permet de maîtriser les bases sécuritaires (encordement, mousquetonnage) plus ou moins automatisées. Les positions pour mousquetonner ne sont pas souvent économiques (bras en flexion...).

D'un point de vu moteur, la pose de pied se diversifie et se précise même si bien souvent le candidat ne regarde pas jusqu'au bout la pose du pied. Ainsi, trop souvent celui-ci se positionne plusieurs centimètres au-dessus de la prise et descend ensuite en frottant contre le mur, sans contrôle, jusqu'à la prise. L'apparition de préhensions se situant dans un axe autre qu'horizontal engendre bien souvent des difficultés adaptatives, signes d'une préparation non aboutie. De même, la fluidité diminue au fur et à mesure de la progression dans la voie en raison de la sollicitation accrue des ressources énergétiques compensatrices d'un répertoire technique encore faible.

Des sauts de voies entre la première et la deuxième prestation met en relief la volonté de rechercher la meilleure performance possible. La faculté à s'engager de manière lucide dans des voies de leur niveau maximal est souvent un moyen d'optimiser une performance. Cependant certains choisissent des voies qu'ils n'ont quasi aucune de chance de réaliser en raison d'une méconnaissance de leurs propres capacités. Un effort de préparation permettrait à ces candidats une meilleure adaptation au support (utilisation de prises dans des sens variés, précision dans la pose des pieds, positions pour mousquetonner, lecture du milieu plus précis...) et donc de mieux se positionner par rapport aux autres dans le cadre du concours.

- **Les candidats d'un troisième bandeau recevable solide et stable (spécialistes majoritaires)** font la preuve d'une préparation sérieuse leur permettant de se positionner dans un niveau 5 de compétence. Les mousquetonnages sont automatisés dans toutes les situations. Le candidat recherche des positions de mousquetonnage économiques (très souvent bras tendu). Le regard accompagne la pose de pied jusqu'à sa fin ce qui engendre une précision indispensable à ce niveau. Une certaine fluidité est la conséquence d'un répertoire gestuel en concordance avec les problèmes posés dans les voies (passage d'un surplomb, d'un macro-volume, gestion des déséquilibres, précisions des pieds dans un dièdre par exemple). Il est à signaler que certaines voies regroupent différentes thématiques.

Les candidats font souvent la preuve d'une détermination. La volonté d'avancer malgré des tremblements et une certaine dégradation motrice témoigne de la mise en exergue de ressources psychologiques. La performance globale est alors multifactorielle.

- **Les candidats d'un quatrième bandeau de bon à très bon niveau (spécialistes à experts)** démontrent d'une expérience intéressante en falaise ou en SAE. Ils disposent d'un répertoire moteur riche leur permettant de s'adapter à des voies posant des problèmes certains (prises de tailles plus petites, dans des sens variés dont la disposition spatiale nécessite une mobilisation accrue des ressources biomécaniques, énergétiques et informationnelles). De plus ils sont en mesure de transformer un projet de déplacement initial rapidement et efficacement lorsqu'ils se trouvent dans une impasse. Il est intéressant de trouver cette année dans ce bandeau plusieurs polyvalents qui démontrent un haut niveau d'expertise.

Conseils aux candidats :

Se préparer :

Il semble incontournable dans une APSA où la sécurité joue un rôle prépondérant de savoir s'encorder seul, de manière automatisée et surtout en respectant les procédures communément admises. Le fait de compacter le nœud de huit et le nœud d'arrêt à proximité du baudrier est un gage de performance pour mousquetonner les dégaines rapidement et sans erreurs. Il est rappelé que les baudriers utilisés sont à double pontet ce qui engendre des

conséquences sur les lieux d'encordement. Les candidats utilisant systématiquement des baudriers à simple pontet lors de leurs entraînements sont trop souvent en difficulté au moment de l'épreuve.

Réaliser :

Le futur enseignant doit être en mesure de réaliser une voie jusqu'à son terme. Il s'agit alors de mobiliser ses ressources afin de proposer une performance permettant à minima de valider une voie. En parallèle, le candidat cherche à démontrer un niveau de performance et de maîtrise validant un certain degré de compétence. La capacité à grimper dans des voies validant un niveau 4 de compétence défini par les programmes EPS est un indicateur permettant d'évaluer un futur enseignant à minima débrouillé au niveau moteur.

Performer :

Les candidats démontrent la capacité à optimiser l'ensemble des ressources dont ils disposent pour réaliser la meilleure performance possible. Ainsi la réussite d'une voie recourant à un certain niveau d'engagement et de pugnacité est valorisée dans le respect d'une conduite sécuritaire. La chute doit de ce fait, être acceptée comme une étape possible pour réussir une voie. Un niveau de pratique flirtant avec un niveau 5 de compétence est un indicateur minimal de candidats préparés physiquement.

2.3. Activités de la compétence propre n°3

Les thématiques générales qui traversent l'ensemble de la CP3 reposent sur la maîtrise acrobatique, esthétique et ou artistique des prestations et ce, dans le domaine de la composition, de l'interprétation et de la réalisation des éléments corporels et/ou techniques.

L'exigence de la compétence 3 oblige les candidats à présenter un enchaînement ou une chorégraphie dans une tenue adaptée à la spécificité des activités. Les compositions doivent être conçues au regard des ressources particulières de chacun des candidats et doivent témoigner :

- d'une sensibilité du candidat à l'enjeu culturel de l'APSA
- d'une connaissance des principes liés à la conception des prestations

Ces prestations évaluées nécessitent une maîtrise de la gestion des émotions dans le déroulement de l'épreuve face à un public.

2.3.1. Gymnastique sportive

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

Le référentiel du concours est défini par les textes en vigueur au moment de l'inscription des candidats.

Les modalités de déroulement s'appuient sur le règlement de la Fédération Internationale de Gymnastique, quel que soit le code de référence en vigueur au moment de l'inscription des candidats. Les documents que sont les normes des engins et les codes de pointage FIG se trouvent sur le site internet de la FIG.

Les critères d'évaluation sont déterminés par le code de référence (UNSS 2012-2016 ou FIG 2013) retenu par le candidat. Le jury ajuste les barèmes en fonction des nécessités de fonctionnement du concours.

Accueil des candidats :

L'appel précise la répartition des candidats en 2 groupes 1 et 2 qui seront jugés alternativement par le jury 1 et le jury 2. En fonction des effectifs deux sous-groupes sont constitués a et b afin d'organiser deux rotations. Chaque candidat dispose de 20 minutes d'échauffement. La fin de l'appel définit le début de l'épreuve et donc de l'appréciation de la prestation des candidats.

Le jury précise quelques consignes sur la tenue exigée, le respect de quelques interdictions (communication verbale et non verbale avec des membres extérieurs au jury, téléphones portables éteints), l'organisation sécuritaire de l'espace lors de l'échauffement et rappelle les éléments qui peuvent conduire à la note 0 :

- un non-respect réglementaire,
- une attitude éthique ou sécuritaire non recevable durant l'épreuve
- un niveau de pratique insuffisant.

La prestation des candidats se doit d'être révélatrice d'un niveau de compétence en référence au niveau 4 des programmes de l'EPS. Les choix effectués par le candidat, révélés par sa prestation physique attestent du niveau de connaissances mobilisées pour composer son enchaînement en référence au code sélectionné et de la qualité de sa préparation. Lors de sa prestation, le candidat montre ses capacités à mobiliser ses ressources pour maîtriser des difficultés acrobatiques et gymniques combinant les actions tourner /voler / se renverser. Par ailleurs, il montre ses capacités à performer en enchaînant des difficultés complexes avec maîtrise et fluidité.

Niveau des prestations

- **les candidats d'un premier bandeau faible :**

Partie basse du bandeau

C'est le reflet d'un niveau de pratique insuffisant et d'une méconnaissance de l'activité gymnique. Seulement 2 exigences sont présentes. Pour la majorité des candidats, la non intégration de l'Appui manuel renversé est la raison première de ce manque. Pour les candidates la liaison gymnique n'est pas reconnue. En ce qui concerne la valeur artistique (VA), il est constaté un enchaînement peu construit présentant de nombreux arrêts, une juxtaposition d'éléments, un rythme très lent, un espace très peu exploité et une absence de liaisons construites. La VA est inférieure ou égale à 0,30 pt. De plus le niveau de difficulté présenté est inférieur à 3 pts. Les difficultés sont majoritairement de valeur A (peu ou pas de combinaison des actions). L'action voler est absente des difficultés acrobatiques.

Partie haute du bandeau

Les candidats ou candidates remplissent 3 exigences sur 4. Pour les garçons, l'exigence manquante concerne la plupart du temps l'ATR (présence de 2 ruptures d'alignement ou corps oblique avec plus de 30° par rapport à la verticale). Pour les candidates, il s'agit de la liaison gymnique dans la mesure où un temps d'arrêt ou un pas de réajustement ne permet pas de reconnaître la liaison gymnique.

Les candidats ont une méconnaissance des critères qui permettent de reconnaître une exigence de composition ou effectuent des choix de difficultés inadaptés à leurs ressources.

Ces candidats présentent un niveau de difficultés compris entre 3 et 4,40 pts c'est-à-dire des difficultés majoritairement de valeur B en référence au code UNSS.

La valeur artistique reste d'un niveau inférieur à 0,40 pt pour la majorité des candidats de ce niveau. Le total des fautes d'exécution est en général supérieur à 3 pts.

- **Les candidats d'un second bandeau convenable potentiellement recevable**

Partie basse du bandeau

CODE UNSS :

Les candidats ou candidates valident les 4 exigences.

Les candidats présentent un niveau de difficultés compris entre 4 et 4,70 pts c'est-à-dire des difficultés majoritairement de valeur B et C en référence au code UNSS.

La valeur artistique excède rarement 0,60 pt pour la majorité des candidats de ce niveau.

Le total des fautes d'exécution est en général supérieur à 2,50 pts.

CODE FIG : Le choix de ce code par les candidats constitue une erreur d'appréciation de leur propre potentiel gymnique. Une seule exigence de composition est en général reconnue.

Partie haute du bandeau

CODE UNSS :

Les candidats ou candidates valident les 4 exigences.

Ils présentent un niveau de difficultés compris entre 4,80 et 5,30 pts c'est-à-dire des difficultés majoritairement de valeur C en référence au code UNSS.

La valeur artistique peut avoisiner les 0,70 pts pour la majorité des candidats de ce niveau.

Le total des fautes d'exécution est en général supérieur à 2,50 pts et reste un paramètre important d'attribution des notes de ce niveau.

CODE FIG : Le choix de ce code par les candidats constitue, ici encore, une erreur d'appréciation de leur propre potentiel gymnique. Deux exigences de composition sont en général reconnues.

- **Les candidats d'un troisième bandeau recevable, solide et stable (spécialistes majoritaires)**

CODE UNSS :

Les candidats ou candidates valident les 4 exigences.

Ils présentent un niveau de difficultés compris entre 5,40 et 6,00 pts c'est-à-dire des difficultés majoritairement de valeur C et D en référence au code UNSS.

La valeur artistique peut avoisiner les 0,80 pts pour la majorité des candidats de ce niveau ce qui témoigne d'un projet d'enchaînement cohérent.

Le total des fautes d'exécution reste un paramètre important d'attribution des notes de ce niveau.

CODE FIG : la valeur de difficulté varie entre 0,90 et 1,30 pts. Deux exigences de composition sont en général reconnues au minimum. Le total des fautes d'exécution reste un paramètre important d'attribution des notes de ce niveau.

- **Les candidats d'un quatrième bandeau de bon à très bon niveau (spécialistes à experts)**

CODE UNSS :

Les candidats ou candidates valident les 4 exigences.

Ils présentent un niveau de difficultés compris entre 5,40 et 6,00 pts c'est-à-dire des difficultés majoritairement de valeur C et D en référence au code UNSS.

La valeur artistique peut atteindre 1,00 pt pour la majorité des candidats de ce niveau ce qui témoigne d'un projet d'enchaînement cohérent.

Le total des fautes d'exécution est un paramètre essentiel d'attribution des notes de ce niveau.

CODE FIG : la valeur de difficulté est supérieure à 1,20 pt. Trois exigences de composition sont en général reconnues au minimum. Le total des fautes d'exécution témoigne d'un bon, voire très bon niveau de maîtrise.

Conseils aux candidats :

Se préparer :

La qualité d'exécution doit prévaloir sur le choix des difficultés présentées.

S'assurer d'un choix pertinent de difficultés (variété, niveau de complexité) en fonction de ses ressources, pour envisager un enchaînement respectant des exigences de composition dans les dimensions artistique, aérienne, esthétique et technique au service d'un engagement personnel.

Porter l'accent sur la valeur artistique : rythme, espace, liaisons et séries ainsi que la répartition des difficultés.

Envisager la régulation de son projet plus particulièrement des éléments nécessaires à la validation des exigences

Les candidates veilleront à fournir un CD et une clé USB nominatifs avec une seule piste au format mp3.

Organiser son enchaînement dans un temps compris entre 50'' et 1'30'' en fonction de ses ressources.

Réaliser :

S'échauffer de manière progressive, sécuritaire et adaptée à ses ressources.

Se présenter au début et à la fin de sa prestation devant le jury en tenue réglementaire.

Maîtriser les dimensions esthétique, technique, artistique et acrobatique de l'activité quelque soit son niveau.

Performer :

Proposer le meilleur niveau de difficulté tout en gérant au mieux le couple risque maîtrise.

Réguler son projet en action

2.3.2.Danse

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

Déroulement de l'épreuve :

A l'appel des candidats, le jury procède au contrôle des pièces d'identité et convocations, et effectue le tirage au sort de l'ordre de passage. Cet ordre est conservé pour les 2 parties de l'épreuve. A partir de ce moment, tout retardataire est porté absent.

La prestation physique de danse comporte 2 phases d'évaluation : un solo, d'une durée de 2 '30 à 3' et une chorégraphie à paramètre imposé d'une durée d'1' à 1'30.

Le solo :

Les candidats disposent de 30' d'échauffement (dont 15' sur l'espace scénique) pendant lesquelles ils ont la possibilité de sortir de la salle et d'utiliser leur matériel personnel (lecteur mp3, etc.). Pendant ce temps les candidats donnent leurs deux CD aux surveillants qui procèdent au réglage de leur volume sonore. Le jury rappelle que le support sonore est un CD audio, de format wave de préférence, calé sur la durée de leur prestation. Si les CD ne peuvent être lus, le candidat danse en silence. A la fin des 30', les candidats doivent être prêts pour le déroulement de l'épreuve. Dans le cas d'une installation scénographique, celle-ci doit se faire au moment du passage du candidat ; il dispose alors de 2' maximum. A l'issue de sa prestation, le candidat doit rendre l'espace neutre dans un même délai.

Le solo fait appel aux compétences d'interprète et de chorégraphe, il permet de mettre en valeur :

- Les qualités motrices du candidat au service d'un propos.
- Un projet artistique personnel où le candidat s'inscrit dans une démarche de création pour aboutir à une prestation singulière.

La chorégraphie à paramètres imposés :

Les candidats sont répartis en 2 groupes. Le temps de préparation est de 25' pour une prestation de 1' à 1'30 à partir d'un paramètre tiré au sort. Les candidats ne sont plus autorisés à communiquer entre eux, ni à sortir de la salle, ni à utiliser leur matériel personnel en dehors d'un chronomètre basique. Les brouillons, stylos sont fournis. A la fin des 25', les candidats sont assis dans l'espace qui leur est réservé.

La chorégraphie à paramètre imposé fait d'abord appel à la capacité de réécriture du candidat : ses compétences de chorégraphe au regard du paramètre imposé sans négliger l'interprétation de cette nouvelle proposition.

Différents profils de candidats :

- **les candidats d'un premier bandeau faible** (faibles polyvalents, spécialiste qui passent à côté)
 - Lors du solo ont présenté un projet simpliste, très narratif constitué d'une gestuelle essentiellement frontale, stéréotypée et juxtaposée. Les éléments scénographiques sont naïfs ou inappropriés, altérant ou desservant la lisibilité du propos, la relation au temps reste calquée sur un univers sonore stéréotypé. Ces candidats n'ont pas montré de motricité spécifique à la danse ; leur vocabulaire est usuel et/ou partiellement maîtrisé, avec des gestes parasites fréquents et une fin non tenue.
 - Lors de la séquence à paramètre imposé, ces candidats ont présenté des esquisses de transformations corporelles qui demeurent simplistes, évidentes, attestant davantage d'une illustration que d'une réécriture (motricité distale, corps global).
- **les candidats d'un second bandeau convenable potentiellement recevable** (polyvalents corrects, faibles spécialistes)
 - Lors du solo ces candidats ont présenté une composition dont le projet reste assez peu lisible, peu abouti et/ou peu élaboré (symétrie redondante, relation musique mouvement de premier degré). Les éléments scénographiques restent illustratifs, les candidats occupent l'espace simplement pour le remplir. La motricité est simple plutôt distale, lente mais maîtrisée ; le vocabulaire gestuel reste formel et plaqué avec de nombreux stéréotypes contemporains. Les candidats ont une concentration intermittente et le plus souvent un manque de présence.
 - Lors de la séquence à paramètre imposé, ils ont présenté des transformations ponctuelles et juxtaposées, le paramètre étant simplement illustré et traité de façon superficielle voire incomplète. Ces esquisses de transformation révèlent des possibilités corporelles limitées et une méconnaissance des fondamentaux de la danse.
- **Les candidats d'un troisième bandeau recevable solide et stable** (spécialistes majoritaires, bons « polyvalents »)
 - Lors du solo, ces candidats sont parvenus à créer un univers particulier grâce à une composition reposant sur une écriture simple et cohérente, rendant le propos chorégraphique lisible. Les éléments scénographiques et / ou l'argument soutiennent le propos. Parfois le fil conducteur s'épuise dans une abondance de propositions et / ou dans la juxtaposition de procédés et de formes stéréotypées. Se démarquent les candidats qui articulent leur choix d'écriture et dont la gestuelle témoigne d'un certain travail de recherche. Au niveau de l'interprétation, apparaît une motricité variée, ample, plus rapide, plus ou moins contrastée. L'engagement émotionnel permanent du candidat participe à renforcer la lisibilité du propos.
 - Lors de la séquence à paramètre imposé, ces candidats sont parvenus à réaliser des transformations corporelles permanentes et combinant les deux aspects du paramètre mais parfois de façon inégale. Un des aspects du paramètre est souvent traité de façon plus nuancée que l'autre.
- **Les candidats d'un quatrième bandeau de bon à très bon niveau** (spécialistes à experts)
 - Lors du solo, ont présenté un projet artistique et singulier, qui met en jeu différents états de danse, explorant le détail et la qualité du mouvement. Ces candidats s'appuient sur les fondamentaux du mouvement, mettant en valeur des qualités d'interprétation

s'appuyant sur une gestuelle subtile, virtuose, complexe, maîtrisée avec des contrastes dynamiques maîtrisés. Les meilleurs prennent des risques et luttent contre les évidences. L'espace scénique devient un véritable lieu de spectacle. Tous les éléments chorégraphiques contribuent à créer un univers poétique.

- Lors de la séquence à paramètre imposé, ces candidats ont présenté des transformations corporelles approfondies, combinées, subtiles et nuancées conduisant à modeler un nouvel univers, un nouveau personnage, qui conserve la mémoire du solo.

Le jury tient à rappeler qu'il n'y a pas de corrélation directe entre la note du solo et celle de l'épreuve à paramètre imposé.

Que certains candidats polyvalents ont témoigné d'un bon voire très bon niveau en réinvestissant leurs qualités au service de la danse. Ces candidats ont su développer des projets singuliers de qualités.

Conseils aux candidats :

Se préparer

Connaître à l'avance les modalités des épreuves et en respecter les limites temporelles. Le jury n'a pas à réexpliquer le contenu attendu des épreuves.

Pour le SOLO :

- Le candidat doit mener une réflexion approfondie sur le projet expressif qu'il a choisi de développer.

Penser à une écriture chorégraphique développée et articulée (début-développement-fin)

- Il doit préparer sa prestation en prenant en compte tous les éléments constitutifs de sa composition chorégraphique :
 - Construire un véritable projet en évitant par exemple : de simplement mimer une chanson ; de suivre sa main pour induire un mouvement sans finalité réelle ou de se réfugier derrière un objet inutile masquant l'absence de gestuelle.
 - Eviter d'utiliser des formes corporelles démonstratives et des attitudes plaquées sans lien avec le projet expressif (grand écart, roue, respiration forcée, cris intempestifs, roulade poisson...).
 - Ne pas simplement juxtaposer des formes corporelles mais réfléchir au lien à tisser entre elles.
 - Penser sa scénographie en relation avec son propos.
 - Avoir une attention particulière à sa tenue (pas de survêtement, éviter les logos et sous vêtement apparents, le port des chaussettes et les bijoux).
 - Veiller à présenter un enregistrement sonore de qualité et de la durée prévue.
 - Réfléchir à la qualité de l'argument s'il est présenté au jury.

- Optimiser la durée de la chorégraphie (2'30 - 3') en fonction du propos à développer.

- **Pour l'épreuve à paramètre imposé**

Le choix de la séquence à transformer doit être réfléchi au regard du paramètre donné par le jury.

- **De façon générale :**

- Le candidat doit s'impliquer dans une pratique régulière et variée en cours et en atelier afin de développer et stabiliser le minimum requis pour une

- interprétation de qualité (maîtrise gestuelle, stabilité des appuis,...) présence permanente et tenue jusqu'à la fin).
- Il doit également enrichir sa culture chorégraphique en fréquentant des lieux de spectacle vivant.

Réaliser/Performer

Maîtriser parfaitement sa chorégraphie et dépasser la simple concentration pour réellement habiter un rôle, un personnage en vue de communiquer avec le public (jury) lors de son unique passage.

Pistes sur la prise en compte de l'échauffement :

- Echauffement physiologique
- Mise en état de danse
- Repérage dans l'espace
- Réglage du volume sonore

2.3.3. Gymnastique rythmique

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

Appel des candidats :

- Tous les candidats étaient à l'heure et en tenue conforme
- La plupart des candidats sont venus avec du matériel aux normes (deux cerceaux trop légers)
- Les supports musicaux ont été conformes, quelques noms manquaient sur des CD
- Les fiches techniques FIG comportaient quelques erreurs de symbolique.

Echauffement :

- Les 20' d'échauffement général ont été bien utilisées.
- Les espaces d'attente et les règles de non communication ont été bien respectés
- Les 2' de passage individuel par candidat sur le praticable ont été exploitées de manière efficace.

Prestation physique :

- Chaque candidat a présenté un enchaînement au cerceau entre 1'15 et 1'30 construit sur la base des codes UNSS ou FIG en vigueur.
- Parmi l'ensemble des candidats une grande majorité de candidats masculins s'est présentée et a su exploiter de manière judicieuse et réfléchie les différentes exigences de l'épreuve.
- Une grande majorité des candidats se sont référés au code UNSS, dont l'adaptation pour le CAPEPS, a été favorable à des candidats non spécialistes.

Niveau des prestations

Quatre profils se sont dégagés des prestations :

- Candidats d'un niveau faible :

Peu de candidats se sont situés dans ce niveau caractérisé par : de nombreuses ruptures, statismes et chutes d'engin, juxtaposition d'éléments n'ayant pas de lien avec la musique, de nombreuses difficultés corporelles absentes ou non validées, de très nombreuses fautes d'exécution tant corporelles qu'à l'engin.

- Candidats d'un niveau correct :

Une majorité de candidats se sont situés dans ce niveau caractérisé par : des enchainements préparés et construits respectant et exploitant les règles de la GR avec une exécution correcte.

- Candidats d'un niveau spécialiste :

Ce groupe de candidats regroupe également des candidats « non spécialistes de l'activité » qui ont su exploiter au maximum les différents codes (en particulier UNSS) pour créer un enchainement varié tant au niveau des difficultés que de la musique, l'espace, que de la richesse corporelle et à l'engin. Tout ceci étroitement lié à une exécution fine et précise.

- Candidats d'un niveau expert :

Ce groupe de candidats minoritaire se base sur le code FIG avec des difficultés réalisées avec une grande amplitude, une grande vitesse d'exécution et des prises de risque maîtrisées. Le versant artistique est exploité dans sa totalité.

Conseils aux candidats :

Se préparer

Un entraînement régulier sur l'année peut permettre aux candidats d'atteindre un bon niveau.

Le candidat doit s'attacher à présenter un enchainement réellement composé :

- avec une relation à la musique utilisée (thème, accents, variation de la mélodie et du tempo)
- avec toutes les groupes corporels représentés
- avec toutes les familles à l'engin représentées avec des formes variées et de niveaux différents au sein de chaque famille.
- avec une composition riche au niveau de l'espace.

Réaliser

Il faut présenter un enchainement exécuté :

- avec une fluidité et une continuité dans la manipulation à l'engin
- avec une exécution des difficultés corporelles précises tant dans la forme que dans l'amplitude.

Performeur

Prendre l'habitude de passer devant un public en tenue pour mieux maîtriser ses émotions et avoir une aisance, oser affronter le regard extérieur, pour assumer ses choix.

2.4. Activités de la compétence propre n°4

Dans les diverses activités de la CP4 « Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif », le candidat doit se préparer et s'entraîner en tant qu'attaquant, défenseur, porteur ou non porteur de balle, ou adversaire. Il doit être en mesure de faire basculer le rapport de force individuel et collectif en sa faveur au travers de rôles (la notion de polyvalence en action prend ici tout son sens) en liant avec efficacité les aspects techniques, tactiques, informationnels et énergétiques. L'intelligence de jeu, la créativité, la lucidité, l'engagement, les prises de décisions pertinentes permettent de valoriser cette compétence. L'approche psychologique et émotionnelle de l'épreuve doit être connue et maîtrisée. Il est souhaitable que les candidats soient capables de mobiliser et d'optimiser leurs ressources dans un contexte de concours. Ils doivent connaître le règlement spécifique de l'activité (tenues et matériel notamment) et s'y conformer. Le jury leur conseille vivement de se préparer physiquement, mentalement, techniquement et tactiquement à une épreuve duelle ou d'opposition comportant plusieurs reprises, plusieurs combats, plusieurs rencontres.

Une préparation pluriannuelle d'entraînement et de compétition, principalement dans le cadre fédéral, constitue un gage de réussite en permettant la construction d'une culture de pratiquant spécialiste. Il est indispensable de planifier cette préparation en vue du concours et non pas simplement en lien avec un calendrier fédéral et/ou universitaire.

2.4.1. Tennis de table

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve

L'épreuve s'est déroulée dans de bonnes conditions. La mise à disposition d'un surveillant, durant toute la durée de l'épreuve, a été fortement appréciée par les membres du jury.

L'épreuve se déroule en 5 phases :

- Après l'appel de 13 h 45 à l'issue duquel toute personne déclarée absente ne peut plus concourir, une brève présentation de l'épreuve est faite aux candidats.
- Ils disposent ensuite d'une période d'échauffement libre de 30 minutes. Durant toute cette période, ils sont observés par les membres du jury en vue de les pré-placer pour la phase de « montées-descentes ». Cette phase d'observation n'est pas une phase d'évaluation.
- La phase de « montées-descentes », d'une durée de 6 tours de 1'30 chacun, permet un premier brassage des niveaux de jeu. Si aucune note définitive n'est attribuée durant cette phase, elle joue cependant un rôle important dans l'évaluation du niveau des joueurs puisqu'elle permet de constituer les poules de pré-classement en fonction du « parcours » du joueur durant les 4 derniers tours.
- Les poules constituées à l'issue de cette première phase regroupent chacune un joueur ayant effectué un bon parcours, un ou deux joueurs ayant effectué un parcours moyen et un joueur ayant réalisé un parcours moins bon. Lors de ces poules, les joueurs se rencontrent au cours de parties d'une seule manche dans lesquelles le vainqueur est le premier arrivé à 15 points avec 2 points d'écart, cette manche ne pouvant excéder 21 points.
- La dernière phase, dite de classement, regroupe dans des poules homogènes les joueurs ayant terminé au même rang dans les poules de la phase précédente. Ainsi, la poule 1 regroupe tous les vainqueurs, la poule 2 tous les deuxièmes, etc. C'est lors de cette phase que le jury arrête ses notes. Ces rencontres se jouent au meilleur des 3 manches de 11 points (soit 2 manches gagnantes) selon le règlement FFTT, l'arbitrage étant effectué par les candidats sous la surveillance du jury qui se réserve le droit d'intervenir en cas de manquement aux règles de l'activité.

Le choix du temps mort (1 minute maximum) par un candidat ne pourra être utilisé que lors de cette dernière phase de classement.

Les candidats doivent donc se préparer pour une épreuve physique assez longue avec peu de temps de récupération qui mobilise des ressources énergétiques, informationnelles, cognitives et affectives. Les candidats multiplieront les situations duelles dans des modalités de jeu variées et face à des adversaires différents. Durant ces situations d'affrontement, le jury apprécie le niveau de réalisation et de performance de chacun des candidats.

Niveau des prestations

- Les candidats de bon à très bon niveau. 2 profils se dégagent :
 - les véritables experts : note comprise entre 18,25 et 20

	Les services	Qualité des techniques au service de la tactique	Choix tactiques
Pour les garçons et les filles	Le joueur est capable d'imprimer de multiples effets, de les combiner, de les maquiller pour appliquer des schémas cohérents avec son système de jeu.	Le candidat maîtrise tous les coups techniques du TT mais privilégie ceux qui servent son système de jeu. Dans le cadre de son système de jeu, il est capable de varier les actions sur la balle.	A partir d'un système de jeu repéré, le joueur est capable de s'adapter et/ou de varier ses actions selon son intention tactique.

- les spécialistes : note comprise entre 16,25 et 18

	Les services	Qualité des techniques au service de la tactique	Choix tactiques
Pour les garçons	Le joueur s'appuie sur 2 ou 3 services efficaces (quantité de rotation, vitesse, placement) pour tenter d'imposer son système de jeu.	Il maîtrise les coups de base du jeu avec l'initiative (frappe et/ou topspin) et ceux de contre initiative (blocs passifs et actifs), mais avec une difficulté à enchaîner les coups. Le rythme du jeu est soutenu.	Le système de jeu est organisé autour de schémas de jeu privilégiés et identifiés, mais le joueur fait encore des fautes car il ne s'adapte pas toujours aux balles adverses et à l'adversaire.
Pour les filles	La joueuse s'appuie sur 2 ou 3 services efficaces (quantité de rotation, vitesse, placement) pour tenter d'imposer son système de jeu.	A la poussette , au bloc et à la frappe coup droit vient se greffer un topspin de démarrage. La réalisation des coups techniques permet d'instaurer un certain rythme de jeu où l'élément principal devient la vitesse.	Le système de jeu est organisé autour de schémas de jeu privilégiés et identifiés, mais la joueuse fait encore des fautes car il ne s'adapte pas toujours aux balles adverses et à l'adversaire.

- Les candidats ayant un niveau de jeu recevable, solide et stable : note comprise entre 12,25 et 16

Pour exemple : de 12,25 à 14

	Les services	Qualité des techniques au service de la tactique	Choix tactiques
Pour les garçons	Le service à rotation ou rapide est un élément tactique organisateur de l'activité du joueur.	Les candidats sont capables de changer la nature de l'effet au cours de l'échange, mais l'intensité de rotation et de vitesse est faible. Ils sont par exemple capables de démarrer en lift sur une balle coupée d'intensité faible.	Le joueur commence à s'organiser autour de la prise d'initiative, de la lutte contre l'initiative ou du jeu contre l'initiative notamment au service et à la relance.
Pour les filles	Le service à rotation ou rapide est un élément tactique organisateur de l'activité de la joueuse.	Les candidates sont capables de soutenir l'échange en vitesse ou en rotation arrière avec une bonne intensité. Elles éprouvent alors des difficultés à rompre l'échange.	La joueuse est à l'aise dans un seul registre de jeu qu'elle privilégie grâce à son service. A l'inverse, la relanceuse subit le choix adverse.

- Les candidats ayant un niveau de jeu convenable, potentiellement recevable : note comprise entre 6,25 et 12.

Pour exemple : de 9,25 à 12

	Les services	Qualité des techniques au service de la tactique	Choix tactiques
Pour les garçons	Le service devient un élément tactique. En plus de la vitesse, un effet coupé, lifté ou latéral est utilisé, mais de façon encore peu efficace. L'enchaînement service plus 1 ^{ère} balle est cohérent mais peu efficace.	Les candidats sont capables de produire et de contrôler une nature d'effets dans l'échange. Par exemple, le candidat fait peu de fautes de relance des services à effet adverse. L'engagement dans le duel devient plus intense.	Les intentions tactiques du joueur sont cohérentes. Il adapte ses réponses en fonction des caractéristiques de la trajectoire mais avec une efficacité moyenne. Le candidat s'appuie sur un schéma de jeu simple à partir du service.
Pour les filles	Le service devient un élément tactique. En plus de la vitesse, un effet est utilisé, mais de façon encore peu efficace. L'enchaînement service 1 ^{ère} balle est cohérent mais peu efficace.	Les candidates commencent à produire et à contrôler une nature d'effets au service et à la relance. Lors des échanges, le jeu est axé sur la vitesse et le placement. Elle exploite les balles favorables par un smash avec beaucoup de déchets. L'engagement dans le duel devient plus intense.	Les intentions tactiques de la joueuse sont cohérentes. Elle adapte ses réponses en fonction des caractéristiques de la trajectoire mais avec une efficacité moyenne. La candidate s'appuie sur un schéma de jeu simple à partir du service.

- Les candidats ayant un niveau faible : note comprise entre 0 et 6.

Pour exemple : de 3,25 à 6

	Les services	Qualité des techniques au service de la tactique	Choix tactiques
Pour les garçons et les filles	Le service se limite à une mise en jeu réglementaire , relativement basse, sans variation de placement, de vitesse et de rotation.	Recherche du jeu régulier avec le coup droit et/ou le revers, le rythme des échanges est lent, peu d'accélération malgré la présence de balles très favorables. Beaucoup de déchets.	Relanceur avec épisodiquement quelques tentatives inappropriées de déstabilisation de l'adversaire (prise de risque inappropriée, apparition d'un coup préférentiel).

La note de 0/20 sera attribuée pour tout(e) candidat(e) si :

Le service n'est pas réglementaire, même après avertissement du jury.

Aucun coup technique ne permet d'assurer la continuité de l'échange, même sur des balles à trajectoire lente et arrondie. L'intention principale est d'assurer le contact avec la balle et le candidat ne joue qu'en réaction.

Ces trois indicateurs correspondant à un NIVEAU 1 collège non acquis.

Conseils aux candidats :

Se préparer

Prendre connaissance du règlement FFTT. Il ne sera pas admis à l'épreuve pratique de tennis de table des candidats ne disposant pas d'une tenue vestimentaire adaptée (tee-shirt ou chemisette à manches courtes, short ou jupette adapté(e), chaussettes et chaussures de sport spécifiques à la pratique en salle), et d'une raquette homologuée à la date d'ouverture du concours (faisant apparaître le sigle « ITTF »). Nous rappelons à cet effet que **les tenues blanches et oranges sont proscrites**. Le jury ne prêtant aucun matériel, une raquette homologuée de rechange est donc fortement conseillée.

Maîtriser les principales règles du jeu : les règles de l'arbitrage, surtout en ce qui concerne le choix initial, les services, et le déroulement d'une éventuelle 3ème manche.

Réaliser

Un échauffement composé de trois phases:

- une phase d'éveil cardio-musculaire en dehors de la table: course, pas chassés...
- une phase à la table en opposition coopérative : situations de régularité en coup droit, revers et en liaison.
- une phase en opposition duelle avec schémas tactiques.

Les périodes d'échauffement et de montées-descentes sont importantes pour l'estimation des niveaux : il est donc conseillé de montrer l'étendue de son bagage technique durant ces 2 phases.

La production de rotation et la maîtrise de la rotation adverse sont des conditions nécessaires pour réussir cette épreuve.

Performeur

L'épreuve de tennis de table est éprouvante par sa durée et son intensité croissante puisque les parties opposant les joueurs au profil le plus proche se déroulent à la fin. Nous incitons les candidats à se préparer à ces différentes dimensions avec attention. Le jury conseille aux candidats de participer à des compétitions officielles de tennis de table, que ce soit dans le cadre de la FFTT ou de la FFSU, afin de mieux appréhender l'aspect compétitif institutionnel de cette activité.

2.4.2.Badminton

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

Lors de cette session, les rencontres se sont déroulées au temps dans des rapports de force équilibrés, avec des volants plastiques (mavis 500).

Déroulement de l'épreuve :

Echauffement : Les candidats disposent de 15' d'échauffement spécifique maximum sur les terrains avant le début officiel de la prestation physique. Leur prestation physique est appréciée et permet au jury de les répartir au sein de groupes homogènes

Le candidat apporte son matériel personnel (raquette, short ou jupe), ce dernier doit être conforme au règlement fédéral en vigueur. Les volants, exclusivement en plastique sont fournis par le jury.

Les 6 rencontres se déroulent au temps (4' chacune), elles sont auto-arbitrées par les candidats. Dans un souci d'identification rapide du candidat, des chasubles distinctives leur sont attribuées au début de l'épreuve.

L'évaluation de la prestation physique est celle constatée le jour du concours et ne peut se référer à un quelconque niveau de pratique préalable. A ce titre, rappelons que si le candidat est invité lors de l'accueil des épreuves d'admission à signaler s'il dispose ou non d'un classement, cette information n'a d'autre intérêt que d'organiser au mieux les matches.

Le référentiel d'évaluation intègre la note de 0/20, correspondant :

- en termes d'attitudes : à un comportement non conforme à l'éthique sportive
- en termes de connaissances : au non-respect des conditions règlementaires en vigueur,
- en termes de capacités : à un registre de jeu qualifié d'insuffisant au regard des exigences du niveau de compétence attendue de niveau 1.

Il est attendu des candidats qu'ils respectent scrupuleusement le règlement. En cas de manquement avéré et/ou répété, le jury se réserve le droit d'intervenir.

Ne pas oublier de finir l'échange en cours au coup de sifflet de la fin du match.

Niveau des prestations

Le bandeau d'évaluation « pratique » se réfère dans ses 2 premiers niveaux aux compétences attendues en milieu scolaire **contextualisées par rapport aux ressources physiques de jeunes adultes en formation pour un concours de recrutement**. Si le niveau 4 de la compétence attendue est validée (20 au Bac) alors le candidat se verra attribuer la note de 11/20. Les niveaux 3 et 4 se réfèrent à un niveau de jeu proche de la compétence de N5 et/ ou d'un joueur de club.

- les candidats ayant témoigné d'un faible niveau :

Se préparer

Ces candidats se présentent parfois avec un équipement inadapté voire non réglementaire (chaussures type « running », short long...), le règlement n'est pas parfaitement maîtrisé : le toss pour eux ne sert qu'à savoir qui sert en premier (autres choix jamais utilisés), des fautes de pieds au service, ou de tamis leur sont parfois signalées.

En termes d'attitude, la prestation est inégale sur l'ensemble de l'épreuve et les réactions émotionnelles non maîtrisées (tristesse, désinvolture...).

Réaliser, performer

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui, à rapport de force homogène, sont davantage dans un jeu en réaction que dans un jeu en intention : ils font de nombreuses fautes directes, y compris au service, ont un faible volume de jeu lié à une motricité qui s'illustre par : une frappe coude bas, une faible dissociation segmentaire et une prise de raquette incompatible avec le jeu en profondeur (empreinte de crispation excessive, avec peu de fouetté). Le jeu au filet est quasi absent.

Le joueur adopte une posture de face ou à l'amble ne permettant pas la mise en rotation de la ligne d'épaule. Les déplacements proches vers l'avant sont équilibrés mais en pas courus inappropriés sur des volants lointains. Les replacements sont tardifs.

Trajectoires uniformes avec très peu de variations : Dégagements tendus, amortis et contre amortis en « cloche » qui ne permettent pas la création et l'utilisation d'une situation favorable. La rupture est fortuite et consécutive à une maladresse adverse. On observe peu de modalités de rupture et beaucoup de fautes directes. Les services sont uni modaux, souvent vers la profondeur du terrain adverse (N1 ou N2 des CA en cours d'acquisition).

- les candidats ayant témoigné d'un niveau convenable :

Se préparer :

Ces candidats arrivent dans une tenue adaptée, ils s'échauffent de manière progressive et adaptée et ils connaissent le règlement. Leur prestation montre que le candidat s'est préparé même si au fur et à mesure de l'avancée de l'épreuve, le nombre de faute directe augmente, ce qui témoigne d'une gestion physique inappropriée ».

Réaliser, performer :

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui utilisent des coups variés qui permettent d'atteindre l'ensemble de l'espace adverse. Ils construisent le point en fixant ou débordant, se déplacent en pas chassés sur tout le terrain avec quelques déséquilibres aux extrémités, en particulier sur le fond de court revers. Les frappes de fond de court avec rotation centrale sont stabilisées (dégagements, amortis). Le jeu au filet (contre-amorti, rush) est exploité dans la construction du point même s'il reste peu efficace.

Les remplacements sont entrepris mais tactiquement perfectibles car insuffisamment corrélés aux retours possibles. Une différenciation est perceptible avec les filles qui à ce niveau restent encore en difficulté vers l'arrière lors de trajectoires rapides et/ou précises, sur les coups défensifs et le jeu est moins rapide. (Niveau 4 des compétences attendues en cours d'acquisition)

- les candidats ayant témoigné d'un bon niveau :

Se préparer :

Ces candidats s'échauffent de manière progressive, adaptée et spécifique. Leur expérience en compétition leur permet de gérer leur stress lors des 1ers matchs et de s'économiser physiquement afin de gérer au mieux sur la durée leur prestation physique.

Réaliser, performer :

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui maîtrisent de nombreux coups techniques, se déplacent et frappent de manière équilibrée dans tous les secteurs du terrain et qui se replacent au centre du jeu. Ils ont une position d'attente, raquette haute et adoptent une préparation commune pour différentes frappes en fond de court, ce qui augmente l'incertitude. Ils sont capables de se redonner du temps quand ils jouent dans le retard.

La rotation centrale est maîtrisée et les services variés en fonction de l'adversaire. Efficacité dans tous les secteurs du jeu, en coup droit comme en revers. Les candidats sont décisifs dans le jeu au filet (blocks, kills, contre-amortis)

Conseils aux candidats :

Construire une culture de l'APSA badminton :

Deux années de préparation encadrée, incluant une pratique régulière et la participation à des compétitions, sont vivement recommandées pour construire une motricité spécifique et efficace, ainsi qu'une expérience de pratiquant.

Les candidats doivent avoir conscience des sollicitations énergétiques, musculaires, articulaires inhérents à cette pratique pour gérer au mieux sa prestation et son intégrité physique.

Se préparer à l'épreuve du concours :

Se préparer longtemps avant l'épreuve en envisageant cette prestation comme une rencontre continue avec des oppositions différentes (s'entraîner dans des rapports de forces évolutifs). Le candidat doit témoigner du meilleur niveau de performance et de compétence à chaque instant de chaque rencontre.

Avoir une pratique régulière et encadrée, appréhendée dès la première année de formation, qui permette de construire une motricité adaptée. La participation à des compétitions est recommandée.

Les candidats doivent être prêts physiquement pour jouer 6 matchs à intensité élevée. Ils doivent s'entraîner avec des volants plastiques.

Il est impératif que les candidats connaissent le règlement du badminton, notamment celui du service.

Le port de chaussures de salle semble incontournable pour se préserver et optimiser ses capacités de déplacement.

Une bonne qualité de préparation nécessite de se présenter dans les meilleures conditions pour exploiter ses qualités en badminton. Il s'agit, pour les candidats, d'arriver dans un état de fraîcheur physique, psychologique et prêt à gérer les émotions indissociables d'une telle épreuve.

Généralités

Conseil aux formateurs : penser à former les étudiants quant à la pratique du badminton lorsque ces derniers prennent l'activité en polyvalence. L'activité badminton ne peut pas être considérée comme une activité « refuge » sans un minimum de formation, les formateurs doivent avoir une connaissance approfondie des attentes du jury et de la spécificité de l'épreuve.

2.4.3. Handball

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

Les candidats précisent à l'avance une **ligne préférentielle** (avant / arrière / gardien de but) sur laquelle ils passeront au moins 50% de leur temps de jeu.

Deux phases de jeu sont proposées aux candidats, qui doivent faire preuve d'adaptabilité face à différents effectifs et dispositifs défensifs.

La prestation des candidats est **appréciée dès l'échauffement**. Les candidats doivent donc attester qu'ils sont en mesure de se préparer correctement pour cette épreuve, de manière individuelle puis collective.

Les candidats sont ensuite évalués au regard d'un niveau de jeu puis de leur efficacité dans le gain de la rencontre. Il est important de préciser que différents paramètres entrent en ligne de compte pour évaluer la réalisation et la performance du candidat. Sur le registre des **connaissances**, les candidats doivent attester d'une bonne connaissance du règlement du handball et doivent l'exploiter à bon escient. Au plan des **capacités**, il est attendu que le joueur influence positivement le déroulement du jeu (ou a minima, ne le perturbe pas), en mobilisant des ressources informationnelles et décisionnelles au cœur de l'activité, mais également des ressources motrices lui permettant de gagner en efficacité (exemple : tirs variés, manipulation de balle rapide...). Sur le pôle perceptif, il est attendu que le candidat prouve sa capacité d'adaptation aux différents dispositifs défensifs proposés, et sache se montrer polyvalent dans les différents statuts (attaquant / défenseur) et postes qu'il occupera. Enfin, au plan des **attitudes**, au-delà du seul respect des règles, des partenaires, des adversaires, le jury apprécie les candidats qui font preuve de combativité et qui sont capables de communiquer au sein de leur équipe pour construire un projet collectif.

Niveau des prestations

Il faut établir une distinction entre les prestations choisies par les candidats optionnaires et les candidats polyvalents : pour les deux profils il faudra renseigner les quatre niveaux de pratique suivants :

- les candidats d'un premier bandeau faible (faibles polyvalents, spécialiste qui passent à côté)

Au sein de ce premier bandeau nous distinguerons :

- en dessous de 3/20 des joueurs qui **nuisent** réellement au jeu, perdent souvent la balle, ne maîtrisent pas les règles essentielles du handball (engagement, touches, contact...). Ce niveau de jeu est irrecevable de la part de candidat au CAPEPS.
- Au-dessus de 3/20 des joueurs qui subissent le jeu : ces candidats **suivent** le jeu à distance, sont plus accompagnateurs qu'acteurs qu'il s'agisse de la défense ou de l'attaque.
- On relève également au sein de ce premier bandeau des candidats **qui ont du mal à gérer leur effort** et qui atteignent rapidement leurs limites « énergétiques ».

Dans ce bandeau sont placés en majorité des « polyvalents », peu de spécialistes. Il s'agit de polyvalents peu voire non-préparés à l'épreuve.

- les candidats d'un second bandeau convenable potentiellement recevable (bons polyvalents, faibles spécialistes)
 - Ces candidats réalisent davantage d'actions pertinentes **et aident à faire progresser le ballon vers la cible**. En attaque, ils sont capables de se rendre disponibles et accèdent à la cible de façon opportuniste. Ils ne développent toutefois pas encore une gamme complète d'actions permettant de renforcer l'incertitude de l'adversaire.
 - En défense, ils maîtrisent certaines actions individuelles (harcèlement, dissuasion essentiellement, voire neutralisation lorsque le rapport de force est en leur faveur). Ces candidats ont parfois du mal à s'exprimer dans la première phase (équipes hétérogènes) mais sont plus à l'aise en phase 2 (équipes homogènes) où ils trouvent un rapport de force plus équilibré et plus propice au développement de leur jeu. Comme ils ne sont pas « initiateurs » du jeu, ils ont également parfois des difficultés à prendre des initiatives et montrer tout ce qu'ils sont capables de faire en première phase.

Nous retrouvons ici des polyvalents relativement bien préparés, qui ont fait un choix judicieux d'APSA et se sont préparés en conséquence. Nous pouvons voir également ici des spécialistes qui ont des difficultés à prendre leur marque. Il peut s'agir de spécialistes qui ont fait le choix du handball « par défaut », ne pouvant pas choisir leur APSA de spécialité au concours (spécialistes sports co notamment : basket, volley...). L'acquisition d'une motricité spécifique au handball est parfois un frein à l'efficacité des actions de ces candidats (peu d'utilisation des différentes formes de tirs, passes, utilisation des 3 pas voire du double appui dans le duel...), même si on peut relever déjà à ce niveau la présence de choix tactiques pertinents.

- les candidats d'un troisième bandeau recevable solide et stable (spécialistes majoritaires)
 - Ces candidats présentent un registre de jeu relativement étoffé **qui leur permet d'enchaîner les actions et de davantage s'adapter à l'adversaire en exploitant les opportunités présentes dans le jeu**. Par exemple, ils sont capables de changer de secteur, de réaliser des blocs lorsqu'ils sont pivot, ou de neutraliser à bon escient voire de venir aider un partenaire en défense. Ils développent une gamme de possibilité qui leur permet de gagner en efficacité sur les deux phases de jeu proposées, en gagnant des duels ou en réalisant des passes décisives. Toutefois, ils ont encore des difficultés à coordonner leurs actions avec celles de leurs partenaires, et à se créer eux-mêmes les opportunités pour faire basculer le rapport de force.

Nous retrouvons ici de bons spécialistes qui agissent opportunément en fonction du contexte. Les spécialistes « sports co » peuvent également se retrouver ici, s'ils sont en mesure de maintenir une certaine efficacité dans leurs actions tout au long de la prestation, et s'ils ont développé certaines habiletés spécifiques au handball.

- Les candidats d'un quatrième bandeau de bon à très bon niveau (spécialistes à experts)
 - Ces candidats peuvent être présentés comme des joueurs **décisifs** dans le jeu. **Ils sont en mesure de se créer, ou de créer pour l'équipe des opportunités** permettant de faire basculer le rapport de force en leur faveur. Par exemple, ils alternent les débordements internes et externes pour maintenir une incertitude

constante sur leur défenseur. Ils combinent et enchaînent différentes actions adaptées aux dispositifs défensifs proposés (ex : rentrée opportune en deuxième pivot face à une défense étagée).

- En tant que défenseurs, ils sont capables d'aider leurs partenaires mais aussi de faire peser de l'incertitude sur l'attaque en variant leur jeu. Sur le plan moteur, ils développent une variété technique qu'ils utilisent à bon escient (tirs, passent, duels....).

Nous retrouvons ici d'excellents spécialistes, capables de plus de s'adapter à une équipe qui n'est pas connue à l'avance. Ces joueurs s'adaptent en permanence au rapport de force mais également à leur partenaire, en étant capable de se mettre en valeur tout en créant des situations favorables pour les autres.

NOTE : le poste de gardien de but est également évalué selon ces différents niveaux (d'un gardien qui nuit au jeu ou le subit, à un gardien capable d'induire le jeu des attaquants). Il faut préciser que les gardiens de but spécialistes sont amenés à jouer également sur le champ et sont à ce titre évalués. Ils doivent donc prévoir une **tenue adaptée** pour jouer sur le champ (short).

Conseils aux candidats :

Se préparer

Anticiper l'épreuve en suivant une formation spécifique, en étant capable de s'adapter à différents partenaires ou adversaires, **en maîtrisant le règlement**. Se préparer également sur le plan « énergétique » pour faire face à une épreuve relativement longue et difficile.

Rentrer dans les conditions de concentration requises par un match en étant en mesure de réaliser un échauffement général puis spécifique au handball, faisant donc apparaître de la coopération et de l'opposition.

Réaliser

Les candidats doivent être en mesure d'occuper **différents rôles et statuts**, et de se montrer fonction des types de dispositifs défensifs. L'adaptabilité va de pair avec une attitude ouverte, de coopération, permettant de mieux prendre ses marques au sein de l'épreuve le jour J, et indispensable dans la perspective de devenir professeur d'EPS.

Performer

Les candidats doivent être en mesure de réaliser des actions **efficaces**, avec et sans ballon, en défense ou en attaque.

Généralités

Il convient de demander au candidat de se préparer à une épreuve physique en intégrant les composantes : énergétiques, informationnelles, motrices, réglementaires, stratégiques et tactiques.

Une pratique régulière durant le cursus universitaire est indispensable. Une connaissance des différents niveaux de jeu par le biais d'observations de rencontres au niveau fédéral permettrait une meilleure maîtrise des règles, des systèmes, dispositifs et formes de jeu couramment utilisés.

L'échauffement est un moment important de préparation à l'épreuve, qu'il convient de ne pas négliger ; notamment en terme d'intensité. La gestion de l'effort doit permettre aux candidats de rester lucide et de continuer à s'exprimer avec efficacité à son meilleur niveau sur la totalité de l'épreuve.

En 1ère phase, le respect des postes annoncés n'empêche pas la diversité des rôles à tenir. Il convient d'être capable de connaître et d'appliquer les crédits d'action inhérents à chaque poste.

En 2ème phase, le changement de dispositif défensif oblige chacun à des évolutions dans le jeu à produire. L'adaptation et la créativité sont des éléments permettant une élévation du niveau au regard de l'originalité de la défense 2-3 imposée. Une préparation spécifique à l'attaque de ce dispositif défensif, et réciproquement la gestion de cette défense, sont des étapes incontournables de préparation à l'épreuve.

L'efficacité des actions offensives -avec et sans ballon- et défensives est une composante de l'évaluation

2.4.4. Football

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

Durant l'épreuve, l'éthique sportive doit être observée par l'ensemble des candidats. Il est nécessaire d'adopter une attitude exemplaire, respectueuse en adéquation avec les exigences du concours. Le fait de réaliser une faute grave ou d'enfreindre les lois du jeu avec persistance est pris en compte lors de l'évaluation. Chaque candidat est garant de la préservation de son intégrité physique ainsi que de celle des autres joueurs.

Le jury rappelle l'obligation de se présenter avec une tenue règlementaire et adaptée à la pratique du football sur gazon naturel (chaussures, bas, protège-tibias, short, aucun objet ou bijoux dangereux ne sera autorisé).

Le jury est amené à pénaliser durement un candidat qui manifeste une méconnaissance flagrante du règlement en vigueur dans l'épreuve et s'il n'agit pas de façon évidente selon la logique interne de l'activité.

Dans cette perspective, le candidat qui présente une méconnaissance des modalités d'intervention sur le ballon, l'adversaire, le partenaire et qui ignore les aspects fondamentaux de l'activité (marque, aire de jeu, hors-jeu), s'expose à la rigueur sans concessions du jury.

A l'inverse, le jury reçoit de façon très favorable un candidat qui développe un investissement remarquable et qui propose une attitude exemplaire sur la totalité de l'épreuve.

Règlement spécifique de l'épreuve :

La prestation physique des candidats est arbitrée par un membre expert du jury qui fait respecter des aménagements spécifiques dans l'épreuve :

- la ligne de hors-jeu est placée à 13 mètres du but
- à l'intérieur de la surface de réparation matérialisée par cette ligne, toutes les fautes seront sanctionnées par un pénalty
- sur le reste de l'aire de jeu, toutes les fautes aboutissent à un coup franc indirect, le premier adversaire étant positionné à 6 mètres du ballon
- sur but marqué, la reprise du jeu est exécutée à la main par le gardien, le ballon devant franchir la ligne des 13 mètres
- toutes les relances du gardien sont réalisées à la main, le dégagement du pied ou en drop est interdit
- après une prise de balle, le gardien ne peut mettre la balle à terre pour la jouer avec le pied
- sur sortie de but, la reprise du jeu se joue au pied ballon arrêté dans la surface de réparation, la balle devant franchir la ligne des 13 mètres
- le gardien ne peut se saisir du ballon s'il a été botté volontairement par un de ses partenaires

Niveau des prestations

Le jury déplore qu'une majorité de candidats semble manquer d'une préparation spécifique aux exigences de l'épreuve notamment dans ses dimensions physiques, tactiques et réglementaires. Seule la prestation des candidats relevant d'un bon niveau d'optionnaires témoigne d'une préparation adéquate.

- **Les candidats d'un premier bandeau faible**

Les candidats ayant témoigné d'un faible niveau sont ceux qui font très rarement basculer le rapport de forces en faveur de leur équipe. Leur activité avec et sans ballon est neutre, sans prise de risque, le plus souvent loin de la cible adverse et/ou des zones de pression défensive. Leur faible registre technique et tactique entraîne des pertes de balle fréquentes. Leur volume de jeu est faible et semble uniquement dicté par la présence du ballon dans leur espace proche.

- **Les candidats d'un second bandeau convenable potentiellement recevable**

Les candidats ayant témoigné d'un niveau convenable sont ceux qui font parfois basculer le rapport de forces en faveur de leur équipe dans un registre préférentiel (offensif ou défensif) et rarement dans l'autre. Leur aisance technique et leur lecture de jeu leur permettent d'assurer la continuité des actions sous pression défensive modérée, mais des pertes des balles et/ou des choix inopportuns apparaissent dès que les espaces et le temps disponible se réduisent. Ils maintiennent un volume de jeu constant tout au long de l'épreuve mais n'investissent pas toutes les zones du terrain.

- **Les candidats d'un troisième bandeau recevable solide et stable**

Les candidats ayant témoigné d'un niveau recevable et stable sont ceux qui font le plus souvent évoluer le rapport de forces en faveur de leur équipe dans les registres offensif et /ou défensif. Ils sont capables de progresser et de fixer l'adversaire. Leur aisance technique et leur lecture de jeu leur permettent d'assurer la continuité des actions sous pression défensive modérée. Ils déploient un volume de jeu important mais avec des variations d'intensité durant l'épreuve.

- **Les candidats d'un quatrième bandeau de bon à très bon niveau**

Les candidats ayant témoigné d'un bon niveau sont ceux qui font régulièrement évoluer le rapport de forces en faveur de leur équipe dans les registres offensif et défensif. Leur aisance technique et leur lecture de jeu leur permettent notamment d'enchaîner les actions efficacement, dans différents secteurs et registres de jeu et dans différentes zones du terrain. Ils bonifient les ballons joués, y compris dans des espaces réduits et sous forte pression temporelle. Ils prennent des risques opportuns dans le domaine offensif, permettant ainsi à leur équipe de créer et/ou d'exploiter le déséquilibre. Ils déploient un volume de jeu conséquent avec et sans ballon, et ceci tout au long de l'épreuve. En outre, ils manifestent une attitude et un investissement remarquables au service de l'efficacité collective

Niveau de prestation des gardiens :

Les candidats évalués sur le poste de gardien sont soumis aux mêmes exigences que les joueurs de champ mais doivent témoigner de compétences particulières.

Ont témoigné d'un niveau faible les gardiens qui ont présenté une attitude statique, des appuis instables et réalisé des arrêts fortuits.

Ces candidats gardiens ont produit par ailleurs des sorties rares et inappropriées et une relance mal assurée

Ont témoigné d'un niveau convenable les gardiens qui ont proposé une motricité spécifique du poste dans les différents registres : parades, sorties, relances, communication avec la défense.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats gardiens qui ont réalisé des arrêts déterminants sur les différentes formes de frappes et qui par leurs placements ont induit les comportements offensifs adverses.

Ils ont réalisé des sorties et des relances pertinentes et ont communiqué opportunément avec l'ensemble du collectif.

Conseils aux candidats :

Se préparer

- Le jury invite les candidats à se préparer spécifiquement au contexte et aux exigences de l'épreuve (jeux réduits). Les candidats doivent être capables de réaliser des efforts brefs, répétés et intenses pendant les séquences de jeu.
- Le jury insiste sur la nécessité d'avoir une pratique régulière et soutenue tout au long de l'année de préparation.
- Le jury conseille également aux candidats en dépit de la période hors compétitions fédérales du mois de juin, de poursuivre une préparation athlétique adaptée. Le jury préconise donc de passer d'un travail de capacité aérobie à un travail de puissance aérobie (intermittent court) sur les quatre dernières semaines précédant la convocation

Réaliser

- Etre capable de jouer à effectif réduit et d'investir les différents rôles au sein de son équipe
- La maîtrise technique du candidat doit permettre une continuité dans le jeu
- Avoir un volume de jeu constant tout au long de l'épreuve
- S'impliquer pleinement dans les nombreux changements de statut liés au format de l'épreuve

Performer

- Dépasser son rôle initial
- Avoir une aisance technique et une lecture de jeu permettant notamment d'enchaîner des actions efficacement, dans différents secteurs et registres de jeu et dans différentes zones du terrain
- Mobiliser l'ensemble de ses ressources à un niveau optimal (physiques, affectives.....)
- Changer et /ou anticiper rapidement les changements de statut

2.4.5.Judo

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

A l'issue de l'appel et la présentation de l'épreuve, les candidats sont pesés en judogi. L'épreuve commence par un échauffement libre et autonome qui d'emblée fait l'objet d'une appréciation de la part du jury afin d'apprécier la capacité des candidats à savoir chuter et faire chuter en toute sécurité durant des séquences de projection (nage komi, yaku soku geiko). En fonction de leur poids et, le cas échéant, du niveau attesté sur les trois dernières années, les candidats sont répartis en poules prenant en compte le poids et l'expertise. Le temps de combat est de 4 minutes. Les candidats devront effectuer trois combats au minimum et quatre au maximum. Un positionnement des candidats dans le bandeau d'évaluation est alors établi en fonction de la prestation du jour. Il en résulte la note de pratique de l'épreuve.

Au cours de cette épreuve, différents paramètres sont pris en compte : la performance évaluée au regard du nombre de combats gagnés, la diversité des actions offensives et défensives, les systèmes

d'attaque et de défense, le travail en liaison debout/sol, la gestion énergétique des combats ainsi que l'engagement du candidat durant l'épreuve. L'éthique, la connaissance de l'arbitrage et l'attitude en général, sur la durée de l'épreuve, sont également appréciées.

Laisser échapper des grossièretés pendant l'épreuve ne correspond ni à l'esprit du judo, ni à l'exemplarité que l'on attend d'un enseignant d'EPS. Cette attitude contraire à l'éthique sera sanctionnée.

Dans le cas où le candidat n'a pu effectuer ses trois combats minimum, suite à un abandon, l'attribution de la note se fait au prorata des combats réalisés. L'arbitrage est effectué conformément au code d'arbitrage de la fédération française de judo. De ce point de vue, le rituel est à respecter.

Néanmoins des adaptations liées à l'organisation de l'épreuve, sont apportées. Conformément au règlement d'arbitrage, l'attribution directe d'une pénalité pour faute grave (HANSOKU MAKE) entraîne pour le candidat sanctionné la perte du combat. En cas de récurrence d'un acte dangereux, le candidat est exclu de la compétition. En cas d'égalité, à la fin du temps réglementaire d'un combat, la décision est rendue après concertation des membres du jury. En cas de problème médical, l'arbitre demandera l'intervention du médecin. Après diagnostic, celui-ci prononcera la poursuite de la compétition ou l'arrêt du combat ou le retrait définitif de l'épreuve pour le candidat. Dans le cas où l'un des deux candidats marque ippon avant la fin du temps réglementaire, la victoire lui est attribuée, mais si le combat est trop bref pour juger qualitativement de la performance, le jury se réserve le droit de prolonger la prestation, éventuellement jusqu'au terme des 4 minutes et sous la forme d'un randori. L'arbitrage est effectué par un arbitre central. Dans le cas où un candidat ne pourrait effectuer ses trois combats, suite à une blessure, un abandon, l'attribution de la note se fera au prorata des combats réalisés.

Niveau des prestations

Il faut établir une distinction entre les prestations choisies par les candidats optionnaires et les candidats polyvalents : pour les deux profils il faudra renseigner les trois niveaux de pratique suivants :

- **Les candidats ayant témoigné d'un niveau 4 :**

- savent s'échauffer et se préparer à la compétition.
- font preuve de continuité en attaque et en défense dans les différents secteurs du combat (debout, liaison debout-sol, sol) en attaquant de plusieurs façons en provoquant et en exploitant les réactions de l'adversaire. Ils démontrent des facultés d'adaptation.
- mettent en place plusieurs projets technico-tactiques construits et performants, en combat debout et ou au sol. Le travail du kumi kata fait partie du projet tactique.
- gagnent majoritairement leurs combats avant la limite de temps lorsque l'écart de niveau entre les 2 combattants est effectif. Ils terminent le combat avec un écart de score réduit lorsqu'il s'agit d'adversaires de niveau voisin.
- adoptent une saisie préférentielle leur permettant de construire un système d'attaque et de défense efficace ainsi qu'un spécial performant.
- gèrent de façon optimale les combats et la globalité de l'épreuve (3 à 4 combats) au plan énergétique.
- S'engagent dans tous les combats.

- **Les candidats ayant témoigné d'un niveau 3 ont :**

- gagné une partie de leurs combats.
- mis en place un projet technico-tactique simple dans deux directions différentes qu'il répète.
- réalisé des actions offensives debout et/ou au sol.
- une saisie intentionnelle adaptée à la réalisation d'une technique de projection.

- montré une attitude et un engagement positifs tout au long de l'épreuve.
 - témoigné des difficultés dans la gestion des combats au plan énergétique.
- **Les candidats ayant témoigné d'un niveau 2 ont :**
 - un échauffement témoignant des lacunes dans la maîtrise des exercices conventionnels (ukemi, uchi komi nage komi, yaku soku geiko....)
 - une méconnaissance du règlement et parfois du rituel.
 - marqué peu d'avantages.
 - manifesté une attitude exagérément défensive. Réalisent des attaques directes majoritairement de face.
 - une saisie et des déplacements aléatoires mettant parfois en péril leur intégrité physique. Une mauvaise gestion des combats sur le plan énergétique qui laisserait penser que les candidats ne se préparent pas correctement au regard des attentes de l'épreuve.

2.4.6.Savate Boxe Française

Réaliser 2 assauts de 2 reprises de 2 minutes contre 2 adversaires différents.

Chaque reprise est entrecoupée d'1 minute de repos.

A l'issue de tous les assauts, le jury se réserve le droit de demander 1 assaut supplémentaire d'1 reprise unique de 2 minutes.

Lors de l'assaut, chaque candidat dispose d'un second lui-même candidat. Le second ne promulgue aucun conseil.

Faire apparaître la notion de préparation, de réalisation et de performance, pour engager les candidats à se construire une vraie spécialité sans négliger le niveau des trois polyvalences restantes en identifiant ce qui est exigible pour l'APSA dans un concours de recrutement.

Se préparer :

En amont du concours avoir participé au moins à une compétition afin d'expérimenter des conditions proches de celles du concours.

Réaliser :

Une prestation qui permet de mettre en valeur l'ensemble de la logique d'opposition en assaut (système d'attaque et de défense variés, gestion d'un rapport de force, réversibilité des rôles, connaissance et respect du règlement).

Performer :

Chercher à gagner chacune des reprises en démontrant l'éventail de ses capacités technico-tactiques.

Gérer son potentiel énergétique de manière à fournir une prestation au maximum de ses possibilités du début de la première reprise à la dernière seconde de l'épreuve.

Niveau des prestations

- **Les candidats d'un premier bandeau faible (faibles polyvalents, spécialiste qui passent à côté)**

Polyvalent : ne rentre pas dans la logique d'opposition de l'assaut (technique pauvre et/ou non valable)

Spécialiste : quasiment inexistant. Candidat qui vient d'une autre discipline pied-poing et n'a pas encore acquis les fondamentaux techniques de base, de la savate boxe française.

- **Les candidats d'un second bandeau convenable potentiellement recevable (bons polyvalents, faibles spécialistes)**

Polyvalent : Utilise des formes gestuelles spécifiques à la savate boxe française sans réelle intention tactique

Spécialiste : boxe stéréotypée quel que soit l'adversaire, juxtaposition de coups.

- **Les candidats d'un troisième bandeau recevable solide et stable (spécialistes majoritaires)**

Polyvalent : niveau possible ; démontre une boxe en liaisons pieds-poings et/ou poings-pieds. S'adapte de façon pertinente aux différents adversaires.

Spécialiste : Variété technique au service du gain de la rencontre. Sait faire évoluer le rapport de force en sa faveur.

- **Les candidats d'un quatrième bandeau de bon à très bon niveau (spécialistes à experts)**

Polyvalent : quasiment inexistant. Candidat qui démontre un vécu de pratique proche du spécialiste.

Spécialiste : reconnaissable comme expert. Sait démontrer un panel technico-tactique riche et varié en cherchant systématiquement à marquer des points. Capable de changer de statut et/ou de réadapter son projet tactique en cours de reprise. Virtuosité et pertinence technique.

Conseils aux candidats :

Se préparer :

Aller en club ou à l'association sportive. Avoir participé au moins à une compétition.

Réaliser :

Passer d'une juxtaposition de coups à des enchaînements. Concevoir et savoir mettre en place des projets tactiques en fonction d'adversaires différents (plus grand, plus petit, qui avance, qui reste dans l'axe).

Performer :

Être prêt physiquement et psychologiquement pour mobiliser son plus haut niveau de performance le jour de l'épreuve.

Généralités

Faire l'effort de se préparer aux contraintes techniques de la savate boxe française surtout lorsque le candidat vient d'un autre sport de combat de percussion.

Annexe 1 (BO du 25 juillet 2013)

Référentiel des compétences des enseignants du BO du 25 juillet 2013

(Décret du 1^{er} juillet 2013, JO du 18 juillet 2013)

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Compétences communes à tous les professeurs, praticiens experts des apprentissages

- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Annexe 2 (Arrêté du 19 avril 2013)

Descriptif des épreuves du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (Capeps) externe et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé (Cafep) correspondant.

- Epreuves d'admissibilité
- Épreuves d'admission

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note **zéro est éliminatoire**.

Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

L'ensemble des épreuves du concours vise à **évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles** de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

Épreuves d'admissibilité

Le **programme de ces deux épreuves est fixé annuellement** et publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

Dissertation portant sur les fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'éducation physique et des activités physiques, sportives et artistiques (APSA)

- **Durée : 5 heures**
- **Coefficient 2**

L'épreuve a pour but d'évaluer la capacité du candidat à **situer son action professionnelle au regard des permanences et des transformations de l'éducation physique**, sous l'influence de déterminants endogènes et exogènes au système éducatif.

Dissertation ou étude de cas à partir de documents portant sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré

- **Durée : 5 heures**
- **Coefficient 2**

L'épreuve a pour but d'évaluer la capacité du candidat à **mobiliser les connaissances scientifiques** issues des champs de la didactique, de la pédagogie, des sciences humaines et sociales, des sciences du vivant, des connaissances techniques et professionnelles nécessaires à la compréhension des conditions d'enseignement et d'apprentissage favorisant les acquisitions des élèves dans les établissements du second degré.

Épreuves d'admission

Les **deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury** qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

Épreuve de mise en situation professionnelle.

- Durée de la préparation : 3 heures**
- Durée de l'épreuve : 1 heure**
- Coefficient 4**

L'épreuve a pour but de **vérifier le niveau de maîtrise des connaissances didactiques, pédagogiques et scientifiques du candidat**, nécessaires pour fonder et bâtir les activités professionnelles, notamment pour concevoir et proposer une séance de cours d'EPS s'inscrivant dans les axes des projets pédagogiques d'EPS et d'établissement.

À partir d'un dossier papier ou numérique délimitant le contexte de la situation professionnelle et précisant le contexte d'un projet de formation disciplinaire, et de l'enregistrement vidéo d'une classe en situation d'apprentissage, le candidat dispose de trois heures de préparation pour concevoir un **exposé à caractère professionnel** qu'il présente au jury et qui est **constitué** :

d'une séance de cours d'EPS, qu'il a conçue au regard des documents transmis et visionnés,

qu'il situe dans un projet de séquence d'enseignement, de la manière qu'il juge pertinente pour cet établissement, à l'aide d'un cadre de présentation fourni avec le libellé du sujet.

L'exposé du candidat est suivi d'un entretien avec le jury au cours duquel il justifie les éléments didactiques et pédagogiques qu'il a retenus et présentés, tant pour la leçon que pour le projet de formation. Cet entretien permet de vérifier un premier niveau de maîtrise des gestes professionnels de l'enseignant d'EPS et une connaissance de son activité professionnelle.

Projet d'intervention professionnelle en contexte simulé, basé sur la pratique physique

Coefficient 4

L'épreuve vise à vérifier, d'une part, **que le candidat est capable d'envisager son exercice professionnel** dans différents contextes et registres d'intervention **et, d'autre part, qu'il possède les capacités physiques nécessaires** pour réaliser des prestations physiques dans les activités sportives et artistiques requises pour exercer le métier de professeur d'EPS. Elle **prend appui sur un entretien portant sur un dossier fourni au candidat et sur trois prestations physiques**.

Afin de réaliser les trois prestations physiques, **le candidat choisit au moment de l'inscription au concours, parmi les Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA)** offertes dans le programme du concours, une APSA dans chacune des quatre premières compétences propres à l'éducation physique et sportive identifiées dans les programmes disciplinaires (CP 1 à CP 4). Parmi ces quatre APSA, il en retient une comme activité de spécialité ; les trois autres constituent le support du tirage au sort par le jury pour la réalisation des deuxième et troisième prestations physiques de polyvalence. Les APSA tirées au sort sont notifiées au candidat, la veille des prestations physiques, au moyen d'une feuille de route individualisée. En aucun cas, elles ne relèvent de la compétence propre CP 5.

Le programme précisant la liste des APSA est publié sur le site du ministère chargé de l'éducation nationale. Cette liste est définie pour trois années et est modifiable ou renouvelable pour partie.

Chaque partie de l'épreuve compte pour moitié dans l'attribution de la note.

Entretien à partir d'un dossier fourni au candidat relatif à l'APSA choisie comme activité de spécialité

Durée de préparation : 1 heure

Durée de l'entretien : 1 heure

Cette partie de l'épreuve **conduit le candidat à développer un projet d'intervention professionnelle répondant aux situations proposées par le jury**. Elle suppose de sa part une mobilisation de ses connaissances académiques et professionnelles, de faire appel à une connaissance approfondie de l'APSA choisie comme activité de spécialité et de disposer d'une capacité de prise de distance requise dans la représentation qu'il développe de son métier futur. Le dossier fourni au candidat est spécifique de l'APSA qu'il a choisie comme activité de spécialité lors de l'inscription au concours. Le projet d'intervention devra permettre de résoudre le problème posé par les éléments du dossier.

Au cours de l'entretien, le candidat devra **justifier les choix didactiques et pédagogiques retenus** en vue d'accroître la réussite des élèves.

Prestations physiques

Durée totale : 1 heure

L'épreuve repose sur **trois prestations physiques**.

Celles-ci visent à **vérifier que le candidat maîtrise le niveau de pratique physique exigé pour les élèves** aux différents examens du second degré. L'évaluation de chaque prestation physique est réalisée, selon les APSA concernées, soit à l'aide d'un barème lorsque les performances sont directement mesurables et quantifiables, soit à l'aide d'un référentiel lorsque la performance est appréciée et jugée. Ces modalités d'évaluation sont précisées en même temps que la liste des APSA.

La note finale des prestations physiques correspond à la moyenne établie entre la note obtenue à la prestation de la spécialité et la note correspondant à la moyenne des notes obtenues aux deux prestations de polyvalence.

Annexe 3 (Le jury)

LE DIRECTOIRE

Présidente :

- Valérie DEBUCHY, IGEN

Vices – président(e)s :

- Marie France CARNUS, PU
- Catherine BEDECARRAX, IA-IPR, O1 (avec Jean Luc Cournac, IA-IPR copilote O1)
- Didier PREUVO, IA-IPR, O2 Entretien (avec Bruno MERY, IA-IPR copilote O2)
- Jean Marc SERFATY, IA-IPR, O2, Prestations physiques

Secrétaire général :

- Pascal GADUEL

Composition du jury de la session 2014 :

CONCOURS : CAPEPS EXTERNE

SESSION 2014

NOM - PRENOM	GRADE - QUALITE	ACADEMIE
<u>PRESIDENTE DU JURY</u>		
MME DEBUCHY VALERIE	IGEN	PARIS
<u>VICE-PRESIDENTS DU JURY ET RESPONSABLES D'EPREUVES</u>		
MME BEDECARRAX CATHERINE	IA-IPR	BORDEAUX
MME CARNUS MARIE-FRANCE	PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS	TOULOUSE
M. PREUVOT DIDIER	IA-IPR	LILLE
M. SERFATY JEAN MARC	IA-IPR	CRETEIL
<u>ORGANISATION</u>		
M. ANDRIEUX PHILIPPE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	PARIS

M. GADUEL PASCAL	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL
M. HALAIS DIDIER	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	VERSAILLES
MME MOUGIN BLANDINE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	CLERMONT-FERRAND
M. VOISIN MARCEL	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	GRENOBLE
<u>MEDECINS</u>		
M. DESPAX CHRISTIAN	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	VERSAILLES
<u>MEMBRES DU JURY</u>		
MME ABEILLE-BATIER CHRYSTELLE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL
MME AGNAN POURINET COSETTE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	POITIERS
MME ALEXANDRE CORALIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	AMIENS
M. ANDRE BERNARD	IGEN	PARIS
M. ANTOINE EMMANUEL	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	CRETEIL
M. ARANDA FREDERIC	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	TOULOUSE
M. AUBE JEAN PIERRE	PROFESSEUR BI ADMISSIBLE EPS	BORDEAUX
MME BAL OPHELIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LYON
MME BARBEZAT ANNE-CLAIRE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	BORDEAUX
MME BARRAL BARON KARINE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	GRENOBLE
M. BARRUE JEAN PIERRE	IGEN	PARIS
MME BATTOIS-LOCATELLI REGINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	GRENOBLE
M. BAUCHET PATRICE	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	ORLEANS-TOURS
M. BAUER THOMAS	MAÎTRE DE CONFÉRENCE	LIMOGES
M. BEILVERT STEPHANE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	POITIERS
MME BELLEUDY CECILE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LIMOGES
MME BERRIEN ISABELLE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	AIX-MARSEILLE
M. BERTHOLON MARC	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	DIJON
M. BIZARD ROMAIN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL
M. BLANLUET THIERRY	AUTRE	CAEN
M. BOISSINOT JEROME	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	POITIERS
MME BONHOMME AGNES	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	GRENOBLE
M. BOSMET DOMINIQUE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	CLERMONT-FERRAND
M. BOURGEOIS JEAN-DAMIAN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	TOULOUSE
M. BOUTIER RODOLPHE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	RENNES
MME BRIVOIS CORINNE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	REIMS
M. BROUSSOULOUX OLIVIER	MAÎTRE DE CONFÉRENCE	CORSE
MME BURG LAURENCE	IA-IPR	GRENOBLE
M. CABALLERO ERIC	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	CRETEIL
M. CAILLAUD BERNARD	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	ROUEN
M. CALAIS OLIVIER	IA-IPR	LILLE
MME CALANDREAU STEPHANIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LYON
MME CANDY LAURE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	VERSAILLES
M. CARRIAS LILIAN	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	CLERMONT-FERRAND
MME CETRE KARINE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	DIJON
MME CHEVREL-BREARD MURIEL	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	REIMS
MME CLAVEL ANNA	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	VERSAILLES

M. CLEMENT THIERRY	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	CRETEIL
M. COLOMBET THIERRY	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	LYON
MME COUGNAUD CLAIRE MARIE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	CRETEIL
M. CURNAC JEAN-LUC	IA-IPR	LYON
M. COURTAUD GUILLAUME	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL
MME COUVANT VIRGINIE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	REIMS
M. CROCHEMORE ARNAUD	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	ROUEN
M. CROENNE JEROME	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	CLERMONT-FERRAND
M. DASTUGUE LAURENT	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL
M. DEBON EMMANUEL	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	ROUEN
M. DELACHAUX NICOLAS	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	BESANCON
MME DELERCE SANDRINE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	BESANCON
M. DERRIEN LUDOVIC	PROFESSEUR BI ADMISSIBLE EPS	ROUEN
M. DESPLANQUES DENIS	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	NICE
M. DESQUIENS NORBERT	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	BESANCON
MME DONNIO DANIELLE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	MAYOTTE
MME DROUILLET CLAIRE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	RENNES
M. DRUAUX VINCENT	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	LIMOGES
M. DU VERDIER THIERRY	IA-IPR	BORDEAUX
M. DUDOIGNON LUDOVIC	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	GRENOBLE
M. DUFRAIGNE SEBASTIEN	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	DIJON
M. EGRAZ DAVY	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	LYON
MME ELOI ROUX VERONIQUE	IGEN	PARIS
M. ESTANGUET PATRICE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	BORDEAUX
M. FAURE SEBASTIEN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LIMOGES
MME FAURE-BRAC VALERIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	GRENOBLE
MME FONTHENEAU REGINE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	ROUEN
MME FOUBERT CHRISTINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	CRETEIL
M. GAGNEBIEN JULIEN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	RENNES
M. GAILDRY ERIC	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	VERSAILLES
M. GALEK REGIS	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NANCY-METZ
M. GARRIGUES PATRICE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	TOULOUSE
MME GARSALT CHRISTINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	MONTPELLIER
M. GAUDIN ALAIN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	ORLEANS-TOURS
M. GAUTIER HERVE	PROFESSEUR BI ADMISSIBLE EPS	MONTPELLIER
M. GEAY STEPHANE	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	VERSAILLES
M. GERARD ROMUALD	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	AMIENS
MME GILBERT FLORE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	AIX-MARSEILLE
M. GOUBY FREDERIC	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	CLERMONT-FERRAND
M. GUENOLE CLEMENT	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	VERSAILLES
M. GUILLOU JOEL	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	RENNES
M. HARENT GUILLAUME	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NANTES
MME HATIER SOPHIE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	STRASBOURG
M. HERMAN HUGUES	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	RENNES
M. HERRADA JOHAN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NICE
M. HERVE DANIEL	IA-IPR	LA REUNION

M. HESTIN CHRISTIAN	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	CAEN
M. HOPPE LAURENT	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NANCY-METZ
MME JANICOT AUDREY	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	DIJON
MME JEANNE ROSE MICHELE	IGEN	PARIS
MME JEANNIN PASCALE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL
M. JESSEL JEAN JACQUES	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	NANCY-METZ
M. JIMENEZ SEBASTIEN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	REIMS
M. JOUBERT SEBASTIEN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LYON
M. JULIEN PHILIPPE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NICE
MME KEBEDJIS CHRISTELLE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LILLE
M. KLONOWSKI STEPHANE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	DIJON
MME KOESSLER SYLVIE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	STRASBOURG
MME LAFONT-VISCONTI SYLVIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NANCY-METZ
M. LAGNEL-LEFEBVRE HERVE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	CAEN
M. LAMONZIE JEAN-RENE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	TOULOUSE
MME LAPEYRE FREDERIQUE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	LIMOGES
MME LAPP GEORG VALERIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	STRASBOURG
M. LARNICOL ALBAN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	REIMS
M. LASMAN NICOLAS	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	BORDEAUX
M. LE CORRE GAETAN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	RENNES
M. LE SAUX FABIEN	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	RENNES
M. LEBEGUE DAMIEN	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	REIMS
M. LEBRUN BERNARD	IA-IPR	NANTES
M. LECUREUR STEPHEN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CAEN
MME LEFEVRE VIRGINIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	ORLEANS-TOURS
M. LEGRAND YANNICK	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	AIX-MARSEILLE
M. LEMIRE MARCEL	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	STRASBOURG
M. LEMOINE ALAIN	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	VERSAILLES
MME LEPINEUX NAO	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	PARIS
MME LEROY STEPHANIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	RENNES
MME LETOUZEY ONEILL CATHY	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	GRENOBLE
M. LEVAVASSEUR GREGORY	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	ROUEN
MME LICHTLE AGNES	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	STRASBOURG
MME LONGCHAMP LAURE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	PARIS
MME MAIROT LUCILE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	BESANCON
MME MALMEZET FLORENCE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	AIX-MARSEILLE
M. MARCHIVE THIERRY	IA-IPR	POITIERS
MME MARMONIER SANDRINE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	VERSAILLES
M. MARTIN GILDAS	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL
M. MARTIN DOMINIQUE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL
MME MATHIAS VERONIQUE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL
M. MATHIEU OLIVIER	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	PARIS
M. MAURICE BENOIT	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	DIJON
M. MEALHA FRANCK	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	VERSAILLES
M. MEATS ANTOINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LILLE
MME MELIS LUDIVINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	PARIS
M. MERY BRUNO	IA-IPR	ORLEANS-TOURS

MME MESTRUDE CELINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL
M. METZLER JULIEN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LYON
M. MICHAUD VINCENT	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	POITIERS
M. MICHAUX DIDIER	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	BORDEAUX
M. MICHEL STEPHEN	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	BORDEAUX
MME MINOTTI CHANTAL	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	NANCY-METZ
MME MIONNET AURORE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	GRENOBLE
M. MOMBOISSE FABIEN	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	CLERMONT-FERRAND
MME MORANDINI LINDA	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CLERMONT-FERRAND
M. MOREL FRANCK	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	STRASBOURG
M. MORLAT LOIC	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	TOULOUSE
MME MOTTA ANNABELLE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	ROUEN
M. MOULIN DIDIER	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	GRENOBLE
MME MULLER LAURENCE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	STRASBOURG
M. NAVARD ROMAIN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	ORLEANS-TOURS
M. NEGRE ALAIN	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	MONTPELLIER
M. NOSTRON DIDIER	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	LIMOGES
M. PABION JEAN-FRANCOIS	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	CLERMONT-FERRAND
MME PACQUELIN AGNES	PROFESSEUR BI ADMISSIBLE EPS	PARIS
MME PAINTENDRE ALINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	STRASBOURG
MME PARET KARINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	ORLEANS-TOURS
M. PAYEN PHILIPPE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	AIX-MARSEILLE
M. PEREZ-CANO CLAUDE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	DIJON
MME PERROT FABIENNE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LIMOGES
M. PEYRETON LIONEL	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	STRASBOURG
M. PHILIPPE LUDOVIC	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CAEN
M. PIEGAY RICHARD	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	GRENOBLE
M. PLARD MAXIME	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LILLE
MME PONCET VALENTINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	VERSAILLES
M. PONS ALEX	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	GRENOBLE
M. PORTIER SYLVAIN	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	RENNES
M. POUZENS EMMANUEL	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	DIJON
M. POZZO FABIO	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	ROUEN
MME PRUNET CAROLINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NICE
M. PUYAL LAURENT	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	TOULOUSE
M. RAGE JOHANN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	MONTPELLIER
MME RAT AUDREY	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NANTES
M. RAY DANIEL	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	LYON
MME RENAULT MARIE-EMILIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	ORLEANS-TOURS
MME RIBERON SEVERINE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	CLERMONT-FERRAND
M. RIBERON ALEXANDRE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CLERMONT-FERRAND
M. ROBIN PIERRE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	ORLEANS-TOURS
MME ROMAN CECILE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	LIMOGES
M. ROSENTHAL FRANK	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	REIMS
M. ROUQUIE NICOLAS	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	TOULOUSE
M. ROZOY PASCAL	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	DIJON
M. RUHLMANN OLIVIER	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CAEN

M. SAINT-MARTIN JEAN	PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS	STRASBOURG
MME SAINT-PHOR GINA	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	GUADELOUPE
MME SALAUN EVELYNE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	REIMS
MME SALGAS CAMILLE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	VERSAILLES
M. SAPIN STEPHANE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL
M. SCHWINDENHAMMER FREDERIC	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	AMIENS
MME SCHWOB VALERIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	PARIS
MME SCREVE CHRYSTELLE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LIMOGES
M. SETRUK DAVID	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CLERMONT-FERRAND
MME SEVE CAROLE	IGEN	PARIS
M. SICARD MARC	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	VERSAILLES
M. SOLDAN JEAN-MAURICE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	BESANCON
MME SPAETER MARIANNE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	STRASBOURG
M. SZELE LIONEL	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	VERSAILLES
M. TANNEAU MIGUEL	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	RENNES
M. TESTIER DAVID	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	LIMOGES
M. TEYNIE YVES	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	ROUEN
M. THEVENIN FRANCOIS	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL
MME THOUVENIN FLORENCE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NANCY-METZ
M. TIXIER GREGORY	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LYON
MME VAGNER MARIE-CHRISTINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	NANCY-METZ
M. VALET MICKAEL	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	AMIENS
M. VIALLY BERTRAND	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	CLERMONT-FERRAND
MME VINCENT-LHOSTE MARION	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	CLERMONT-FERRAND
MME WINCKELS-PANCHEN MARTINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	AMIENS
M. ZUBILLAGA JEAN-FRANCOIS	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	BORDEAUX

